



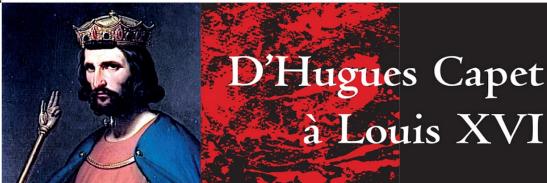


Gabriel Dubois



La Saga capétienne





Préface d'Anne Bernet





GABRIEL DUBOIS

LA SAGA CAPÉTIENNE D'HUGUES CAPET À LOUIS XVI

GABRIEL DUBOIS

LA SAGA CAPÉTIENNE D'HUGUES CAPET À LOUIS XVI

TEMPORA, Perpignan

les hommes du Nord, ce premier Capétien mourut en héros d'épopée, tombant l'épée à la main, sous les flèches des Vikings, devant les portes de l'église de Brissarthe sur les bords de la Sarthe à quelques dizaines de kilomètres d'Angers, lors de l'une des multiples opérations qu'il mena contre ces envahisseurs scandinaves et païens.

Robert laissait deux fils, Eudes et Robert (appelé également Raoul). Les deux enfants, trop jeunes pour s'occuper du domaine paternel, furent placés sous la tutelle d'Hugues l'Abbé, marquis de Neustrie, neveu par alliance de Louis le Pieux possesseur de nombreux domaines ecclésiastiques. Charles le Chauve, en plaçant son cousin germain à la tête du patrimoine robertien, s'assurait d'une base solide pour tenir son pouvoir. Homme d'intrigues, mais ne manquant ni de courage ni de sens de l'honneur, Hugues administra parfaitement l'important domaine placé sous son autorité et contint les Normands jusqu'à sa mort en 886, tenant bon de la fin du règne de Charles le Chauve jusqu'à Charles le Gros, en passant par les deux monarques Carloman et Louis III, qui avaient administré le royaume ensemble.

À la mort du tuteur, le fils aîné Eudes, comte de Paris, qui ne manquait pas du courage du père, et disposait en plus de l'intelligence politique supérieure qui manquait à Robert (ce qui ne veut pas dire que celui-ci en était totalement dépourvu), reçut de Charles le Gros tous les domaines de feu son père Robert le Fort, devenant ainsi le plus grand seigneur entre Loire et Seine, c'est-à-dire au cœur du monde franc. Seul le commandement breton de Robert échappa à Eudes.

Eudes régnait donc sur la majeure partie du patrimoine paternel et, dans cette France en proie au désordre, un homme tel que ce comte de Paris était inespéré. Non pas que le royaume franc manquât alors de chefs valeureux et habiles, mais il était le seul capable de suppléer à la mollesse du pouvoir de par sa valeur personnelle.

À peine arrivé au pouvoir comtal, Eudes dut subir l'assaut des Normands qui, remontant la Seine, tentèrent d'attaquer Paris. Averti à temps, il se replia sur sa capitale et en organisa la défense avec les autorités locales, c'est-à-dire Robert son cadet et l'évêque Gozlin. Pendant que les Parisiens se préparaient, une petite troupe fut envoyée sur Pontoise afin de retenir les assaillants aussi longtemps qu'il serait possible. Profitant de ce répit, les fortifications étaient renforcées et les monastères extérieurs de la ville évacués (Paris se limitait alors à l'Île-de-la-Cité). Après avoir pataugé plusieurs mois devant Pontoise, les Vikings arrivèrent enfin devant les murs de Paris. Les chroniqueurs de l'époque estiment à 40 000 le nombre de combattants (chiffre sans doute exagéré), armée formidable, qui laissait présager d'une bataille terrible entre païens et chrétiens. Prendre ou ne pas prendre Paris serait fondamental pour la suite des opérations normandes. Une fois encore dans son histoire, la Cité jouait le rôle de bouchon, si elle cédait, c'était toute l'Îlede-France, la Champagne et la Bourgogne qui s'ouvraient aux incursions barbares, ainsi l'avenir d'une bonne partie de la France pesait sur les épaules des Parisiens et de leur comte, Eudes.

Le chef des envahisseurs, Sigfrid, tenta de rentrer en négociations avec Gozlin, mais celui-ci refusa d'ouvrir ses portes, estimant que lui et Eudes n'avaient pas le droit de rendre sans combattre une ville dont ils avaient reçu la charge de l'empereur Charles le Gros. Dès le lendemain les Normands passèrent à l'assaut. Furieuse et irrésistible, telle devait être l'attaque, mais Sigfird fit alors l'amère découverte que, face à des nobles francs déterminés, soutenus par la population et les lourds remparts de Paris, il ne pouvait rien. De mois en mois, les

stratagèmes astucieux succédèrent aux assauts téméraires, chaque fois laissant un peu plus de morts sur le terrain, et renforçant la position de Paris dans un sentiment d'inexpugnabilité. D'autant plus que, entre chaque assaut, les défenseurs, admirablement commandés par Eudes et Gozlin, édifiaient de nouvelles défenses. Les Vikings se vengeaient de leurs échecs en détruisant les campagnes alentour, mais rien n'y faisait pour Paris. Une fois, néanmoins, le sort faillit être défavorable aux Parisiens, qui risquèrent de perdre une partie de leurs fortifications, mais ils s'en réemparèrent la nuit venue. Le siège durait depuis longtemps déjà et des négociations s'engagèrent, sans lendemain.

Mais le destin sembla finalement sourire aux défenseurs qui commençaient à s'épuiser.

Charles le Gros arriva devant les murs de Paris avec une armée de secours venue de Germanie. Cependant, au lieu de repousser les Vikings exténués, il Parlementa et paya leur départ à prix d'or. Ceux-ci vidèrent les lieux, trop contents de s'en tirer à si bon compte.

Devant tant de lâcheté, Charles vit se lever autour de lui un vent de contestation. L'empereur se retira en Germanie où, atteint de maladie, il ne bougea plus d'un de ses châteaux, montrant un peu plus son incapacité au gouvernement. Enfin, il se décida à abdiquer en faveur de son fils, Bernard. Mais au lieu de se plier à la décision de l'empereur, ses vassaux allemands le déposèrent et le firent placer en forteresse.

À la mort de Charles, vraisemblablement étranglé dans sa cellule, Eudes fut élu roi par les grands, jugé le plus capable de repousser les envahisseurs normands et d'assurer la sécurité, reléguant aux oubliettes de l'histoire le fils de Louis le Bègue, roi légitime. À peine au pouvoir il s'employa à rejeter les Normands, et y parvint. Mais les Carolingiens ne manquaient

Nous parlions plus haut de l'influence germanique, elle s'exerçait par la « tutelle » qu'Otton le Grand faisait peser sur les deux jeunes hommes, en tant qu'oncle d'Hugues aussi bien que de Lothaire. Mais la mort d'Otton, en 973, changea totalement l'équilibre européen qui s'était instauré avec cette influence impériale sur le royaume de France. Le fils d'Otton le Grand, Otton le Roux, tiraillé de toute part au milieu des révoltes qui déchiraient l'empire depuis le décès de son père, fut alors victime de son cousin Lothaire qui, secouant la tutelle germanique et rêvant comme ses prédécesseurs de s'agrandir sur les débris de la Lotharingie, envahit le Saint-Empire et marcha sur Aix-la-Chapelle, forçant l'empereur Otton le Roux à fuir son palais dans la précipitation la plus totale. Mais manquant d'envergure sans doute, Lothaire retourna en France avec son armée une fois sa démonstration de force accomplie. De son côté Hugues commençait à peine à bouger et à repousser l'ombre de Lothaire qui avait brièvement remplacé celle d'Otton.

Le problème, pour le domaine du duc de France, était qu'après tant d'années de flottement à la tête du duché, le morcellement et la remise en cause des serments de fidélité faisaient des ravages pour l'autorité d'Hugues Capet qui, alors bien jeune, n'avait par la poigne de son père pour faire respecter son autorité. Il se retrouvait alors, bien malgré lui, avec un pouvoir amoindri, devant composer là où son père pouvait imposer. La principauté robertienne s'effritait, le pouvoir carolingien s'accroissait, les chances se rééquilibraient pour le combat final.

Hugues n'en fut pas désarçonné pour autant ; une fois majeur, il reprit tant bien que mal les choses en main. Tiraillé qu'il était entre ses vassaux, son roi à Laon et Reims, le duc d'Anjou au Sud-Ouest, le comte de Blois au Nord, les Bretons à l'Ouest, et les Bourguignons (heureusement alliés) au Sud-Est.

La position était difficile, chacun était en paix, mais la moindre erreur pouvait tout faire exploser, et la chute récente de la tutelle germanique était une étincelle propre à réveiller le feu endormi des vassaux contre leur roi de nouveau puissant. À ce moment-là, quel camp choisirait Hugues ?

Dans cette ébullition politique, où les appétits se réveillaient tous en même temps, Hugues risquait bien d'être débordé. En 970 il réalisa néanmoins un coup de maître en se mariant avec Adélaïde de Poitiers, fille du duc d'Aquitaine. Ainsi, il s'alliait à l'une des plus grandes familles du royaume; mais, de plus, de manière indirecte, à la famille royale. En effet le duc d'Aquitaine était un Carolingien. Par ce biais, Hugues Capet étendait encore un peu plus l'influence que les siens possédaient depuis maintenant quelques générations et ce malgré la récente reculade due à la minorité d'Hugues. Sans oublier qu'il était le cousin germain de Lothaire par sa mère. Mais Hugues n'allait acquérir définitivement la gloire et rehausser le blason des ducs de France qu'en 978.

Revenons à Otton! Après avoir remis de l'ordre au sein de l'empire, il se décida enfin à combattre les Francs, pour faire payer à Lothaire l'attaque d'Aix-la-Chapelle.

L'armée d'Otton marcha sur Paris après avoir enlevé la ville de Reims, jetant Lothaire dans le plus profond désarroi. C'est alors qu'il en appela à Hugues qui, sans hésiter, leva ses troupes et les rassembla sur sa capitale où il avait été décidé d'attendre les Impériaux. Ceux-ci pensant enlever la ville du premier coup s'avancèrent sans crainte et se firent repousser avec pertes. Découragé par la résistance des Parisiens et apprenant que Lothaire levait une armée de secours, Otton préféra battre en retraite, afin d'échapper à l'encerclement. Mais, au passage de l'Aisne en crue, son arrière-garde fut surprise et taillée en pièces par l'armée de Lothaire, le décidant à signer la paix avec ce

dernier, qui venait ainsi de s'affranchir définitivement de la tutelle de la famille de sa mère. À tel point d'ailleurs qu'à peine la situation française calmée, il songea à s'emparer de nouveau de la Lorraine. Cette fois, les tenants du parti expansionniste, grands champions de l'attaque en territoire germanique, contre la Lorraine, se tournèrent vers Charles, le jeune frère de Lothaire qui, sans apanage, rêvait de se forger un royaume. Mais ce serait mal connaître le parti ottonien, qui gardait encore des partisans fidèles, au sein même de la famille royale, que de croire qu'il laisserait faire. Charles, en s'emparant de la Lorraine – chose qui serait facilitée par les évêques du lieu –, risquait de tomber sous l'influence germanique, puis grisé par ses succès de se retourner contre son frère et les Francs de l'Ouest, autrement dit la France. Au-delà de ces considérations qui se vérifieraient, mais demeuraient lointaines, la monarchie carolingienne se renforçait de jour en jour.

Hugues Capet, devant ce regain de force de la famille régnante, se sentit menacé, et il décida de se rapprocher d'Otton le Roux et donc du parti germanique, afin de tenir Lothaire en respect. Notons tout de même qu'avec son intervention de 978 Hugues était devenu une sorte de héros national, ce qui facilitait l'entreprise.

Le duc de France décida donc de se rendre à Rome où Otton l'attendait pour des négociations. Celles-ci débouchèrent sur une alliance dont le bruit remonta aux oreilles de Lothaire, qui fit surveiller la route du retour que devait emprunter Hugues afin de se rendre en France. Ce dernier réussit néanmoins à rentrer incognito dans son fief, après quelques péripéties relatées de manière assez fantaisiste par le moine Richer, chroniqueur de l'époque.

L'alliance entre Hugues et Otton eut pour conséquence de déclencher une guerre de dévastations et de coups de mains

une union déclarée illégale entre le roi Robert et Berthe de Bourgogne.

L'EXCOMUNICATION ET LE DIVORCE

Juste après son sacre Robert II reçut une lettre de sommation du pape demandant son divorce pour cause des liens de famille qui attachaient le roi et son épouse. Malgré la menace d'excommunication, le roi tint tête au pape pendant plus de quatre années.

Commença alors, pour le couple royal, la tragédie des familles excommuniées. Le palais royal se vida de ses courtisans, les portes des maisons se fermaient sur le passage de Robert et de Berthe ; après qu'ils avaient mangé, leurs couverts et tous les ustensiles qu'ils avaient utilisés, étaient passés au feu pour les purifier. Malgré cette pression morale, Robert refusait toujours de céder face au Souverain Pontife.

Néanmoins le roi de la première nation catholique d'Occident ne pouvait rester éternellement dans cette position. De guerre lasse, Robert finit par fléchir et envoya en ambassade à Rome l'illustre Abbon, abbé de Fleury, l'un des plus grands esprits de son temps, pour que celui-ci demandât un délai au pape. Ce qui fut accordé.

Mais le roi se ressaisit, et finalement garda son épouse, ce qui provoqua en 998 la réunion d'un concile à Rome, où le Souverain Pontife confirma l'excommunication, l'étendant à toutes les personnes ayant participé au mariage.

Après la naissance d'un enfant débile et les demandes d'un nouveau pape, Robert finit par accepter de se séparer de son épouse, dans un déchirement intense. Car Sylvestre II le nouveau pape et Gerbert ne faisaient qu'un, l'influence du vieux Mentor sur son jeune Télémaque put alors être saluée. Ce terrible

chagrin du roi n'émut pas plus que la décence ne l'exigeait les grands du royaume, mais en revanche à l'échelle du peuple de France un véritable élan d'admiration et de compassion monta vers le souverain, malgré la honte de l'excommunication pontificale.

Robert sut s'en montrer digne, faisant longuement pénitence après la levée de l'excommunication et fondant de nombreuses institutions religieuses pour obtenir non plus le pardon de l'Église mais celui du ciel. Une page était tournée, mais non des moindres.

REMARIAGE

La séparation ramenait Robert à l'état originel du célibat, mais il n'est pas bon qu'un roi vive seul, ne serait-ce que parce qu'il doit assurer l'avenir de sa lignée en engendrant une nombreuse descendance. Aussi, en 1003, Robert se remaria-t-il, tournant cette fois ses regards vers le Midi, la future reine était la brillante Constance d'Arles.

Mais à la réflexion, Constance n'était pas tout à fait ce que Robert pouvait espérer d'une femme. Rapidement, la nouvelle reine montra un caractère ignoble, une avarice insupportable et une grande cruauté (elle fera assassiner un favori de son mari par simple jalousie et lutte d'influence, devant les yeux du roi, lors d'une partie de chasse). Cependant ce mariage constituait un rapprochement entre le Midi et le Nord, de plus Constance apportait dans ses bagages les habitudes du Midi, une vie raffinée et des troubadours. Tout cela révolutionnait la politique de cour de l'époque.

Pas forcément en bien d'ailleurs. Les Francs, plutôt austères, virent d'un très mauvais œil l'arrivée de ces "méridionaux", raffinés certes, mais de mœurs relâchées également. La cour de

Robert par exemple avait gardé la vieille tradition germanique des cheveux longs et de la barbe. Le fait que les méridionaux se rasent et portent les cheveux très courts les dévirilisait aux yeux de leurs interlocuteurs, ces derniers en faisant des personnages efféminés et donc méprisables. Enfin et surtout, l'exubérance des hommes du Sud n'était pas compatible avec la simplicité pieuse des Francs du Nord. Ainsi Constance méprisera son mari toute sa vie pour sa charité et ses dévotions, auxquelles elle ne comprenait pour ainsi dire pas grand-chose, et d'un autre côté le vieux fond franc de la cour ne s'accommodera jamais de l'arrivée de ces hommes venus du Sud.

TEMPOREL ET SPIRITUEL

Robert rentré en grâce aux yeux de Rome montra en 999 le meilleur exemple de l'union du spirituel et du temporel dans la monarchie française.

Ascelin (ou Adalbéron selon les chroniques), évêque de Laon, que nous avons déjà évoqué sous Hugues Capet, refusait de reconnaître l'autorité temporelle du roi sur la ville de Laon, ayant même fait arrêter la troupe royale qui siégeait dans la ville.

L'archevêque de Reims ayant failli subir le même sort alors qu'il tentait de raisonner le félon, l'affaire fut portée devant Sylvestre II à Rome, Robert voulant éviter de faire couler le sang alors que l'affaire pouvait se régler entre ecclésiastiques.

Le pape convoqua Ascelin à Rome pour être jugé devant ses pairs. Celui-ci se rendit séance tenante devant le Souverain Pontife et reconnut ses torts ; faisant amende honorable, il fut pardonné et réintégré sur son siège. Dans le fond de lui-même rien n'avait changé, mais les apparences étaient sauvegardées jusqu'à sa mort, et au-delà des simples apparences, la paix civile dans l'évêché de Laon, ce qui n'était pas rien, lorsque nous

devait également maintenir l'équilibre féodal, et pour cela se préserver de seigneurs peu scrupuleux et prêts à en venir aux armes pour s'assurer une suprématie sans partage dans leurs domaines. Devoir difficile à remplir, tant était relative la puissance du roi face à ses grands vassaux, au sein même du domaine royal.

Il y avait ainsi ce comte Eudes de Blois-Champagne, qui avait déjà fait parler de lui au début du règne lors de la révolte de Robert et Constance, et dont le rêve avoué était, à partir de son comté, de former un royaume italien et bourguignon. Déjà le souvenir chimérique de la Lotharingie, qui causa la perte de Charles le Téméraire quelques siècles plus tard. Henri I^{er} était clairement menacé, et avec lui l'ordre du temps. Le roi brisa le vassal dans ses ambitions par de difficiles campagnes. Mais Henri ne disposait pas de la force suffisante pour aller vaincre son vassal chez lui, la lutte aurait été trop dure. Ainsi, le comté de Blois-Champagne resta une menace sous le règne de Louis VI, et Champagne tout court sous Louis VII.

Le système vassalique, lorsqu'il était bien utilisé et que l'idée de la fidélité était respectée, pouvait mener à des relations de soutien mutuel dans l'adversité. Ainsi, par exemple, lorsque le roi Henri s'en prit à Geoffroy d'Anjou, comte pillard et rapace, qui avait déjà mis la main de manière illégale sur de nombreux fiefs, ce fut Guillaume de Normandie qui attaqua au nom du roi, en soutien suzerain autant que au reconnaissance du service rendu quelques années auparavant. Et lorsqu'il fut mis en difficulté sur ses terres mêmes, devant Alençon, Henri en suzerain fidèle, se précipita à son secours, contraignant le comte d'Anjou à la retraite.

LA POLITIQUE MATRIMONIALE DU ROI

Maintenant que la paix semblait revenue, Henri devait assurer sa descendance. Il se maria en 1043, sans se presser, malgré les progrès de l'âge ; mais sa femme, Mathilde d'Allemagne, n'avait pas une santé très solide et mourut l'année d'après.

Se posa alors un grave problème. Il n'y avait plus de princesse de sang royal qui ne soit pas cousine du roi dans les États proches de la France, or l'Église avec le temps était devenue intransigeante sur ce genre de question. Une fois encore nous voyons l'empereur germanique s'occuper des affaires françaises, en l'occurrence en trouvant au roi Henri une femme n'ayant aucun degré de parenté avec lui. Le roi devra bien s'y résoudre et la nouvelle reine de France sera Anne de Kiev, la fille de Iaroslav de Russie. Anne ne prétendait à rien moins que d'être la descendante d'Alexandre le Grand, ce qui en faisait un des meilleurs partis d'Europe. Le mariage ne fut effectif qu'en 1051 et l'année suivante le futur Philippe I^{er} naissait. Mariage tardif et progéniture tardive, voilà qui pour l'époque n'augurait rien de bon.

POLITIQUE ALLEMANDE

Une autre menace pointait à l'horizon, c'était l'empire. Le Saint-Empire romain germanique débordait alors de toute part, à l'est au-delà de l'Elbe, vers l'Oder, au sud vers l'Italie, et à l'ouest vers la Lorraine. Toute l'intelligence d'Henri I^{er} aura été de contenir l'empire, sans chercher trop à le faire reculer, n'en ayant pas les moyens. On était bien loin de l'amitié du règne précédent. Désormais le rêve de monarchie universelle de l'empereur rentrait en compétition avec le pouvoir royal. La plus grande arme utilisée par Henri I^{er} fut de raviver les « prétentions

françaises » sur la Lorraine, laissées de côté depuis la mort du dernier Carolingien. L'empereur fit alors se dresser une autre menace contre le roi, celle du pape.

Mais Henri fit face avec force et finalement sortit vainqueur de la lutte ou plutôt, ayant su se retirer assez tôt, il ne fut point perdant.

Ne nous y trompons point, Henri était loin d'être blanc dans ce combat contre l'empire, où Rome se trouvait mêlée. En fait il avait même d'une certaine manière prêté le bâton pour se faire battre. Alors que Rome se trouvait en proie aux luttes de partis pour le pouvoir pontifical, Henri pratiqua comme d'autres à son époque le trafic des charges ecclésiastiques et l'utilisation à son compte des revenus de certaines abbayes, dont il n'était pourtant pas abbé laïc. Il s'agissait de pratiques encore courantes chez certains grands feudataires peu respectueux des biens de l'Église. Mais Henri n'en était pas moins impardonnable, ayant prêté serment lors de son sacre de toujours protéger l'Église, ce qui incluait aussi ses biens. Le roi se montrait donc parjure.

Alors que l'ordre revenait enfin à Rome et que la charge pontificale se stabilisait, sous l'impulsion de l'empereur Henri III, le nouveau pape, Clément, tenta de réformer l'Église, ouvrant la route à la grande réforme grégorienne.

Henri I^{er} se trouvait particulièrement menacé par cette réforme, il ne pourrait plus pratiquer comme il l'entendait la simonie. Le Souverain Pontife appuyé par l'empereur germanique réunit alors une succession de conciles, avec pour but de ramener les évêques et les abbés à l'ordre. Mais ceux-ci, grands bénéficiaires de la situation présente, se gardaient bien d'obéir au pape. À force de patience et d'acharnement, le nouveau pape, Léon IX, parvint avec l'aide de l'ordre de Cluny, un des plus influents d'Europe, à remettre le clergé au pas, et à

rois il accomplit un retour sur lui-même, et repensant à sa vie sentimentale mouvementée, à ses luttes avec l'Église et aux conséquences que son union avec Bertrade aurait pu avoir sur la vie de son fils, il décida de se faire enterrer à Fleury-sur-Loire, loin de cette nécropole royale de Saint-Denis dont il se sentait indigne.

CONCLUSION D'UN RÈGNE CHAOTIQUE

C'est un règne chaotique qui s'achevait. Un règne au bilan double, à l'image du roi qui venait de mourir d'ailleurs.

Une politique active d'annexions et d'affermissement, dans la plus pure ligne capétienne, était en soit une bien grande compensation à la honte de l'excommunication. D'un autre côté cette politique est surtout l'œuvre de son fils poussé par son père, et pendant que son fils guerroyait, Philippe, lui, étouffait au milieu de la lutte pour les offices et les charges honorifiques Philippe I^{er} apparaît alors plus comme un spectateur que comme un acteur de son temps, laissant d'autres diriger à sa place. Là, on ne peut le nier, le prestige royal prendra un grand coup, dont il ne se relèvera que sous Louis VI. D'autant que la politique matrimoniale du roi ne laissait pas de le déconsidérer aux yeux de ses contemporains.

Comme le lecteur le constatera plus en avant, le temps des petits comtés qui s'érigeaient en royaume est fini, et désormais la France se divise en quelques dizaines de grosses principautés, dont le domaine royal n'est qu'une parmi tant d'autres. Dès lors, l'on sent bien qu'il n'est plus question de lutter contre les petits féodaux du domaine, mais contre les grands princes du royaume. Louis VI sera le dernier Capétien à avoir à lutter vraiment contre les petits seigneurs de son domaine.

VI. LOUIS VI LE GROS

1081-1108-1137

LA JEUNESSE DU ROI

ANS LE CHAPITRE PRÉCÉDENT, nous avions consacré quelques lignes à Louis VI, il aurait en effet été impossible de négliger un tel fils de roi. Mais maintenant attachons-nous plus en profondeur à son règne, règne qui pour beaucoup d'historiens est celui du premier vrai roi de la dynastie.

Nous nous rappelons que Bertrade de Montfort avait tenté d'empoisonner le jeune prince Louis, qui avait dû s'enfuir pour sauver sa vie. Il avait ensuite trouvé refuge à Saint-Denis, où il avait étudié et fait la connaissance du jeune Suger, fils de savetier, qui deviendrait à force de travail le symbole même de l'homo novus. Parti de rien il allait devenir le conseiller principal de Louis VI puis de son fils, tout en assumant la charge d'abbé de Saint-Denis.

Une fois sorti de son école, Louis avait été armé chevalier en secret, et devint vite l'espoir de son père.

Le pillage sur les routes du domaine royal avait repris avec une grande ampleur et le jeune roi associé tenta, dès sa proclamation et son accession au rang de chevalier, d'y remédier. Nous prendrons, pour illustrer cela, le même exemple que Georges Duby dans son *Moyen-Âge*, 10 c'est-à-dire le récit de Suger dans ses *Chroniques* sur Louis VI.

Le comte de Roucy, Elbe, à en croire Suger, outrepassait ses droits et rançonnait les églises en échange de sa protection relative. L'illustre abbé de Saint-Denis nous rapporte que, pendant plusieurs semaines, Louis, après avoir réuni une troupe de cavaliers et avoir marché sur le domaine d'Elbe, lui fit payer cher ses exactions : pillant, brûlant, massacrant ; son épée nous apparaît alors, sous la plume de l'ecclésiastique, comme le bras armé de la justice de Dieu, venant au secours des pauvres et de l'Église en « pourfendeur de l'injustice ». Juste avant de succéder à son père, Louis se livra également à une opération de nettoyage dans le Berry. Un évêque déchu s'était réfugié dans un château de la région et, de là, avec ses hommes, il pillait la campagne. Louis VI appelé au secours par les nobles de la province réunit son ost et marcha contre l'ancien évêque. Celuici disposa sa troupe plus nombreuse que celle du roi le long d'une rivière. Lorsque la troupe royale arriva devant les brigands, elle se retrouva coincée devant le cours d'eau et reçut les quolibets des hommes de l'évêque sans pouvoir répondre. Mais Louis et ses chevaliers ne tardèrent pas à trouver un passage à gué et traversèrent en force, puis massacrèrent tout ce qui se présentait, rentrant ensuite dans les cours du château de l'évêque brigand sans que celui-ci ait eu le temps de refermer les portes. Ce fut la curée, au bout de laquelle le chef de la troupe des brigands fut arrêté et tous ses hommes encore vivants suppliciés malgré l'interdiction de l'Église de pratiquer de tels châtiments.

Dès lors, tous les ans, au moment de la saison des campagnes militaires, le jeune Louis emmena ses amis, jeunes chevaliers tout comme lui, et passa printemps et été à nettoyer le domaine royal et à rendre la justice l'épée à la main ou se rendit même sur les frontières du domaine pour le défendre contre les autres princes. Cette troupe de fidèles du prince héritier prit l'allure d'un ost personnel, composé de 700 hommes, dévoués jusqu'à la mort et prêts à tout pour leur suzerain.

À la surprise de tous, les nobles de toute la France répondirent à l'appel, Aquitaine comprise, malgré l'esprit farouchement indépendant de son duc.

Venus de tout le royaume pour le sauver, ils accoururent en Champagne autour de la bannière, et pour la première fois dans l'histoire du royaume, la plaine trembla au cri de « Montjoie Saint-Denis ». En recoupant les récits des chroniqueurs, on estime à 200 000 hommes l'armée qui s'était regroupée autour de Louis. Un rassemblement de troupes jamais vu, plus important quasiment que celui d'un départ de croisade, ce qui laisse supposer l'exagération des historiens de l'époque. Ce qui est sûr, c'est que l'armée royale fut suffisamment importante pour en imposer aux troupes impériales.

L'empereur effrayé par un tel élan autour du roi se garda bien de passer la Meuse, et dut précipitamment quitter le royaume, prétextant « une insurrection » de sa bonne ville de Worms d'où son armée était partie quelques semaines plus tôt. L'empereur y mourut et la fille d'Henri I^{er}, se retrouvant veuve, se remaria avec Geoffroy de Plantagenêt.

Mais retournons en France. Louis gardait toujours à sa disposition la force formidable qui avait été assemblée pour défendre le royaume contre l'empereur, et qui n'avait pas combattu, gardant intact son caractère hautement belliqueux. Il aurait pu et peut-être dû s'en servir contre Henri d'Angleterre, afin d'affermir sa position dans le Vexin et peut-être même rétablir sur son trône ducal le jeune Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse mort en prison.

Il n'en fit rien, préférant éviter une nouvelle fois de faire couler le sang, et se sentant engagé à la paix du moins en Normandie par sa parole donnée au pape. La décision d'un sage.

POLITIQUE INTÉRIEURE

Dans la France de Louis VI, comme dans celle de ses prédécesseurs et successeurs directs, politiques intérieure et extérieure s'entremêlent par la complexité du droit féodal et la diversité du royaume. Ce qui aujourd'hui nous semble affreusement compliqué l'était bien en réalité, mais les contemporains rompus à ces difficultés s'y retrouvaient fort bien et devenaient ainsi des diplomates de premier ordre, maniant aussi bien la plume que le glaive.

Ainsi il n'y a pas « d'idéologie » générale pour Louis VI, reflet parfait de sa dynastie, c'est le pragmatisme qui commande, tout en restant dans les codes de l'honneur établi. Par exemple dans le mouvement de création des communes, le roi intervint différemment selon le lieu. Ainsi aux confins du royaume favorisa-t-il de tout son poids la création de ces communes, directes émanations de la pensée féodale et tout comme la chevalerie, véritables contre-pouvoirs à la noblesse, instaurant un régime d'équilibre favorable à la paix.

La chevalerie était un contre-pouvoir moral, en remettant à l'honneur un code de conduite bien oublié, malgré les recommandations de l'Église. Ainsi le Moyen-Âge galant est-il directement sorti de cette chevalerie, qui plus tard deviendra un modèle de perfection à atteindre.

Les communes constituent un contre-pouvoir politique. Les villes, après s'être érigées en seigneuries, font elles-mêmes leurs affaires, levant l'impôt, entretenant une force armée, payant le service d'ost auprès du roi. Parfois soutenues par leurs seigneurs ou leurs évêques, plus souvent se formant contre eux, les communes pouvaient réussir, mais parfois le ratage le plus complet guettait la ville. Les bourgeois livrés à eux-mêmes se révélaient souvent des maîtres plus durs et plus exigeants que

leurs prédécesseurs en ce qui concernait la lourdeur des impôts et le travail à fournir. Dans d'autres cas, la défense fut négligée pour des raisons financières, dans d'autres, ce furent des nobles, mercenaires, qui s'occupèrent de la protection de la ville, les bourgeois refusant de porter les armes. Il arrivait alors que l'aventure communale se termine dans le sang. Mais ne noircissons pas trop le tableau, ces innovations sont plus souvent couronnées de succès et permettent comme nous le disions une stabilisation de la féodalité, qui s'achemine vers son apogée culturel, économique et politique.

En revanche, à l'intérieur du domaine, Louis tint à son autorité suzeraine, gage de la stabilité, et là il retint la création des communes autant qu'il le put.

Nous pourrions penser qu'après avoir rétabli l'ordre et la paix avec ses voisins et à l'intérieur de son domaine, Louis VI pourrait goûter à une paix bien méritée. Eh bien non ! Il semble même que le destin de ce roi hors du commun fut exclusivement de batailler.

L'AFFAIRE DES FLANDRES

En 1127 Louis VI apprit que Charles le Bon, duc de Flandre, avait été assassiné en pleine messe par des vassaux félons. En une campagne éclair, il envahit la Flandre et vengea le duc en exécutant les assassins (« tu as tué, tu seras tué » est parfois la règle à l'époque). Puis, pour bien montrer sa fidélité à Guillaume Cliton, le roi lui offrit le trône ducal de Flandre vacant. Ainsi, pour la première fois, le roi intervint loin de son domaine, pour une guerre de conquête et mit la main sur une province tout entière aux confins du royaume. Hélas la politique du nouveau duc était maladroite. En effet, celui-ci, se retrouvant à la tête d'un vaste et riche domaine, tenta de convaincre ses

Louis VII, prompt, réunit une assemblée des grands à Paris et signifia à ceux-ci son désir de se faire sacrer une nouvelle fois, bien qu'il l'ait déjà été du vivant de son père. Manière de s'affirmer face aux grands du royaume. La cérémonie eut lieu à Bourges, ville rattachée au domaine depuis Philippe I^{er} mais encore farouchement indépendante.

Les cérémonies du sacre avaient coûté fort cher, et la reinemère en avait profité pour rappeler son fils à l'ordre en plein conseil des ministres, soutenue en sa démarche par le sénéchal du roi, le comte de Vermandois. Suger s'était alors élevé pour protéger Louis contre les attaques de sa mère qui s'était retirée avec bruit, préférant la main du comte de Montmorency au veuvage. Quant à Vermandois, il s'exila sur ses terres, afin de réfléchir au pouvoir perdu. Louis s'asseyait plus confortablement sur le trône.

À Poitiers, la ville se proclama commune libre, sans demander l'accord du roi. Louis VII, fou de rage face à cette nouvelle attaque contre son autorité, s'empara de la ville et la réduisit à merci. Celle-ci ne dut alors son salut qu'à la clémence et au poids de Suger qui arriva à changer la décision du roi. Le ministre, il faut bien le dire, avait déjà sauvé le roi d'un coup mortel, et il lui devait bien cela en retour. Restait encore un point à régler : les grands vassaux, qui pouvaient, malgré une soumission apparente, se soulever contre leur roi à tout moment. Louis entreprit donc de se rapprocher du comte Thibaut de Blois-Champagne, homme pacifique et fidèle, mais régnant tout de même sur le plus grand domaine du Nord de la France après le domaine royal. Mais la bonne entente avec le Champenois allait bientôt disparaître, à la suite d'affaires d'ordre religieux.

Trois cas de sièges d'évêchés à pourvoir dégénérant en lutte entre une partie du clergé et une autre, le roi soutenant une des factions. Celui-ci en effet, conscient de sa charge, en avait retiré une certaine suffisance, qui s'estompera assez rapidement d'ailleurs, les devoirs de l'État ayant dégrisé ce jeune monarque. Ainsi, l'épisode de l'évêché de Langres, puis celui de Reims furent réglés sans trop de problèmes après une lutte initiale entre le candidat de l'évêché et ses partisans et le candidat du roi. En revanche, il n'en fut pas de même pour le siège épiscopal de Bourges.

En 1141 l'archevêque de Bourges mourut et le roi refusa le candidat du pape, pour mettre à la place un chanoine de sa chapelle. Mais le chapitre de l'évêché, par esprit frondeur, décida de choisir le candidat du Souverain Pontife, homme de grande valeur, Pierre de La Châtre. Le roi refusa l'élection et décréta que Pierre ne pouvait avoir droit à sa charge d'évêque.

Dès que la décision du roi fut connue à Rome, l'archevêché fut mis en interdit, ainsi que tous les lieux où se rendrait le souverain. Louis n'en resta pas moins inflexible, malgré le coup moral sur les populations qui se retrouvaient sans messes chaque fois que le roi séjournait dans une ville.

L'année qui suivit, le comte de Champagne donna asile et protection à Pierre de La Châtre, bravant ainsi l'autorité royale. Louis VII brûlait d'intervenir afin de faire payer son insolence au comte, mais pour l'heure il préférait attendre d'avoir un prétexte suffisant.

Ce fut finalement une affaire de mariage qui déclencha la guerre. Raoul de Vermandois était tombé amoureux de Pétronille d'Aquitaine, la sœur de la reine Aliénor d'Aquitaine. Mais Raoul était déjà marié à Aliénor de Champagne, sœur du comte Thibaut de Champagne. L'affaire en serait sans doute restée là, si Aliénor d'Aquitaine n'avait pas œuvré pour le retour en grâce du comte de Vermandois, afin de favoriser sa sœur. Après avoir réuni trois évêques consentants, celui-ci fit proclamer la nullité

du mariage, sur la base d'un cousinage, et épousa Pétronille. Pour la Champagne l'affront était grand. Thibaut, mécontent que sa sœur ait été traitée de la sorte, avait fait réviser le procès en nullité par Bernard de Clairvaux. L'abbé, à force de chercher, finit par trouver le talon d'Achille de la procédure de divorce. Le lien de parenté se trouvait au-delà du septième degré canonique condamné par l'Église (septième degré canonique : un arrière-grand-père en commun).

L'affaire remonta jusqu'à Rome qui dépêcha sur place un légat. Celui-ci ordonna aux époux de se séparer et à Raoul de reprendre Aliénor de Champagne. Comme celui-ci refusait, l'interdit fut jeté sur ses terres. Or Raoul était sénéchal de France, jeter sur lui une sanction d'interdit, c'était s'en prendre au roi. Louis VII tenait enfin son prétexte pour faire payer à Thibaut toutes ces humiliations dans l'affaire de Bourges, car le comte de Champagne était à l'origine de cette procédure. S'en prendre à la Champagne était un coup bas, Thibaut le Pacifique avait toujours négligé ses défenses, préférant favoriser les monastères de son domaine. Le loup allait se jeter sur une brebis, brebis qui de surcroît avait toujours été fidèle.

Les troupes royales rentrèrent en Champagne par surprise, enlevant les places fortes et réduisant les campagnes. Fait plus contestable, bien qu'il soit inscrit dans les mœurs du temps, l'armée royale ivre de sang massacra les populations champenoises, qui n'étaient pour rien dans ce conflit, mais tel était alors le ton de la guerre. Ainsi, en traversant la ville de Vitry, les gens de Louis brûlèrent l'église où s'était réfugiée la population. Louis VII, absent, n'y pouvait rien, mais ayant provoqué cette guerre, il s'estimait le responsable direct des horreurs qui en étaient sorties. Pour lui comme pour ses proches, en s'attaquant à une église il s'était montré parjure au serment du sacre. Louis était conscient de sa faute, aussi se

but évident de renouer les liens diplomatiques qui protégeaient le domaine et avaient été rompus par la mort des principaux protagonistes. L'idée était bel et bien d'entourer le domaine d'un glacis protecteur qui, en cas de guerre offensive, fournirait des troupes d'appoint en nombre pour vaincre celles du Plantagenêt. Il appliqua également la vieille méthode capétienne de division entre le père et ses enfants et provoqua ainsi la révolte des fils d'Henri contre celui-ci.

Louis avait aussi parfaitement compris l'importance de l'appui de l'Église et, par foi sincère, par volonté de se faire pardonner l'affaire de l'Église de Vitry et par esprit politique, il se fit l'hébergeur du pape Alexandre III et de la curie, qui avaient dû quitter Rome dans la lutte contre Frédéric Barberousse, dernier avatar de l'interminable conflit entre le sacerdoce et l'empire. Dans le même esprit, quelques années plus tard, il accueillit Thomas Becket, archevêque de Canterbury qui avait dû fuir son pays, ayant déplu au roi Henri parce que refusant de se soumettre à sa politique et voulant garder son indépendance. Henri avait juré sa perte.

De cette manière il s'assurait les bonnes grâces du Saint Siège et la protection divine, face à des ennemis décidément bien maladroits dans les affaires d'Église. Mais comme l'on est jamais assez sûr d'être protégé, Louis VII multiplia les pèlerinages. Bien sûr il ne faut pas y voir que simple politique, Louis le Jeune était animé d'une foi sincère et profonde, il était d'ailleurs encore plus porté sur la religion depuis la rupture de son premier mariage.

Autrement dit, chaque camp fourbissait ses armes en prévision d'une lutte dont on savait qu'elle serait décisive dans l'Orientation de l'avenir des deux royaumes.

DERNIÈRE TENTATIVE POUR ÉVITER LA GUERRE

La femme de Louis, Constance, mourut en 1157, en laissant pour toute progéniture une fille. À ce moment-là Louis VII commença à désespérer d'avoir jamais une descendance mâle, et la peur de l'avenir s'installa en lui. Mais le Capétien est tenace par nature et prompt à s'enflammer pour une femme. Il décida de se remarier avec Adèle de Champagne, dont il finit bien tard par avoir un fils, le futur Philippe-Auguste. Cette union lui permit d'affermir encore un peu plus son alliance avec la Champagne, ce qui n'était pas de trop, après les conflits du tout début du règne, où nous avions vu s'affronter le comte et le roi. En 1174 décida d'offrir à Richard Plantagenêt, fils d'Henri d'Angleterre, sa fille, issue du précédent mariage, dans une ultime tentative pour sauver la paix. Louis dans son amour de la paix confinait parfois à la naïveté. Henri II acceptait de marier son fils à la fille de Louis VII, mais il choisirait lui-même la dot. Le roi accepta, perdant ainsi le Vexin français.

LA GUERRE

De toute façon la guerre était inévitable. Henri II ne pardonnait pas à Louis, nous pouvons le comprendre, d'avoir accueilli Thomas Becket et tenté de semer le chaos entre lui et sa descendance. En 1177 Henri II se révolta donc contre son suzerain, et comme on pouvait s'y attendre, la lutte se déroula en Anjou et en Normandie. Le roi et ses alliés se battaient bien et faisaient preuve d'héroïsme, mais assez rapidement les soldats d'Henri II montrèrent leur supériorité, et la situation devint critique, pour ne pas dire désespérée, pour Louis VII, en permanence à court d'argent pour solder ses troupes.

Heureusement pour lui le pape n'était pas un ingrat. Voyant le moment venu de payer sa dette, il utilisa toute son énergie à obliger les belligérants à déposer les armes. Ce qui eut pour conséquence de sauver Louis d'une défaite imminente.

L'issue de cette guerre eut pour effet de sauver le domaine de l'étouffement, et ainsi permit à Louis VII de continuer à se préparer. Bien qu'il n'eût pas l'occasion d'utiliser l'outil qu'il avait si longuement forgé, il servirait à Philippe-Auguste comme nous le verrons plus bas. Pour bien comprendre l'importance de l'issue de cette guerre, nous allons maintenant tenter de montrer ce qui aurait pu advenir si Henri Plantagenêt avait vaincu son suzerain.

Sans doute Henri aurait été conforté dans sa position de vassal en révolte, et aurait ainsi donné à la noblesse française l'exemple de l'insoumission. De plus le domaine aurait littéralement étouffé, coincé entre les possessions anglaises et le Saint-Empire. Quel aurait été alors le destin de la France, si l'œuvre unificatrice du roi avait été ainsi entravée ?

Henri II n'en était pas pour autant déconfit, et il rongeait son frein, attendant un instant propice pour foncer sur le domaine royal et en finir. Lui qui rêvait d'un empire Plantagenêt, il n'allait tout de même pas se laisser arrêter. Pourtant, le désir de Louis de ne pas faire de vague pour sauver la paix le rendait insaisissable, et Henri n'avait pas de prétextes pour attaquer.

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DE LOUIS VII

Le règne de Louis VII se caractérisa également par une politique intérieure active. Outre les lignes directrices habituelles de la politique capétienne, c'est-à-dire favoriser les villes et le commerce à l'intérieur du domaine, il y avait une

famille de l'épouse, c'est-à-dire à Philippe II. Déclenchant une guerre d'escarmouches une fois de plus, dans ce Vexin tant convoité et dont les populations subissaient des guerres perpétuelles depuis Henri I^{er} de France, il y avait donc de cela plus de cent ans.

En 1187 Philippe-Auguste décida de déclencher les vraies hostilités. Elles débutèrent par l'invasion du Berry. Henri II, craignant la trahison de ses fils, céda Issoudun à Philippe et proposa un mariage entre son fils Jean sans Terre et Alix de France. Si l'union était conclue, ils auraient l'Anjou et l'Aquitaine comme fief. L'histoire d'Alix était déjà vieille. D'abord promise à Richard, la princesse n'avait jamais vu ni épousé son promis. Le vieil Henri était tombé amoureux de la fille de Louis VII dès leur première entrevue et il la gardait dans un château anglais, bien décidé à ne pas la rendre à son fils. Philippe exigeait en vain le mariage, et voici pourquoi Henri II, de guerre lasse, avait fini par donner Alix à son préféré, le prince Jean. Mais les négociations furent rompues, Henri ayant fait volte-face au dernier moment, et en décembre 1187 Philippe-Auguste et Frédéric Barberousse signèrent une alliance à Ivois. Sur le Plantagenêt la tenaille se refermait. Désormais Henri II était abandonné de tous. Durant l'année 1188, Philippe prit le Berry et l'Auvergne et l'année suivante, Henri, devant le fait accompli, accepta les annexions de Philippe. Le bâtisseur d'un empire se retrouvait totalement dépouillé, il ne tarderait pas d'ailleurs à mourir de désespoir au château de Chinon. Richard son fils, devenu roi, allait partir en croisade, pris de remords, car après tout il était responsable de la mort de son père, ayant fomenté la lutte.

SUR LES TRACES DU GRAND-PÈRE

Les guerres de la fin du règne de Louis VII et du début de celui de Philippe II avaient vidé les campagnes de leurs protecteurs nobles qui maintenant se concentraient sur les champs de batailles. Ce fait ajouté à celui que de nombreux domaines étaient restés sans seigneurs mâles, suite à la croisade, avait provoqué une envolée du brigandage en France. D'imposantes troupes de soudards, de soldats sans soldes et de faux pèlerins mais vrais brigands infestaient les campagnes de France au sud de la Loire, pillant, massacrant, prenant les châteaux d'assaut pour en faire leurs tanières. L'autorité était menacée.

C'est dans ce domaine d'action que Philippe-Auguste, comme son grand-père Louis VI, dut intervenir, parallèlement à sa guerre contre le comte de Flandre et ses oncles. À l'image de l'ancêtre, il devenait lui aussi « le bras armé de la justice ».

Dans un premier temps, ce furent les paysans et les petits seigneurs qui se firent justice eux-mêmes, mais comme les troupes de brigands dépassaient parfois les 10 000 hommes, l'armée royale dut intervenir. La grande différence néanmoins entre Louis VI et Philippe II résida dans ce que ce dernier usa de diplomatie à l'égard des brigands.

Afin d'économiser le sang dans les deux camps, il prit des troupes à son service et donna des seigneuries aux chefs. Ceuxci, se retrouvant non plus sur un domaine volé qu'ils mettaient en coupe réglée, mais sur un terrain dont la bonne tenue ferait ou déferait la taille de leurs revenus, se trouvèrent devenir de grands gestionnaires et des protecteurs des pauvres.

L'ENFANT DU MIRACLE, DEUIL

Dans cette vie de luttes, notons un événement tout aussi grave que la guerre contre le Plantagenêt. En 1189 la reine

Ysabelle qui venait de satisfaire son mari en mettant au monde le petit Louis, futur Louis VIII le Lion, mourut alors qu'elle portait deux autres enfants. Le chagrin du roi en ce 15 mars 1189 était grand, mais à peine la reine fut-elle enterrée, que Philippe dut s'en retourner vers les affaires. Pour le roi, dans ces moments-là, il n'y avait pas de place pour le repos du cœur.

Il fallait sans cesse consolider l'œuvre, pour parer à toute éventualité, d'autant plus que le jeune prince Louis semblait de santé fragile. Si Philippe venait à mourir, qui reprendrait le royaume ?

PRÉPARATIFS ET POLITIQUE INTÉRIEURE

En effet, le tourment de l'époque faisait que Philippe ne pouvait rester inactif longtemps. Notamment il lui fallait veiller à la sécurité de ses villes, menacées par la présence sur les routes de France de nombreux mercenaires sans argent, et qui compensaient leur manque de numéraire en pillant. Car sa remise en ordre dans de nombreuses provinces n'avait pas suffi à éliminer tous ces soldats pillards. Philippe II décida alors d'encourager la formation de milices bourgeoises capables de se défendre elles-mêmes.

À Paris, sa capitale, il fut plus actif que jamais, en en faisant en quelque sorte la vitrine de son domaine, construisant un rempart autour de la ville, créant le Louvre, soutenant de tout son poids la construction de Notre-Dame, faisant construire des hôpitaux et des collèges. Autrefois les rois de France allaient d'Orléans à Paris, s'arrêtaient de temps en temps à Compiègne où à Laon; Philippe, lui, désirait réellement s'installer dans Paris.

D'autres événements se préparaient. Nous avons vu

à La Rochelle et marcherait sur Angers, et que les impériaux se masseraient dans le Nord-Est du royaume. Attaque hardie qui ne pouvait que réussir, l'ennemi surgissant là où on ne l'attendait pas. Pourtant, la victoire ne fut pas au rendez-vous pour les coalisés. Pierre II fut écrasé à Muret par les chevaliers de Simon de Montfort venus châtier les Albigeois, Jean sans Terre fut battu par le fils de Philippe-Auguste et une partie de l'armée royale, à la Roche-aux-Moines, château que Jean assiégeait, et où il fut surpris par les avant- gardes de Louis. Les troupes anglaises se repliant, nombreux furent ceux qui se noyèrent en passant la Loire, les retardataires furent massacrés par la cavalerie française. Voilà qui ferait réfléchir Jean. Autre grand point positif de l'opération, les seigneurs angevins qui avaient une fois de plus abandonné Philippe et Louis pour la cause de Jean se rapprochaient définitivement de leur suzerain français et deviendraient avec le temps d'une fidélité sans faille, on le constatera notamment durant la guerre de Cent Ans. Les impériaux, eux, furent battus à Bouvines par Philippe-Auguste lui-même. Nous allons nous attarder sur cette bataille de Bouvines, que certains historiens ont qualifiée, à tort ou à raison, de fondatrice de l'esprit national français.

BOUVINES

Philippe en cet été 1214 dévastait les Flandres en révolte. À l'annonce de l'arrivée des impériaux, il se retira à Tournai, puis vers Lille. La retraite continuait, Philippe et ses troupes arrivèrent sur le champ de Bouvines, et s'y installèrent pour la journée, n'imaginant pas que les impériaux oseraient les poursuivre un dimanche.

D'un côté nous avons Philippe-Auguste, dont la bannière frappée aux fleurs de lys est une représentation biblique, donc

sacrée. Philippe était en bons termes avec l'Église, son excommunication ayant été levée, et fervent chrétien. En face nous pouvons voir les impériaux, arborant le symbole païen de l'aigle et surtout du dragon, et en lutte ouverte contre le pape. Toute cette symbolique était alors fondamentale, pour la différenciation des deux camps au niveau du rapport à Dieu et à la religion.

Nous sommes un dimanche, or l'on ne combat pas un dimanche, mais Philippe en a décidé autrement parce que forcé par ses ennemis. Autre symbole religieux, Philippe est entouré de deux prélats qui durant toute la bataille, même au milieu de la mêlée, réciteront les psaumes de David. Juste avant l'assaut, Philippe bénit ses troupes. En face point de bénédictions, et l'empereur a passé la nuit d'avant en compagnie de la comtesse de Flandre qui a invoqué le Malin pour qu'il donne la victoire aux ennemis du Royaume, du moins c'est ce que rapporte l'historiographie.

Enfin pour achever la comparaison entre les deux camps, les troupes impériales sont composées de mercenaires, alors que celles du roi sont le résultat de la levée de l'ost et de la milice, nobles et bourgeois réunis spontanément sous une même bannière pour défendre leurs terres.

Enfin les deux armées se positionnent. D'un côté, les Français inférieurs en nombre, angoissés mais confiant en Dieu et en leur roi, de l'autre les Anglo-Impériaux, comptant déjà l'argent qu'ils pourront tirer de leurs prisonniers. Renaud de Dammartin est là, dans le camp des ennemis de la France. Au milieu de l'euphorie, il se fait mal voir, car il reste le seul à recommander la prudence face aux Français, proclamant à la face de l'empereur Othon : « La coutume des Français à la guerre n'est pas de fuir, mais de mourir ou de vaincre. »

Les troupes avaient été placées selon un ordre déjà éprouvé

par l'histoire : l'armée royale se divisait en trois corps, un central, deux pour les ailes, le roi au centre, comme on le pratiquait depuis l'Antiquité romaine, et comme on le voit déjà chez Alexandre le Grand. Avant l'assaut, Philippe prononça cette phrase à l'adresse de ses troupes, restée célèbre et qui donne tout son souffle épique au personnage et à l'événement : « Seigneurs, je ne suis qu'un homme mais roi de France est cet homme. »

En plein milieu de la bataille quelques piétons réussirent à pénétrer au cœur même de la maisnie du roi, le corps de bataille central composé des gens de sa maison, et le mirent à terre. Il aurait vraisemblablement succombé si une poignée d'hommes fidèles entre les fidèles n'étaient accourus et ne l'avaient remis en selle après avoir occis les piétons qui avaient osé lever la main sur leur souverain. Au même instant un chevalier des plus téméraires avait surpris l'empereur et tué son cheval. Othon se fit donner une monture fraîche et fuit le champ de bataille.

Alors les corps de troupe se décomposèrent, ne laissant que le vide devant l'armée royale. Seuls restèrent sur le champ de bataille Renaud de Dammartin et 700 miliciens brabançons. Renaud se lança à l'assaut des positions françaises avec ses six derniers chevaliers, bien décidé à perdre la vie pour conserver l'honneur. Mais cela ne lui fut pas donné, son cheval s'effondra au premier choc, une horde de piétons se jeta sur lui pour l'achever. Sauvé de justesse par un fidèle du roi qui le reconnut, il fut ramené épuisé et blessé à ce souverain qu'il avait trahi et juré de tuer. Les 700 miliciens quant à eux refusèrent de quitter le champ de bataille, alors qu'ils restaient seuls, que tous avaient fui. Ils se firent massacrer par la cavalerie de Philippe alors que le soleil descendait sur la plaine, pas un ne survécut.

Peu de morts dans le camp français, en revanche le nombre de prisonniers de marque était très important, et parmi eux, le

nombre de conditions : le pape devait obtenir une trêve avec les Anglais, soutenir financièrement l'expédition et assurer le rattachement du comté de Toulouse au domaine royal. En échange de ces garanties, Louis s'engageait à combattre l'hérésie cathare et à intervenir personnellement, conduisant la croisade pour le rétablissement de la foi catholique, à la place d'Amaury de Montfort qui renonçait aux droits légués par son père.

Au début l'épiscopat balança, préférant rétablir Raymond VII sous condition plutôt que de remplir les engagements lourds de conséquences qu'imposait Louis VIII. Finalement, le pape Honorius III finit par céder aux exigences de Louis, ne croyant pas à la bonne foi du duc Raymond et voulant aller vite.

En ce qui concernait les Anglais, Henri III était trop heureux de s'en tirer avec une trêve à si bon prix, le versement d'un tribut colossal mais en fin de compte bien peu important vu les territoires concernés et qu'Henri conservait ainsi.

Avant de partir, Louis, en souverain prévoyant, rédigea son testament. Il léguait à chacun de ses fils un apanage pris sur les terres conquises par son père. Seul Louis, son aîné, n'était pas apanagé car, futur roi de France, il gardait la suzeraineté suprême et le domaine royal tel qu'il était sous Louis VII, plus la Normandie. Le partage avait pour effet néfaste de découper le domaine comme l'aurait fait un Mérovingien, mais pour effet positif de désamorcer les querelles posthumes pour l'héritage royal.

LA CROISADE CONTRE LES CATHARES

Jetons un rapide regard sur le phénomène cathare. C'est tout au long du douzième et du treizième siècles, que s'est développée l'hérésie cathare, dont on voit déjà quelques prémices timides au XI^e siècle, dans une bonne partie du Sud de la France. D'abord vigoureusement combattue, l'hérésie avait fini par disparaître aux alentours de 1130. Mais l'Église baissant la garde, elle était réapparue de plus belle, dans le Midi de la France et plus particulièrement en Languedoc. La doctrine de fond de l'Église n'était pas encore mise en doute, mais cette pensée nouvelle, condamnant la richesse et se servant des mêmes mots que ceux de l'Église pour s'étendre, devenait tout de même dangereuse. Au fur et à mesure que l'hérésie prit de l'ampleur, elle devint plus combative, et passa à l'acte : les crucifix étaient mutilés et les sacrements méprisés. Quant aux églises, elles se vidaient. Les prêtres molestés devaient fuir pour sauver leur vie.

Le dogme cathare fut alors poussé à son paroxysme. Les biens terrestres étaient l'œuvre de Satan et seuls les biens célestes étaient dignes d'intérêt. Le corps était au Diable, l'esprit à Dieu. Il ne fallait rien posséder, et attendre la mort voire même la provoquer. Le mariage était interdit ainsi que la procréation. Ainsi lorsque les cathares recevaient ce que l'on appelle le consolamentum et devenaient des frères parfaits, ils ne pouvaient plus avoir d'enfants, et parfois même se suicidaient pour rejoindre le Ciel. Les autres, ceux qui étaient en attente de devenir parfaits, pouvaient vivre comme bon leur semblait, c'està-dire souvent fort mal. Concubinage, fornication, autant d'actes que l'Église réprouve. Quand on connaît le caractère sacré de la vie et la condamnation du suicide par l'Église, on comprend mieux le statut d'hérétiques que les cathares se virent apposer, bien loin de la légende dorée qu'une certaine historiographie contemporaine peut en donner.

On ne pouvait rester ainsi sans réagir. Le comte de Toulouse avait déjà lancé un cri d'alarme à l'Église, ses vassaux commençaient à se convertir au catharisme. Il fallait maintenant reconquérir les terres perdues. Mais malgré toute son énergie, l'Église ne pouvait pas grand chose, et peu à peu le désordre

moral et politique s'installa un peu partout dans le Sud. Bernard de Clairvaux qui s'était attaqué à l'hérésie de son vivant était bien mort, et il n'existait plus d'orateur suffisamment talentueux pour combattre l'hérésie par le verbe en étant sûr de toujours vaincre.

À Toulouse, Béziers, Montpellier, partout la lutte était engagée, et les hommes récalcitrants au soutien de l'Église étaient durement châtiés, comme le comte de Toulouse, Raimond VII, qui, s'étant mis à soutenir l'hérésie sans pourtant y adhérer, fut excommunié.

Le légat du pape ayant été assassiné, semblait-il sur ordre de Raimond, ses terres furent déclarées confisquées et la croisade fut lancée. Croisade à laquelle celui qui allait devenir Louis VIII participa. Simon de Montfort, élu par ses pairs, dirigeait la croisade, on s'en souvient. Il s'était vu attribuer les fiefs de Raimond, mais la lutte s'éternisant, il n'arrivait pas à s'implanter durablement dans ses nouveaux domaines. C'est alors qu'il vint à mourir au combat. Son fils Amaury hérita de ses biens, et nous connaissons la suite.

En 1225 Louis VIII partit donc en croisade contre les cathares. En arrivant devant les murs d'Avignon, les habitants de la ville acceptèrent de laisser passer l'armée royale, à condition que celle-ci ne rentrât que par petits groupes d'hommes.

Mais à la vue de l'armée du roi, les Avignonnais prirent peur et fermèrent leurs portes, il fallut mettre le siège pour passer. À la fin de celui-ci, l'armée royale rongée par la maladie fut retenue à grand peine ; elle voulait se faire payer son attente et ses souffrances en pillant la ville. Le roi se contenta de 6 000 marcs d'argent que les Avignonnais épuisés payèrent avec empressement. Puis la guerre continua. Elle devint alors une marche triomphale. Louis s'empara de Tarascon et d'Arles, puis ce fut au tour de Nîmes, Carcassonne, Albi, Castres d'ouvrir

pas encore si affaibli qu'il se laisse mener à vos éperons. »

LA CROISADE

Si Louis recherchait la paix perpétuelle au sein de l'Occident, pour le bonheur du peuple de Dieu et l'établissement de la Cité de Dieu, il n'en rêvait pas moins de croisades contre les infidèles, pour délivrer les Lieux Saints et les protéger.

Alors que la trêve de dix ans signée entre les chrétiens d'Orient et les musulmans expirait, les Turcs s'emparèrent de Jérusalem, qui une fois encore quittait le territoire de la chrétienté. Le pape Honorius avait lancé un appel à la croisade, afin de secourir les États latins d'Orient. Frédéric II avait répondu favorablement, mais après s'être emparé de la Sicile, il préféra épurer sa nouvelle conquête de ses ennemis potentiels, plutôt que de s'en servir comme d'un tremplin vers l'Orient. Le nouveau pape, Innocent IV, ne pouvait plus faire appel à l'empereur, qui s'était déjà déplacé en croisade dix ans plus tôt. Il se tourna donc vers la plus grande nation chrétienne d'alors, la France. Un concile fut réuni en 1244 à Lyon, et en 1245 la croisade fut proclamée.

À la suite d'une maladie et apprenant la prise de Jérusalem une nouvelle fois par les musulmans, Saint Louis avait fait le vœu de partir en croisade, voici que l'occasion se présentait.

En 1244 il s'embarqua pour la Terre Sainte, après avoir laissé la régence à sa mère, qui ne voyait pas d'un très bon œil le départ de son fils vers ces terres lointaines et dangereuses, comme tout le monde d'ailleurs, dans l'entourage proche du roi. Louis réunit sa flotte à Aigues-Mortes, ville portuaire sortie de terre quelques années auparavant, sous l'impulsion du roi, afin

de ne plus avoir à dépendre des ports italiens. Ce grand rassemblement de chevaliers français, ce rassemblement de l'Occident en marche, se donna rendez-vous à Chypre, avec à sa tête les plus grands noms du royaume, et même d'anciens rebelles repentis tels que Pierre Mauclerc. Louis avait choisi de longue date cette île comme lieu de concentration des troupes croisées avant de se jeter sur la Terre Sainte. Aussi fit-il entreposer sur place, bien avant le départ de ses troupes, tout le matériel nécessaire à l'entretien d'une armée : blé, bétail, tentes, argent, matériel de guerre...

Les hommes d'armes n'eurent qu'à s'installer. Pour toutes ces entreprises, telles que la transformation d'une île en base de départ ou la construction d'un port de guerre là où il n'y avait que quelques pêcheurs, les villes et le clergé de France payèrent une contribution volontaire et extraordinaire, afin d'aider le trésor. L'effort financier consenti fut à la taille du projet.

Mais cette croisade n'avait pas l'ampleur des précédentes, tant était élevé le nombre de princes restés en Europe pour s'assurer une part dans la lutte à mort qui opposait le pape et l'empereur. Malgré la contrariété de partir seul roi d'Europe, et malgré les pressions de ceux qui le priaient de rester, la décision de Louis IX était irrévocable. Comprenons bien les deux camps qui s'opposaient lors de ce départ : d'un côté le roi, qui se trouvait lié par un serment et une foi profonde, de l'autre la reine-mère et le clergé français, qui craignaient une attaque d'Henri d'Angleterre pendant que la force vive de la France était au loin. Mais Louis prit le risque, laissant sa mère à la tête de l'État.

Néanmoins, la prudence étant la première des vertus en politique, Louis prit soin de réunir une assemblée des grands, pour que ceux-ci prêtent un hommage au futur Philippe III le Hardi, alors tout jeune enfant. Une fois toutes ces dispositions prises, les croisés purent partir, le 25 août 1248.

Arrivé à Chypre, le roi organisa la concentration des troupes croisées et régla certains problèmes d'ordre intérieur, propres à l'île. Tout d'abord, il réconcilia les deux ordres Templiers et Hospitaliers présents sur le territoire chypriote. Fort de sa popularité, Louis évita tout déchirement entre les chevaliers venus de toutes les nations d'Europe et réunis pour la croisade. Bien sûr le gros de la troupe étant français, cela facilita grandement le poids des paroles du roi. Henri de Lusignan, seigneur de l'île, se réconcilia avec les seigneurs d'Arménie et d'Antioche. Louis, à Chypre, répondit bien à sa réputation de roi justicier nous le voyons.

Enfin l'heure du départ approchait, on avait réuni une flotte de débarquement dans les ports de l'île, et les troupes avaient été rassemblées, environ 50 000 hommes majoritairement français. Restait à décider du lieu de l'attaque. Jérusalem était hors de portée pour l'instant, les croisés décidèrent donc d'attaquer le mal à la racine. L'on s'embarqua pour l'Égypte, d'où partaient toutes les attaques contre les principautés latines d'Orient.

Après quatre jours de mer, les côtes égyptiennes apparurent enfin à l'horizon, les croisés purent apercevoir la ville de Damiette, place forte impressionnante, bâtie sur l'embouchure d'un des bras du Nil. L'affaire aurait pu mal tourner, les navires chrétiens ne pouvant avancer trop près des côtes à cause des bancs de sable, et les archers musulmans criblant les bateaux de flèches.

Mais Saint Louis, ne connaissant que son courage et faisant fi du danger, sauta dans l'eau, força ses compagnons à le rejoindre et chargea vers les plages, l'épée au poing. L'attaque fut vigoureuse, les Égyptiens, désarçonnés par autant de courage, finirent par lâcher pied. Mais la cavalerie égyptienne

parvenu richissime et confident de Philippe, détesté de la cour et de la famille royale. Louis prit ses dispositions pour qu'après sa mort le pouvoir reste entre les mains d'assemblées de fidèles. En effet, Philippe se souciant peu des affaires de l'État, laisserait rapidement la réalité du pouvoir à ses conseillers. C'est dans ce genre de cas que nous voyons la solidité et la souplesse de l'édifice capétien forgé au fil des siècles. Si un tel événement était arrivé sous Robert II par exemple, il est très probable que la couronne aurait changé de mains ; alors que là, elle demeurerait dans la même famille, assurant la continuité de la personne et du pouvoir royal.

Mais Marguerite de Provence, mère de Philippe, jugeait les garanties imposées par son mari insuffisantes. Du vivant de Louis, la reine Marguerite avait fait prêter à son fils un serment stipulant qu'il se plaçait sous sa protection jusqu'à trente ans. Le pape avait invalidé le serment à la demande de Louis, et Philippe ne s'y fit pas prendre à deux fois. Laissons maintenant la jeunesse du prince royal, pour retourner là où s'achevait le règne précédent, c'est-à-dire en Tunisie.

LES MAUVAIS AUSPICES

Philippe, en digne soldat du Christ, avait jugé bon, ainsi que ses frères, d'accompagner son père à la croisade.

Mais la France avait bien failli se retrouver avec deux rois morts, en quelques jours. Car à peine Saint Louis était-il décédé que son fils contractait lui aussi la dysenterie. Mais sa robustesse et son jeune âge, vingt-cinq ans, lui permirent de survivre. Restait à régler le sort de cette désastreuse croisade. Personne ne bougeait, dans un camp comme dans l'autre, incapable d'emporter la décision finale. Le débarquement du duc d'Anjou, frère de Saint Louis, allait permettre de dénouer la

situation. Charles d'Anjou avait une sorte de trahison à se faire pardonner. Jaloux de son frère, il avait attendu le dernier moment pour le rejoindre et était en grande partie responsable de la situation présente. Aussi, lorsqu'il prit les choses en mains, il mena l'affaire rondement.

Les troupes du bey de Tunis refusèrent dans un premier temps de signer un accord avec les croisés, mais une reprise en main vigoureuse de l'armée Occidentale, et quelques batailles bien menées, ramenèrent les Tunisiens à la raison, et permirent la signature d'une paix honorable. Les frais de la croisade seraient remboursés, les prisonniers de part et d'autre seraient libérés, un tribut annuel versé à Charles d'Anjou en tant que roi de Sicile, enfin le culte catholique serait toléré en Tunisie. Après la signature des accords, il fallut rentrer. Philippe III débarqua en Sicile, où il récupéra les restes de son père et de son jeune frère, qui étaient partis avant lui, sous la protection d'Anjou. Ensuite le cortège royal prit la route de l'Italie. Là, la reine mourut d'une chute de cheval, enceinte de son cinquième enfant. Le roi très affecté n'en pria qu'avec plus de ferveur encore lors de son pèlerinage à Rome. Le cortège des malheurs continua, puisque la femme du roi de Navarre mourut à son tour, rejoignant dans la tombe son mari, décédé quelque temps auparavant. Enfin ce fut le passage des Alpes, avec la dépouille du roi Louis, sur laquelle des prodiges miraculeux s'étaient, selon des témoins, déjà produits à plusieurs reprises. C'est à la tête d'un cortège funèbre que Philippe le Hardi rentra enfin en France. Restait encore à régler le problème des deux régents, placés par Louis IX et confirmés par Philippe III. Jean de Nesles et Matthieu de Vendôme étaient des hommes dévoués à la cause royale et au royaume, à un tel point qu'ils préféraient garder un roi incompétent sous tutelle que de laisser le royaume à la dérive. Preuve que Philippe avait au moins l'intelligence de

reconnaître son insuffisance, il accepta cette tutelle, en prenant pour cause officielle une incapacité à régner. Malgré tout, le coup était rude pour le souverain.

Le sort décidément s'acharnait sur Philippe III, et c'est un jeune roi meurtri et brisé qui rentra enfin à Paris le 20 mai 1271. Malgré son retour, le roi dut attendre le 15 août pour recevoir l'onction sainte, et à Soissons de plus. En effet, l'archevêque de Reims venait de mourir et n'avait pas été remplacé. Son siège encore vacant, il fallait pourtant sacrer Philippe III. Le règne de Philippe le Hardi commençait enfin, après les deuils et le chagrin.

Mais ne voyons pas tout en noir. En ce début de règne l'autorité du jeune roi était confirmée par le serment de fidélité que les grands du royaume lui prêtèrent dans le cadre grandiose mais macabre de la campagne tunisienne. Enfin une trêve d'une décennie fut conclue entre Tunis et la chrétienté. Trêve qui devint une paix perpétuelle.

LE DOMAINE S'AGRANDIT

Après tant d'événements malheureux, la fortune semblait enfin sourire au roi Philippe. Au mois d'octobre 1271, son oncle, Alphonse de Poitiers, mourut sans descendance, ce qui signifiait que son fief revenait à la couronne. Malgré une tentative d'Henri III qui, oubliant son serment fait sous le règne précédent, tenta de faire valoir ses droits sur ces domaines, l'héritage laissé par Alphonse devait arriver sans heurts entre les mains de Philippe, mis à part un bout de la Saintonge que l'on laissa aux Anglais pour les calmer. Fief considérable, regroupant le Poitou français, l'Auvergne et le comté de Toulouse, arraché aux comtes légitimes et à l'hérésie cathare quelques décennies auparavant. L'acquisition de ce territoire fut la meilleure des

capétienne, l'argent coulait à flots, plutôt que la hache ou les promesses d'échanges territoriaux, on préféra la politique du denier bien frappé. Ainsi Philippe acheta-t-il la neutralité bienveillante de l'empereur, ancien allié des Anglais. Dans le même temps, il finançait une révolte des Gallois contre Edouard d'Angleterre et exhortait l'Écosse à passer à l'attaque, retenant Edouard chez lui, alors qu'il désirait se battre sur le continent. Mais le chef-d'œuvre de la diplomatie française fut l'alliance avec la Castille. L'Aragon, allié des Anglais, pouvait à tout moment débouler dans le Sud de la France et conquérir le Languedoc, bien loin de Paris. Mais la donne changeait avec la Castille, membre du dispositif français et qui retenait les Aragonais loin de leurs objectifs guerriers en France. Edouard abandonné par l'empereur, la Bretagne ne comptant presque pas, il demeurait absolument seul avec les Flamands.

Mais la France n'était pas encore sauvée. La guerre pouvait venir de partout. C'est de Flandre que viendraient les premiers coups d'envoi d'un conflit qui couvrirait une bonne partie du règne et préfigurerait la guerre de Cent Ans.

La Flandre était une province on ne peut plus autonome, un pays de cocagne, fier de ses particularismes et de ses privilèges. Son duc, pair du royaume, entretenait une double vassalité avec la France et l'empire, ce qui lui donnait une certaine mesure d'indépendance, pouvant jouer sur sa double fidélité pour brouiller les cartes. Ce fier compagnon de Saint Louis avait pour lui la gloire des combats, et celle d'être un descendant de Charlemagne. Les Flamands en eux-mêmes étaient si jaloux de leurs privilèges qu'ils n'hésitaient pas à faire la guerre à leur duc, lorsque celui-ci tentait d'empiéter sur leurs avantages acquis. C'est sur cela que Philippe le Bel allait jouer, profitant dans une certaine mesure des désordres flamands et du manque d'argent du comte.

Guy de Dampierre se sentant menacé par Philippe allait alors se tourner vers Edouard d'Angleterre. Dans le cadre du blocus, Philippe pour contenter les Flamands, avait toujours eu soin de laisser passer les laines anglaises. Mais le but d'Edouard et de Guy de Dampierre étant de retourner les populations contre Philippe, ils jouèrent le jeu du roi en ce qui concernait le blocus.

C'est-à-dire qu'Edouard d'Angleterre traita la Flandre comme une ennemie, parce que vassale de la France, et le duc lui, arrêta les laines à ses frontières, exécutant ainsi le blocus royal. Remarquons ici que l'appétit d'indépendance de Dampierre face à Philippe IV se faisait aux dépens de son duché. Le 31 août 1293, un nouveau pas fut franchi par le duc, lorsque celui-ci annonça le mariage prochain de sa fille avec le prince héritier de la couronne d'Angleterre. Il s'agissait là d'une violation du code féodal, puisque le mariage d'un grand feudataire devait passer d'abord par le consentement du suzerain. Philippe ne pouvait accepter cette atteinte à son pouvoir et il ordonna au comte de Flandre de se rendre à Paris pour comparaître devant son roi. Il accepta, se rendit à Paris, où il fut emprisonné temporairement. Bien sûr il lui était laissé assez de liberté pour vivre convenablement avec sa suite.

Mais tout finit par s'arranger lorsque Boniface VII fit signer une trêve aux souverains, des deux côtés de la Manche. Guy de Dampierre put s'en retourner dans son duché, mais là il se heurta à une situation désastreuse, provoquée par sa longue absence. Aussi en 1296 il s'allia définitivement avec le roi d'Angleterre.

La guerre en cette année 1296 semblait s'engager bien mal. Mais heureusement pour la France, l'année qui suivit, les Anglais se retirèrent de la lutte, faute de moyens et échaudés en Guyenne, laissant le comte de Flandre seul. Philippe l'écrasa à

Furnes ; dans les jours qui allaient suivre, le comte de Flandre serait arrêté à Lille.

En France même, Charles de Valois se montra le digne frère de Philippe le Bel, il conquit toute la Guyenne en une année, enlevant les forteresses, abattant les murs des villes. Sans son intervention, il est vraisemblable que les Anglais d'Edouard I^{er} seraient restés en guerre, car au commencement l'affaire semblait mal s'engager. Le frère d'Edouard I^{er}, débarqué avec une petite armée, réussit à rétablir momentanément l'équilibre. Puis une fois son expédition achevée, Valois remonta vers le nord où il porta le dernier coup au comté de Flandre, arrêtant les fils de Guy de Dampierre et obtenant la reddition des dernières places.

Pour Philippe IV le triomphe continuait. Le 19 juin 1299 la paix avec l'Angleterre fut scellée au traité de Montreuil, traité au cours duquel il fut décidé que la Guyenne reviendrait à Edouard I^{er} sauf Bordeaux, clef de voûte du commerce avec l'Angleterre. Edouard abandonnait les Flamands, Philippe laissait les Écossais. C'était une paix entre deux grandes nations aux dépens de deux petites. Mais pour Philippe cette paix prenait des allures de triomphe.

Il fut conclu qu'Edouard devrait épouser la demi-sœur de Philippe, pendant que son fils, le futur Edouard II, se marierait avec la fille de Philippe le Bel, Isabelle. Le comte de Flandre se trouvait ainsi sans allié. En 1300, acculé, il finit par reconnaître l'autorité de son suzerain, mais Philippe n'ayant pas confiance en son vassal, Guy de Dampierre fut assigné à résidence à Compiègne. Pendant ce temps les Flandres étaient sous le contrôle personnel du roi, qui y avait envoyé Jacques de Châtillon, pour le représenter et administrer la province en son nom. Le comté le plus indépendant du royaume se retrouvait

Le roi n'était pas aussi indépendant que son père. Le règne autoritaire de Philippe le Bel, dont la politique s'était appuyée sur la bourgeoisie parisienne et les légistes, avait frustré une partie de la haute noblesse, écartée de la réalité du pouvoir au profit d'hommes, nobles ou roturiers, d'extraction plus obscure. Cette frustration avait entraîné à la mort du souverain, une réaction nobiliaire en sens contraire. Celle-ci réussit à arracher à Louis X de nouveaux privilèges et s'assura la confirmation des anciens, par ce que l'on appela le « mouvement des chartes ». Louis ne pouvait pas aller à l'encontre de cette réaction, il avait besoin de sa noblesse pour assurer son pouvoir dans les Flandres.

Louis donna tout ce que la haute noblesse attendait ; en échange, cette dernière promit de soutenir le roi dans les Flandres. Louis engagea également toute une série de vérifications des empiétements du pouvoir royal sur les provinces, afin de « remettre les choses en leur état ». Il s'agissait d'une recherche de la justice qui se faisait aux dépens du pouvoir royal, et la monarchie capétienne risquait fort de ressortir affaiblie de cette politique d'abandon.

Louis X n'était pas sot et voyait où tout cela le menait, mais n'ayant pas la poigne de son père, il était néanmoins tributaire de sa politique, qui nécessitait désormais des compromis pour être menée à son terme.

Il fallait tout de même que le roi affirme son pouvoir. Louis X s'appuya sur Charles de Valois, qui lui fut toujours d'un bon conseil, bien que grand feudataire du royaume. Mais il ne fut pas totalement étranger à la réaction nobiliaire.

Force était de constater que la pièce d'or de Philippe le Bel avait un envers. Face à une situation financière désastreuse, Louis X devait prendre les mesures qui s'imposaient. Le premier mouvement fut de rappeler les juifs, qui payèrent leur retour

d'une taxe.

Autre phénomène d'importance, le sacre sans cesse repoussé. Il fut enfin rendu possible, la politique de conciliation voire de reculade de Louis lui ayant permis d'asseoir son pouvoir. Mais c'était un roi seul qui montait sur le trône.

Le problème de la descendance, sempiternelle angoisse des rois, n'épargnait pas Louis ; Marguerite, bien qu'en forteresse, demeurait sa femme, il n'avait pas d'enfants et ne pouvait se remarier. Le problème fut réglé par des proches du roi, qui étranglèrent Marguerite dans son cachot, libérant Louis d'un poids, mais alourdissant le dossier des derniers Capétiens aux yeux de l'histoire.

La Flandre se soulevait à nouveau et Louis se préparait à faire valoir son autorité et sa puissance en écrasant la révolte. Cette fois la Flandre refusait de lui prêter l'hommage dû au suzerain et n'appliquait pas les traités passés avec Philippe le Bel. Si Louis écrasait la révolte, il affirmait sa force et n'aurait plus alors à composer avec la haute noblesse.

Restait également à préparer l'avenir, très compromis après la mort de sa première femme. Le Hutin décida alors de se tourner vers le roi de Hongrie, qui lui offrit sa fille Clémence. Celle-ci fit le meilleur effet à la cour de France, qui oublia un peu les ombres de la fin du règne précédent.

En 1316 Clémence tomba enceinte, Louis mourut le 5 juin. Mort qui d'ailleurs resta longtemps suspecte, car l'on crut à un empoisonnement causé par Mahaut d'Artois, cousine de Louis X et de Robert d'Artois, pour se venger du sort réservé à sa fille, l'une des trois brus. Une enquête fut menée qui prouva l'innocence de Mahaut.

Pendant que Louis s'éteignait après un règne éclair, règne qui s'arrêtait en plein envol, après les balbutiements du début, l'édifice vacillait de plus belle, la Flandre en révolte que l'on n'avait pas encore ramenée à la raison, tandis que les vassaux réclamaient toujours plus. Allait-on retomber dans les désordres des débuts de la dynastie ? D'autant que la France se retrouvait momentanément sans roi, après un règne sans grandeur et trop court.

Mais en attendant la venue au monde du nouveau roi, il fallait administrer le royaume, le frère de Louis assura la régence.

2. JEAN I^{ER} 1316

À la mort de Louis X l'histoire retint son souffle et attendit. Pour la première fois dans l'histoire de la dynastie, la continuité était momentanément rompue, par l'attente de la naissance de l'enfant que portait la reine.

Clémence mit au monde un garçon que l'on prénomma Jean. L'histoire pouvait reprendre, le frère du roi continuait d'assurer la régence.

Mais stupeur! L'enfant, fragile, mourut quatre jours après sa naissance. Cette mort elle aussi resta mystérieuse, et quelques années plus tard, un Italien se présenta devant le roi de Hongrie, se faisant passer pour Jean I^{er}. Le grand-père, devant son supposé petit-fils, se laissa convaincre et il leva une armée pour que l'imposteur puisse aller en Avignon réclamer ses droits devant le pape. Une fois sur place, le pseudo-Jean I^{er} fit valoir ses droits au pape. Mais celui-ci refusant d'y croire combattit et écrasa le prétendant qui fut envoyé à Naples où il mourut dans le fond d'un cachot. Imposteur ou pas, c'était la raison d'État qui commandait, car si le pseudo-Jean I^{er} avait réussi à réunir des partisans en France, une guerre civile aurait éclaté; la France affaiblie, déjà dans les débuts de la guerre de Cent Ans, n'avait

Mais un autre phénomène, celui-ci d'un ordre plus concret, provoqua le mécontentement face au nouvel impôt.

Entre 1315 et 1316, une succession de mauvaises récoltes avait déstabilisé le système rural français, et même européen. L'Occident connaissait depuis plus d'un siècle une période de prospérité jamais vue : bonnes récoltes, accroissement de la population, essor du commerce, conquête de nouvelles terres sur les forêts et les marécages, recul des maladies, paix civile, amélioration de la condition paysanne surtout en France.

Alors le dur retour de la « moisson pourrie » de 1315 se fit d'autant plus sentir qu'il était en contraste total avec les événements passés. Les conséquences dépassèrent de loin le couple d'années 1315-1316. Sans semences suffisantes, les paysans français durent reculer sur des terres plus anciennes, afin de reprendre leurs cultures. Les denrées se raréfièrent, enchérissement, disette, mécontentement s'ensuivirent. Le schéma est classique, toujours le même mais toujours aussi terrible.

La France gronda, sans se douter que les pires récoltes et les pires épidémies étaient encore à venir. Pour faire face, Philippe réunit en 1343 puis en 1346 des États-Généraux à Paris.

Le but était d'obtenir de l'assemblée le renflouement de la monnaie, à coups de prêts en or. La conséquence serait l'amélioration de la machine de guerre française dans le cadre de la lutte contre les Anglais, mais d'un autre côté, Philippe devrait donner des garanties. Les députés exigèrent le renvoi de conseillers du roi, en échange des mesures attendues. Philippe céda, et il obtint enfin ce qu'il demandait : une monnaie forte, de l'argent, et des officiers royaux plus intègres et dévoués. Tout ceci permettait d'aborder à nouveau la guerre.

L'AFFAIRE DE BRETAGNE, LA GUERRE REPREND

La paix fut de courte durée. En 1341 Jean II de Bretagne mourut, et la nièce du feu duc fit valoir ses droits. Seulement son mari Charles de Blois était le neveu de Philippe VI, et l'autre prétendant, Jean de Montfort, qui était un demi-frère de Jean II, était proche des Anglais. Charles de Blois fit arrêter Jean de Montfort en septembre, et se fit reconnaître comme le duc légitime par ses pairs. Mais la femme de Jean de Montfort n'accepta pas l'éviction de son mari, elle appela les Anglais au secours. Edouard se préparait à débarquer en Bretagne. Mais l'invasion donna des résultats plutôt mitigés, c'est une fois de plus la médiation pontificale qui permit de régler ce litige. Les légats ordonnèrent une trêve, et imposèrent la libération de Jean de Montfort. Mais au grand dam de Philippe et des Bretons, les Anglais maintinrent des garnisons en Bretagne.

En mai 1345 la guerre se ralluma en Bretagne, pendant qu'Edouard débarquait en Flandre et échouait une nouvelle fois face à la détermination des Français, et à la défection des Flamands.

Mais il n'avait pas dit son dernier mot. En 1346, fort de la trahison de Geoffroy d'Harcourt baron de Saint-Sauveur, le Vicomte de Normandie tombé en disgrâce auprès du roi, il débarqua à Saint-Vaast-la Hougue. L'invasion de la France avait commencé. Avec 13 000 hommes Edouard s'empara de Caen et entama sa marche sur Paris. Philippe, qui guerroyait alors en Guyenne, rentra jusqu'à sa capitale, aussi rapidement qu'il le put. Mais au dernier moment les Anglais obliquèrent vers la Somme, qu'ils passèrent le 23 du mois d'août, car Edouard, voyant arriver sur lui cette gigantesque armée française, craignit l'engagement avec ses troupes épuisées. Pour Philippe le

message était clair, les Anglais se repliaient, c'est donc qu'ils étaient à bout de souffle. Aussi décida-t-il de les poursuivre.

À hauteur de Crécy, Edouard se retourna pour livrer bataille. Arriva l'armée royale qui s'établit en face des Anglais. Philippe VI envoya alors une petite troupe en avant, le commandant de celle-ci, le Moine de Bâle, recommanda au roi, dit-on, de laisser ses troupes se reposer, et d'attaquer les Anglais épuisés le lendemain. Bien que Philippe eût compris l'intérêt d'une telle manœuvre, il ne réussit pas à contenir les impétueux chevaliers de France, qui se lancèrent dans une charge héroïque contre les Anglais. Charge épique de plusieurs centaines de cavaliers bardés de fer bousculant tout sur leur passage, et se ruant sur une troupe de loqueteux ; victoire certaine, et pourtant.

Les archers gallois, solidement retranchés derrière leurs palissades, brisèrent l'élan des chevaliers français, le désastre fut terrible et inexplicable. Jamais encore une charge de cavalerie n'avait été brisée de la sorte, alors que le terrain était tout à fait favorable aux Français. À croire qu'il fallait que la France perde cette bataille en guise de leçon. La vérité était que face à la froide résolution d'un groupe de fantassins et d'archers bien entraînés, les chevaliers ne pouvaient plus rien. Les Français venaient à leurs dépens de découvrir que l'Occident était rentré dans une nouvelle ère militaire et que l'infanterie serait désormais « la reine des batailles ».

Après la bataille où, notons-le, les Anglais refusèrent de prendre des « prisonniers à rançon », préférant tuer, Philippe se retira vers le château de Labroye, devant la porte duquel il prononça ces paroles alors que le châtelain tardait à ouvrir :

« Ouvrez! C'est l'infortuné roi de France! »

Galvanisés par leur succès, les Anglais étaient plus que jamais soudés autour de leur roi, et ils s'en allèrent mettre le siège devant Calais. La défense de la ville fut on ne peut plus

discussions entre les deux camps, les Anglais proposèrent de rendre leur butin, et de ne plus porter les armes contre le roi pour une durée de sept ans. Mais les Français voulaient un exemple, en éliminant une bonne fois pour toutes ces pillards.

L'histoire se répéta. La cavalerie se lança à l'attaque au mépris des ordres, les chevaliers empêtrés dans les haies et les vignes se firent massacrer par les archers gallois ; les mercenaires étrangers, privés de commandement, se débandèrent, puis ce fut au tour de nombreux hommes des levées seigneuriales de fuir. Voyant la défaite certaine de son armée, Jean II fit éloigner ses enfants, et espérant dans un suprême effort faire changer la balance, il se jeta dans la mêlée avec ce qui lui restait de troupes. Arrivé au cœur de la bataille, il se mit à bas de son cheval, ordonna à ses compagnons d'arme de faire de même, et là, sur une hauteur, tel un roc inébranlable, il sortit sa hache d'arme et attendit l'assaut, bien décidé à ne pas reculer d'un pas.

C'est au cours de cet instant épique de l'histoire de France que, faisant preuve d'un courage extrême, son fils cadet revenu se glisser vers lui au cœur de la mêlée l'aida jusqu'au bout à parer les coups ennemis : « Père gardez-vous à droite, Père gardez-vous à gauche. »

Malgré tout Jean fut fait prisonnier et emmené en Angleterre. Prisonnier en Angleterre, n'a rien à voir avec la captivité de Saint Louis après Mansourah. Jean II reçut à Londres un accueil triomphal de la part de la population, Edouard III le fit monter sur un cheval blanc, le Prince Noir tint à le servir à table, estimant que par sa bravoure, il était le vrai vainqueur de Poitiers. Mais derrière la façade festive de la captivité de Jean II se déroulait, des deux côtés de la Manche, tout un appareil diplomatique et militaire qui allait décider du sort de la France.

LA RÉGENCE

Le royaume de France ne pouvait rester sans maître, encore moins dans des temps aussi troublés, et c'est le fils du roi, le futur Charles V, qui assura la régence. Quelques dix jours après la bataille, il entra dans Paris, à la tête d'un piètre cortège, se préparant à assumer la régence dans une capitale qui grondait.

La situation que lui laissait son père étant catastrophique, il allait s'atteler durant toute la période de la régence à remettre en ordre les affaires du royaume. Tâche d'autant plus ingrate, que le poids de la défaite retombait sur ses seules épaules.

Ajoutons au désastre la présence sur tout le territoire des anciennes compagnies royales, qui ne recevant plus de solde, pillaient pour survivre, déclenchant un fléau tout aussi grave que la peste.

Quant à la noblesse de France, elle payait le prix de son indiscipline. Rentrés chez eux, les nobles de toute la France se virent accuser par leurs paysans d'avoir été lâches, d'avoir abandonné le roi sur le champ de bataille, d'être désormais incapables de défendre le royaume, se rendant donc indignes de leur statut de nobles. Prélude aux jacqueries.

La première lutte que Charles dut mener fut celle contre les États-Généraux convoqués par Jean le Bon. États qui, profitant de la guerre, voulaient abaisser le pouvoir royal, non pas pour une plus grande marge de manœuvre du Parlement et des États mais pour instaurer la dictature chaotique des privilégiés, la suprématie des franchises des villes sur le pouvoir royal. De son côté le dauphin Charles demandait de l'argent et des hommes pour continuer la guerre, dialogue de sourds. Nous sommes le 15 octobre 1356. Lorsque les volontés des États se concrétisèrent, il sembla alors très clair qu'ils étaient prêts à céder aux demandes du pouvoir, en échange de la confirmation

des privilèges locaux, et de leur capacité à décider eux-mêmes des impôts et de la levée des troupes. Si Charles cédait, cela revenait à une abdication. Pour gagner du temps, en fin d'année, il partit pour Metz et laissa son frère, Louis, duc d'Anjou, sur place, avec mission de promulguer une nouvelle dévaluation de la monnaie. Erreur terrible de la part de Charles, car à peine l'ordonnance fut-elle publiée que le duc d'Anjou dut la retirer pour éviter l'émeute, signant ainsi l'aveu de faiblesse du pouvoir.

Commença alors le véritable combat entre la régence royale et les États-Généraux. Le début de la lutte semblait au désavantage de Charles, quand au mois de mars 1357 les États-Généraux lui imposèrent une « Grande ordonnance », qui l'obligea à de nombreuses concessions. La situation était dure, les États presque entièrement aux mains des Parisiens imposaient leurs vues. Charles ne pouvait encore rien faire, mais il préparait la revanche. En effet, les plus grandes qualités de Charles durant cette période furent la dissimulation et la patience.

Entra alors en action le prévôt des marchands de la ville de Paris, Étienne Marcel, esprit rusé et arriviste, homme brillant issu d'une grande dynastie bourgeoise parisienne, et qui deviendrait par la suite l'âme de l'opposition.

La situation ne faisait que s'aggraver lorsque l'année suivante Jean le Bon accepta de signer un projet de traité avec les Anglais, traité qui avait pour but sa libération, avec pour conditions la cession de la moitié du royaume et le versement d'une rançon de 4 millions d'écus d'or.

Les événements qui allaient secouer la France en cette année 1358 ne s'arrêtaient pas là. La tension montait sans cesse un peu plus. On venait de signer une trêve de deux ans avec les Anglais, au grand dam des Parisiens, qui réclamaient la reprise des

signifiait la fin de leur indépendance.

C'est donc le peuple breton qui s'opposa le plus farouchement à l'entreprise de Charles V. Au cours de l'une des rares batailles en rase campagne que du Guesclin aura à mener, il se retrouva devant l'affreux dilemme entre son roi et son pays. Bataille au cours de laquelle il fut fait prisonnier. Mais pas pour longtemps, le roi s'empressant de verser la rançon demandée, autant par réelle amitié que parce qu'il ne pouvait se passer d'un homme tel que son connétable.

ADMINISTRATION ET MÉCÉNAT

L'affaire bretonne réglée par un échec qui avait remis en lumière les carences de l'armée française, Charles V allait se tourner vers les Anglais.

Mais avant de rompre la paix, il fallait être en état de mener la guerre. Pendant un an, Charles V réorganisa tout le système administratif du royaume, avec l'aide de ses ministres, hommes dévoués non pas à une personne mais à une idée, la France, grande nouveauté, déjà entrevue sous Philippe le Hardi.

Ils allaient rétablir les institutions de Philippe le Bel, qui n'avaient pas été supprimées, mais désorganisées par la guerre et les troubles. Ainsi Parlements et chambres des comptes, ministères et compagnies furent remis sur pied. Ensuite ils réorganisèrent l'impôt, et s'assurèrent que l'argent rentrait bien, pour pouvoir ainsi remplir les caisses du trésor, qui depuis longtemps maintenant étaient totalement vides. Les Français redécouvrirent l'impôt, pour leur plus grand mécontentement, mais il valait mieux payer au roi de France que se faire piller par le roi d'Angleterre.

Dans le même temps le roi fit pousser les travaux du Louvre, du château de Vincennes et de la Bastille, afin de transformer Paris en camp retranché inexpugnable.

Toujours du point de vue militaire, c'est en 1367 que Charles se mit sérieusement à recomposer l'armée royale, se basant sur les ordonnances de Jean II le Bon. Des mercenaires furent engagés à titre permanent, la solde des troupes fut fixée, le règlement militaire de Jean II confirmé. Tous les combattants du royaume furent recensés, afin d'être appelés dans le cadre d'une guerre, pour former « le ban et l'arrière-ban ». ¹⁷ En ce qui concernait les milices urbaines, un uniforme leur fut imposé, ainsi que des périodes d'entraînement et de manœuvres, à certains moments de l'année (une armée de réserve avant la lettre). L'armée française moderne semblait enfin voir le jour. Bien sûr il ne s'agissait pas de faire table rase, et Charles conserva en plus de ce nouveau système l'ancienne armée féodale, fondée sur la levée de l'ost nobiliaire.

Conscient également que le prestige d'un royaume passe par celui de la cour, il favorisa les lettres et les arts, ainsi que les sciences. Charles V fut l'un de ces rois intellectuels qui passaient leurs journées dans leur bibliothèque ou au conseil, mais qui savaient tout aussi bien manier l'épée que la plume. Notons d'ailleurs à propos de bibliothèque que, la sienne, absolument remarquable pour l'époque, est le point de départ de la bibliothèque royale notre actuelle BNF. Homme d'intérieur à cause de sa santé fragile, il avait néanmoins le sens de la propagande et de la représentation, et toujours il sut émerveiller ses interlocuteurs par les fêtes qu'il donnait, quel qu'en soit le coût.

L'autre grande qualité du roi était celle d'avoir toujours su s'entourer. Nous avons déjà parlé de Bertrand du Guesclin, homme de guerre et homme d'État remarquable, mais il n'était pas le seul. Ainsi ses conseillers, comme Pierre d'Orgemont, Raoul de Presles ou Hugues Aubriot lui furent toujours d'un précieux conseil. Véritables technocrates, surnommés marmousets sous le règne suivant, ils allaient révolutionner l'administration royale, en plaçant aux postes clés des hommes à leur image, n'appartenant à aucun parti, si ce n'est celui du roi et de la France.

Grand changement quand on sait que les officiers royaux avaient une certaine tendance à la vénalité et à la corruption.

LA GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE REPREND

Maintenant que les finances étaient remises en ordre et l'armée sur pied, la guerre pouvait reprendre. La dernière étape, avant l'accomplissement de toute la politique du règne de Charles V, était la libération du territoire, consécration de toute une vie.

En 1368 la guerre reprit ; pour justifier son acte, Charles usa d'une mauvaise foi certaine, mais peu importe. Il agit de la manière suivante : le traité de Brétigny comportait une faille dans deux de ses clauses. La renonciation au trône de France par les Anglais, et le transfert de suzeraineté du roi de France à celui d'Angleterre sur les terres de Guyenne. Pour être effectives, ces clauses devaient être signées dans un temps précis, ce qui ne fut pas fait, rendant le traité caduc. Les signataires connaissaient ce manque, et c'est bien parce que la paix de Brétigny n'était qu'une trêve que cette faiblesse avait été passée sous silence afin d'être mieux utilisée plus tard. Le premier à dénoncer le traité fut Charles V qui, profitant d'un différent entre le comte d'Armagnac et le Prince de Galles en Guyenne, convoqua ce dernier à Paris afin qu'il comparût devant ses pairs. Symbole très fort du retour de la souveraineté royale, Charles ne se

l'oncle du roi. La révolte, quant à elle, avait été écrasée par l'armée royale. Le jeune Charles VI vit ainsi sa tête s'auréoler des lauriers de la victoire de Roosebeck, on s'en souvient. Mais finalement le projet d'invasion de l'Angleterre dut être abandonné, ce qui faisait perdre à la France une occasion inespérée d'en finir avec sa vieille ennemie.

Alors on rechercha la paix. Charles VI et Richard II, tous deux jeunes hommes, rêvaient de cette paix qui mettrait fin à tant d'années de destructions de part et d'autre. Bourgogne la désirait lui aussi, pour la sécurité de ses fiefs. Les peuples enfin la demandaient, las de voir leurs moissons brûlées par des compagnies à la solde de tel ou tel camp. Les négociations furent ouvertes en 1384, mais une nouvelle révolte, en Flandre, mobilisa l'attention de l'Europe, car Philippe de Bourgogne intervint personnellement, et cette fois il s'agissait du Hainaut, en terre d'empire. L'expansion des territoires bourguignons, c'était l'accroissement de l'espace d'influence français, une menace pour les intérêts anglais. La victoire de Philippe le Hardi mit fin aux négociations, à la grande déception de Charles VI et Richard II, qui ne cachaient pas leur désapprobation vis-à-vis de l'acte de Bourgogne. La France, dans cette courte reprise des hostilités, en tout cas, avait su montrer qu'il n'y avait plus rien de commun avec les guerres de Philippe VI et Jean II. Les Flamands étaient vaincus une nouvelle fois, un débarquement était tenté en Écosse et des tentatives de coups de mains sur les ports de la Manche. Il n'y avait là aucune réelle menace pour l'Angleterre, mais un coup de semonce.

L'autre point important de la politique menée par Philippe de Bourgogne avait été le mariage entre son neveu et Isabeau de Bavière. Charles avait alors dix-sept ans, et son oncle pensait par ce rapprochement entre une principauté allemande et la France pouvoir marquer un pas de plus vers ses projets d'expansions en Bourgogne tout en asseyant la diplomatie française, coup double.

Mais au grand dam de ses oncles, après avoir épousé Isabeau de Bavière en 1385, Charles commença à prendre un peu d'indépendance. Mais c'est une ultime faute de Philippe le Hardi qui décida de la prise de pouvoir personnelle du jeune Charles VI. 1388, Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, venait de défier Bourgogne, en se posant en défenseur de l'espace germanique contre l'expansion bourguignonne. Philippe, une fois encore, usa de l'appareil royal pour sa propre politique, mobilisant l'armée contre Juliers. Mais cette fois, Charles VI ne se contenta pas d'accompagner l'armée, il la dirigea. Devant une campagne désastreuse, sans revers mais sans victoires, Charles rentra sur Reims, c'était la fin pour ainsi dire de la régence, l'oncle avait déplu. En août 1388 il renvoya enfin ses tuteurs, mettant fin à une politique qui était ce qu'elle était, mais en tout cas n'avait pas porté de très bons fruits, la chute ayant été évitée de justesse. Ne jetons pas cependant la pierre à Philippe de Bourgogne, qui fut en tout point un tuteur et un oncle proche et consciencieux.

CHARLES VI SUR LES PAS DE SON PÈRE

Charles VI, depuis le temps qu'il apprenait et regardait, avait acquis une véritable maîtrise des choses politiques, il disposait d'un programme, d'un plan d'action précis, il savait à quels hommes s'adresser pour mettre en pratique ce que l'on peut nommer « une certaine idée de la France ». Cette idée tenait en quelques mots : paix extérieure, paix intérieure, union avec le peuple, service de l'État, grandeur de la monarchie, justice.

Les hommes qui lui permirent cette action, ce furent les Marmousets, les vieux conseillers de Charles V, qui revinrent

avec tous leurs projets inachevés en main, ils avaient les mêmes visions que le roi et voulaient pouvoir se mettre au travail. De 1388 – 1392-93, de sa prise de pouvoir au commencement de sa folie, Charles allait pouvoir mener sa politique, et elle porta ses fruits pour l'avenir, malgré la guerre civile, laissant une empreinte jusqu'à nos jours. Cette œuvre commune des Marmousets et de Charles VI peut être rangée parmi les événements qui ont fait la France moderne.

L'idée, déjà, était de changer le statut des officiers du roi, aussi bien en province qu'à Paris. Souvent, les officiers se servaient sur les impôts, ne voyant pas arriver leurs gages, d'autres s'étaient fait une clientèle, qui se rappelait à leur bon souvenir lorsqu'il y avait procès. Ces officiers royaux, enfin, étaient souvent membres de tel ou tel parti, soumis à un prince, ce qui posait problème pour servir à la fois le roi et leur suzerain. Les Marmousets modifièrent tout cela. Les gages seraient versés de manière régulière, le détournement des impôts sévèrement réprimé. La totale équité dans les procès serait assurée, enfin les officiers seraient nommés par le roi et uniquement par lui, ils viendraient de toute la France et n'auraient de comptes à rendre à personne. Un véritable corps de fonctionnaires se créait. La justice suprême était rendue par le Parlement, dont les membres s'élisaient par cooptation, formant un corps à part, fier de ses libertés, et qui se trouvait séparé des partis.

Les Marmousets avaient le sens de l'État, cet État moderne dont l'envergure dépassait la personne humaine, leur grande force serait de donner cet idéal aux officiers du roi, en faisant des fonctionnaires dévoués, au sens moderne du terme. C'est l'idéal du service de l'État, jusqu'alors uniquement présent sur des champs de bataille tels que celui de Bouvines. Dans cette entreprise, les conseillers du roi n'hésitèrent pas à limoger et à

le duc Jean de Bourgogne, lui-même, jugea plus sûr de se retirer en Flandre. Le duc de Berry appela des troupes fidèles, la révolte était achevée, et Charles révoqua l'ordonnance promulguée sous la pression de l'émeute, le 5 septembre 1414.

La fin de la révolte cabochienne, c'était aussi le triomphe des armagnacs et la fuite de Jean de Bourgogne. Mais les Parisiens appelèrent Jean, le suppliant de revenir, d'un autre côté les Anglais attendaient leur heure, restait le dauphin Louis de Guyenne qui, au milieu de ces luttes, tentait de rétablir un minimum d'autorité royale. Mais alors qu'il essayait lui aussi un rapprochement avec Jean sans Peur, ses conseillers furent arrêtés par les princes armagnacs. Leur présence à Paris, peu à peu, se transforma en une occupation sanglante devant la peur d'un mouvement des bourguignons, ce qui ne fit qu'accélérer la venue de ces derniers.

C'est à ce moment-là que Jean de Bourgogne fit appel aux Anglais qui, une fois encore, étaient tout à fait prêts à entrer dans la lutte.

Les princes armagnacs décidèrent d'en finir avec Bourgogne, et ils contraignirent Charles VI malade à déclarer la guerre à son cousin Jean sans Peur, pour trahison. Cette guerre n'eut rien d'une joyeuse chevauchée, partout il fallut assiéger les villes, les réduire par la force, car toutes s'étaient déclarées pour le duc de Bourgogne, garant des libertés par rapport aux princes armagnacs, véritables tyrans. Charles était alors conscient, ce qui donnait une légitimité aux princes, mais en septembre 1414 il sombra à nouveau, laissant le champ libre au dauphin Louis qui, immédiatement, négocia avec Jean une paix de compromis, malgré l'avis du vieux duc de Berry. La paix fut signée à Arras en octobre, puis chacun retourna chez lui. Mais le pouvoir de Louis de Guyenne ne tenait qu'à un fil, les princes n'entendaient pas perdre ainsi leur influence. Le duc de Berry fit alors enlever

le dauphin, qui fut assigné à résidence au château de Melun-sur-Yèvre, au prétexte de goûter le séjour de cette demeure que le vieux grand-oncle lui avait offerte. C'est alors que les Anglais décidèrent de faire bande à part et de fondre sur la France, malgré la paix entre le roi et le duc de Bourgogne.

Henri V de Lancastre débarqua en Normandie, s'empara du port de Harfleur avec une armée de moins de dix mille hommes, et comme sous les règnes précédents, une fois son coup réalisé il battit en retraite pour refaire ses forces en Angleterre. Harfleur était un succès suffisamment important semblait-il, puisqu'il s'agissait là d'un port qui contrôlait l'entrée de la Seine, et donc le ravitaillement d'une partie de la Normandie. Les Français répétèrent une fois encore les mêmes erreurs ; apprenant qu'Henri V battait en retraite, l'armée royale, sous commandement des armagnacs, se jeta à leur poursuite. Vingt mille hommes accourus de toute la France pour en découdre. Charles VI dans un moment de lucidité a pris l'étendard de saint Denis, mais Jean de Berry le dissuade de s'engager dans la lutte. Puis c'est la ruée. Il faut rattraper les Anglais, les vaincre et en faire un grand massacre pour qu'ils n'y reviennent plus. Les deux armées se rencontrent enfin le jour de la saint Crépin, le 23 octobre 1415, dans une étroite plaine, coincée entre deux bois. La chevalerie française est là au grand complet. On se bouscule pour être au premier rang, ce sera à qui chargera en premier cette bande de loqueteux. Puis c'est l'assaut, tumulte effroyable, les Français sont fauchés par les archers anglais, les assauts succèdent aux assauts, sans résultats. Au soir de la bataille, voyant qu'un groupe de Français a réussi à s'emparer de ses bagages et à massacrer son arrière-garde, Henri V ordonne le massacre des prisonniers. Le soleil se couche sur un champ de morts, le plus grand désastre de l'histoire militaire française du Moyen-Âge. Il n'y a pas une famille qui ne soit touchée, la noblesse a été fauchée, princes du sang, comtes, barons, ducs et simples chevaliers, la France est en deuil ce soir du 23 octobre 1415.

Louis de Guyenne, revenu de son exil, reprit les choses en main, mais son initiative fut coupée nette par sa mort le 18 décembre 1415.

Le royaume était alors jeté dans la plus grande détresse, l'armée battue, la noblesse fauchée, le roi fou, les querelles de partis, le dauphin mort, et maintenant l'Anglais solidement implanté en Normandie.

Le connétable Bernard d'Armagnac avait été appelé par la cour et le vieux duc de Berry, qui n'allait pas tarder à mourir, afin de reprendre les choses en main, mais peine perdue, le connétable se contenta d'asseoir un peu plus la tyrannie sanglante qui pesait sur les Parisiens, tandis que les garnisons royales de Normandie, privées de secours, capitulaient une à une, souvent après une résistance héroïque et désespérée. Le second dauphin, Jean, mourut tout aussi brusquement que son frère, en avril 1417. Pour la France c'était un nouveau désastre, pour Bourgogne c'était un nouvel ami de l'ordre et de la clémence qui mourait. Finalement, devant la déconfiture du parti armagnac, et le soutien affiché de la reine Isabeau, Jean de Bourgogne se décida enfin à marcher sur Paris. Dans la nuit du 28 mai, les troupes bourguignonnes sous les ordres de Jean de Villiers de l'Isle-Adam se virent ouvrir une des portes de Paris. Pour les armagnacs c'était la surprise la plus complète. Les chefs du parti n'eurent que le temps de sauter à cheval et de s'enfuir, les troupes sans chefs se réfugièrent au Châtelet et à la Bastille, tandis qu'un des rares membres du gouvernement à avoir gardé la tête froide sautait à cheval, le dauphin Charles avec lui. Les derniers espoirs de ce parti résidaient en un prince de moins de quinze ans. À Paris c'était la liesse la plus

Charles VII d'avoir lâchement abandonné Jeanne d'Arc. Ce serait une injuste conclusion à toute cette épopée ; rétablissons ici, le vrai sentiment de sincère amitié et de fidélité qui animait le roi lorsque sa bienfaitrice tomba entre les mains des anglobourguignons. Charles, à en croire sa correspondance, tenta de nombreuses démarches pour la faire libérer. Mais les Anglais tenaient la colombe ils n'allaient pas la laisser échapper, d'autant plus que condamner Jeanne pour sorcellerie, c'était remettre en cause l'origine de ses voix, et la main qui avait béni le sacre de Charles VII.

LA RECONQUÊTE

Contrairement aux espérances des Anglais, le martyre de Jeanne d'Arc n'avait rien changé ; la première émotion passée, les Français, galvanisés par cette récente épopée, firent bloc autour de leur roi. Maintenant que Charles VII était sacré, la reconquête pouvait se poursuivre, d'autant que la position était plus que favorable.

Charles VII commença par revitaliser son armée, un peu désappointée par la mort de Jeanne, en nommant le dynamique et prestigieux connétable de Richemont principal ministre.

Revenons maintenant aux événements militaires. Charles, bien décidé à porter un coup fatal aux Anglais, ouvrit les opérations en Normandie comme cela avait été prévu peu avant la prise de Jeanne. Hélas, la victoire, d'abord, ne sembla pas sourire aux Français, qui échouèrent devant Rouen, dispersés par les troupes anglaises de Talbot. Quelques temps plus tard, les Anglais voulurent profiter de leur avantage et Bedford fit sacrer son neveu Henri VI. Comme Reims était aux mains de Charles VII, le sacre eut lieu en la cathédrale Notre-Dame de Paris. La cérémonie, malgré tout son côté grandiose, déplut au

peuple parisien qui, lassé de la guerre et brimé par l'occupant anglais, s'était retourné vers le roi Charles, prince légitime.

1432 fut l'année faste de la reconquête française et de la politique personnelle de Charles. Tout d'abord ce fut la chute de Chartres, qui en avril ouvrit aux troupes royales la route du sud de Paris, puis en mai, l'armée anglaise fut défaite en rase campagne à Lagny, par une troupe inférieure en nombre, que Charles avait envoyée en toute urgence pour défendre Lagny-sur-Marne, assiégée par les Anglais. Mais le meilleur événement qu'il pouvait arriver à Charles VII se produisit en juin 1433. La Trémoïllle était toujours le favori de Charles, et il faisait peser sur lui une influence des plus néfastes, qui le retenait dans bien des actions. La trêve désastreuse qui avait eu lieu peu de temps avant la perte de Jeanne était son œuvre, le découragement du roi au commencement du règne pouvait lui être imputé en grande partie, quant à la mort de Jeanne, elle était partiellement de sa faute. Détesté par les uns, adulé par les autres, cet homme devait disparaître, c'était une condition de survie. Ce fut le connétable de Richemont qui s'en chargea. De nuit, alors que La Trémoïlle et le roi résidaient au château de Chinon, Richemont fit enlever le ministre, puis lui fit jurer qu'il renonçait à toutes ses fonctions et se retirait dans ses terres moyennant finance. Charles VII ne montra aucune rancune à Richemont, bien au contraire. Désormais le conseil, réellement dirigé par Charles, composé majoritairement d'Angevins triés sur le volet par Yolande d'Aragon, belle-mère du roi, put entamer une véritable politique suivie, ce qui allait accélérer le mouvement des choses.

Arrêtons-nous un instant sur la personnalité de Charles au moment où la dernière phase de libération de la France allait commencer. À partir de son sacre, et après avoir fait tomber l'influence de La Trémoïlle, la personnalité du souverain avait changé du tout au tout. Charles savait s'entourer de conseillers

brillants et habiles. Lui-même bon gouvernant, il donna aux grands de France ce qui leur manquait pour servir le pays et non s'entre-déchirer : un pouvoir fédérateur. On a souvent dit que Charles était un grand intellectuel mais un piètre soldat, ce serait méconnaître les textes de l'époque, décrivant le roi entraînant ses hommes à l'assaut, sautant dans les fossés, montant le premier à l'échelle, rentrant le premier par une brèche. Il applique alors sur le terrain ses qualités d'entraîneur d'hommes qu'il développait désormais au conseil. Montrant les qualités qui font un grand souverain, entre autres surnoms, ses sujets l'appelèrent « le roi des rois ».

Mais Charles VII ne pouvait lutter seul et il le savait. À cet effet il signa une alliance avec l'empereur germanique Sigismond I^{er} de Luxembourg puis en 1435, par le traité d'Arras, il détacha le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise, rattrapant l'erreur de la trêve qu'il avait offerte à Philippe le Bon quelques années auparavant. De son côté le duc acceptait avec joie de mettre fin à une guerre qui le ruinait, et risquait bien d'avoir une issue désastreuse pour ses intérêts. Les Anglais, désormais seuls, ne pourraient plus tenir bien longtemps face à la poussée d'une armée française réorganisée et galvanisée par l'esprit de la défunte Jeanne d'Arc, celui de la libération du territoire.

Les hostilités reprirent et la victoire ne se fit pas attendre. En 1436 Richemont s'empara de Paris avec l'aide des bourgeois de la ville qui avaient ouvert les portes aux troupes françaises. Charles VII fit son entrée triomphale le 12 novembre 1437 et se rendit à Notre-Dame pour entendre le *Te Deum*, acclamé par une foule ivre de joie, bien aise de retrouver son roi après tant d'années d'occupation étrangère. Fin de la guerre civile avec les Bourguignons, libération de Paris, incursions en Normandie, le

circulation sur le territoire. La monarchie dans tout cela faisait le travail que personne ne voyait, elle évitait que ne recommencent les désordres qui avaient ruiné notre pays par le passé.

VI. LOUIS XI

1423-1461-1483

LE DAUPHIN

E PRINCE LOUIS EST NÉ DANS LA TOURMENTE en 1423 à Bourges, et de son enfance mouvementée il tirera un permis, tant qu'il s'agissait de l'intérêt supérieur de la France, ce qui lui vaudra son surnom « d'universelle araignée ». Né d'un mariage heureux, mais à l'époque où tout semblait perdu, où tous pensaient que Charles VII ne ferait plus long feu, Louis a assisté en témoin passif puis actif aux heures les plus sombres que la France avait pu connaître et à sa renaissance. Impatient de régner, on s'en souvient, Louis nourrissait envers son père une haine coriace. Le jeune prince s'est surtout forgé son caractère à l'époque de la Praguerie. Là, il a compris qu'il valait mieux prendre son mal en patience que brûler les étapes et devenir le jouet des nobles. Et il a pu se préparer à la direction d'un État, lorsqu'il dirigeait le Dauphiné. Là il a manifesté ses capacités d'administrateur et de diplomate, remettant sur pied les foires, nouant des alliances avec Milan et avec le duc de Savoie dont il épousa la fille Charlotte le 2 mars 1451, prouvant une fois de plus son indépendance, et aussi sa finesse politique, car s'allier avec la Savoie, c'était s'assurer la sécurité sur une frontière, et un passage sûr vers l'Italie.

Enfin il connaîtra l'exil en Bourgogne avec sa femme et une petite suite de fidèles. Là il apprendra beaucoup sur ses futurs adversaires, qu'il admirait et aimait d'une amitié sincère, ce qui n'empêcha pas la politique de reprendre le dessus plus tard.

En ce qui concernait son éducation proprement dite, le jeune dauphin reçut les enseignements classiques pour son rang et son temps. Le formant très convenablement au latin, à la doctrine chrétienne, à la diplomatie et à la politique, ses précepteurs lui enseignèrent également, chose indispensable, la nécessité de faire le bonheur de ses sujets.

Fervent chrétien, poussant la dévotion jusqu'à la bigoterie, il n'en oublia pas pour autant des activités plus matérielles, notamment la chasse et le maniement des armes dont il raffolait comme tout Capétien. Enfin, bien que de taille menue et de constitution physique fragile, il se montra un bon guerrier, bien avant de devenir roi, en Normandie, en Guyenne, puis en Suisse.

C'était déjà une vie remplie que le dauphin avait derrière lui, et au moment où il s'apprêtait à monter sur le trône, il avait reçu la meilleure des éducations, celle du terrain.

ASPECT DE LA FRANCE

La France que Louis XI retrouvait en cet été de 1461, où son père venait de mourir, avait beaucoup changé depuis une décennie d'exil en Bourgogne. La France, au lendemain de la guerre de Cent Ans, n'était plus qu'un vaste champ de ruines.

Au moment où Louis monta sur le trône, il découvrit un pays qui goûtait aux joies d'une paix bien méritée, depuis maintenant près de dix ans. Reprise du commerce, reconstruction des villages abandonnés, foires de Lyon, travaux de réaménagement des routes, augmentation du nombre de naissances étaient les marques d'un pays qui se relevait, qui pansait ses plaies, et qui était en train de découvrir, du moins dans ses élites, qu'il était la première puissance d'Europe. C'est aussi une France qui s'ouvrait de plus en plus sur l'étranger. La paix retrouvée, les

commençait à lui sourire, il régla une vieille affaire remontant au tout début de son règne, et jeta les bases de notre frontière pyrénéenne : Jean II d'Aragon disputait avec son fils le gouvernement de la Catalogne. Cette région avait en effet proclamé qu'elle ne serait pas gouvernée directement par Jean mais par l'infant. Or l'infant mourut en prison, ce qui déclencha la révolte des Catalans.

Louis XI, sentant tout l'intérêt qu'il pourrait tirer de cette guerre civile, proposa d'abord son aide aux insurgés, mais ceux-ci, trop fiers et aussi quelque peu méfiants, refusèrent. Alors le roi proposa ses services au roi d'Aragon qui, lui, accepta sans discuter. Un corps expéditionnaire fut envoyé contre 300 000 écus d'or. Jean II ne pouvant payer, le Roussillon et la Cerdagne furent donnés en gage.

Les troupes de France apportèrent la victoire avec elles, mais lorsque les services des troupes de Louis XI ne furent plus nécessaires, le roi d'Aragon voulut se séparer de ces Français gênants et récupérer son gage, bien que n'ayant pas payé sa dette. La guerre reprit, cette fois plus âpre. Enfin, en 1473, les deux partis arrivèrent à un accord et la France conserva ses acquisitions.

POINT DE DROIT

Dans le même temps, Louis XI remuait le droit féodal, afin de mettre les grands feudataires au pas, notamment sur ce point que nous avons évoqué plus haut, en ce qui concernait le droit des grands vassaux de tenir une diplomatie personnelle, et donc de retirer leur hommage au roi de France pour le donner à un autre souverain. Situation intolérable, car remettant sans cesse en cause l'intégrité de la France.

Le roi avait réussi à faire prédominer la souveraineté

nationale et royale sur ce vieux droit remontant aux origines de la féodalité; restait encore à l'imposer. Au niveau du droit, cela serait difficile à faire pour la Bretagne, car bien qu'issus de la maison des Capétiens par les mâles, les ducs n'en restaient pas moins descendants des comtes souverains par les femmes, ce qui rendait leur position quasi inexpugnable. Du côté de la Bourgogne, cela semblait plus facile, car il s'agissait là d'un apanage, et non d'un des grands fiefs d'origine comme la Bretagne. Mais Charles le Téméraire pouvait compter sur ses nombreuses terres d'empire, ce qui le rendait vassal de deux souverains à la fois, c'était une force dans son cas.

D'autant plus que dans les faits la situation était encore plus complexe, étant donné que les populations étaient en général fidèles à leurs suzerains, et fières de leurs particularismes. Ce sera d'ailleurs la plus grande force de la monarchie, que de parvenir à unifier le pays, tout en conservant les particularismes, et ainsi à réussir ce grand écart audacieux entre le pouvoir central et la complexité du droit local, qui de nos jours nous semble si difficile à manier.

Un autre point intéressant est la confiscation des biens du duc de Nemours. Louis avait compris à ses dépens toute la vigueur des particularismes qui formaient son royaume. Aussi, fort de cet acquis, il en tint compte dans l'affaire que nous évoquons maintenant. Saisissant toute la vigueur de l'indépendance de ce fief, au lieu d'en faire de force un bien du domaine royal, il regroupa tous les biens de Nemours en un seul ensemble, et les donna à un de ses favoris, Boffile de Juge. Celui-ci, malgré une certaine méfiance de la part de ses vassaux, administra ses seigneuries avec adresse, n'oubliant jamais les intérêts de sa province par rapport au roi.

Cette volonté unificatrice de la France s'accordait également avec un des grands travaux de Louis XI, œuvre commencée par

ses prédécesseurs et jamais vraiment achevée, il s'agissait de l'unification dans quelques grandes chartes ou ordonnances des coutumes locales, afin de roder et de polir le droit national. Œuvre ouverte dès 1461, dans la suite de l'ordonnance de Montils-lès-Tours de 1454, elle ne sera achevée, et très imparfaitement, que sous l'impulsion de François I^{er}. Louis XI semble même avoir voulu unifier les coutumes tout court, mais nous nous rappelons que sous la monarchie, il n'y avait que très rarement de ces grands chamboulements déstabilisateurs, et Louis se contenta de faire noter et compiler par ses baillis les coutumes locales.

La politique intérieure de Louis ne se limitait pas là, il ne se contentait pas de tenir le pouvoir des grands, s'occupant de tout, tenant, comme le disait Lévis-Mirepoix, ²⁰ son conseil en luimême.

Ainsi, dans les années 1470, il favorisa autant qu'il le put les foires et poussa l'industrie, comme celle du ver à soie. La monarchie, c'était déjà une tendance lourde dans le passé et désormais irrémédiable avec Louis XI et ses successeurs, était un organe administratif et fiscal, tout autant que justicier. Mais bien que relativement peu présents, l'administration et les impôts durant ce règne de Louis XI sont connus pour être, toute proportion gardée, les plus lourds d'Europe. Ceci n'était d'ailleurs rendu de plus en plus possible que grâce à l'émergence d'un sentiment national et même de service de l'État, jusque dans les couches les plus pauvres de la population, sentiment patriotique qui se focalisa sur la personne du roi, et en augmenta le prestige auprès des sujets, car se greffant sur le sentiment déjà existant du sacré. C'est justement ce sentiment nouveau, doublé lui-même par la progression du français dans les régions non francophones de la périphérie du

d'Alençon, puis de là en Bretagne chez un François II précocement sénile et avec lequel il ne fallait plus guère compter.

Enfin ce fut la réaction royale, les troupes de France se réunissant. Pour avoir la conscience tranquille, les rebelles proclamèrent combattre non le roi mais Anne de Beaujeu. Ce serait mal connaître la régente, non de droit mais de fait, qui, dès ce moment-là, comme par le passé d'ailleurs, mena toutes ses actions au nom du roi. Dans la foulée, le pouvoir royal ne cacha pas non plus sa volonté d'en finir avec la Bretagne qui, une fois rattachée au domaine, serait comme l'achèvement de la politique menée antérieurement par Louis XI. Cette situation poussait les conseillers du duc François à rechercher des alliances à l'étranger, chez l'empereur, en Angleterre et en Espagne. Mais rien n'y fit, les mercenaires envoyés par les alliés des princes n'étaient pas de taille face aux lances du roi.

Seule attaque d'envergure contre la France, afin non plus cette fois de secourir les princes mais d'appliquer une politique toute personnelle, le « roi des Romains »,²² Maximilien de Habsbourg, envahit le Nord de la France en 1486, dénonçant le traité d'Arras. Mais il fut rapidement arrêté par la résistance des bonnes villes du Nord, et aussi par son éternelle impécuniosité l'empêchant de solder ses troupes.

Les princes rebelles furent battus en 1487, en une seule et âpre bataille. À l'issue de celle-ci et suite à la progression française en Bretagne, le mouvement se disloqua de lui-même et Louis d'Orléans dut prendre le chemin de la captivité. Le duc de Bretagne, quant à lui, s'en tira sans trop de dommages, juste quelques places de sûreté à la frontière de son domaine et le long des côtes, c'était, disons-le, une occupation, mais modérée. Restaient les provinces du Sud dont les princes étaient révoltés

sans être suivis par leurs populations. Ils furent rapidement écrasés lors d'une campagne éclair menée par une armée royale sûre d'elle-même et bien commandée.

Néanmoins la trêve qui avait été signée avec les conjurés fut courte. Le 9 mars 1488 les Bretons reprenaient les armes et chassaient les troupes royales. Le signal de la reprise des hostilités avait été l'entrée des troupes ducales dans Vannes, ce même 9 mars. La réaction du pouvoir, une fois de plus, fut foudroyante. Charles VIII se transporta en Anjou, de là il surveilla toutes les opérations. La Trémoïlle rentra en Bretagne, secourut les places encore tenues par les Français, puis il se porta vers Rohan, meilleur allié de la France dans la région. À la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier les troupes des princes furent surprises par celles de La Trémoïlle, la bataille s'engagea instantanément, malgré un terrain défavorable aux troupes royales, mais l'artillerie fit la différence et donna la victoire aux troupes de France. Devant l'étendue de leur défaite, privés d'argent et d'hommes, les Bretons recherchèrent la paix à tout prix. D'abord réticent, le conseil du roi, sous l'impulsion du chancelier Guillaume de Rochefort, accepta une paix avantageuse, selon laquelle l'indépendance du duché était assurée, mais les Français occupaient désormais toutes les grandes places bretonnes. Le traité fut signé au Verger le 20 août 1488, par un François II au plus mal et qui n'allait pas tarder à mourir, laissant le pouvoir ducal à sa jeune fille Anne qui, selon le traité signé avec Charles VIII, ne pouvait se marier sans le consentement royal, ce qui limitait les risques de voir le duché de Bretagne échapper à la tutelle française.

Au départ l'œuvre de Louis XI sembla bien compromise. Mais grâce à l'énergie et la combativité pragmatique d'Anne de Beaujeu, l'œuvre était finalement presque intacte quand Charles VIII se détacha du poids de la tutelle de sa mère. La régente, non

de droit mais de fait, satisfaite, pouvait se retirer sur son domaine en toute quiétude tout en conservant un regard lointain sur les affaires de France.

Mais l'affaire bretonne, dernier soubresaut des révoltes nobiliaires, n'allait pas tarder à se réveiller une nouvelle fois. Cette paix du Verger signait définitivement la suprématie du roi de France en son royaume, et affirmait la France comme grande puissance, ce qui n'était pas sans inquiéter ses voisins, comme nous l'avons déjà souligné. Ce serait leur intervention en faveur de la duchesse Anne qui n'allait pas tarder à tout bouleverser et à rejeter cette région dans la guerre. Heureusement la diplomatie française n'était pas inactive, et pendant que les garnisons en Bretagne se voyaient renforcées, la paix était signée à Francfort avec Maximilien d'Autriche, le 22 juillet 1489.

En Bretagne, donc, la guerre se réveillait, sous l'impulsion de contingents anglais débarqués par le roi Henri VII. Contingents qui, après quelques batailles où les Français avaient montré leur supériorité, durent rembarquer pour l'Angleterre. Cette victoire n'effaçait pas pourtant la réalité diplomatique, la France était dans une situation potentiellement difficile. Certes Charles VIII n'avait pas à craindre d'invasion sur le sol de France, la sécurité des frontières étant bien assurée. Mais c'était une coalition anti-française qui s'était formée dans toute regroupant Maximilien d'Autriche, d'Angleterre, Ferdinand et Isabelle d'Espagne, le Milanais et la Bretagne. Pour sceller cette union des puissances, la jeune Anne de Bretagne s'était mariée par procuration à Maximilien. Mariage invalide puisque fait sans le consentement de Charles, union dangereuse car si elle devenait effective, elle prendrait durablement le royaume en tenaille, à l'Est et à l'Ouest. Mais la victoire militaire vint au secours du pouvoir royal. Toute la Bretagne était sous la garde des troupes royales, les mercenaires

et dans le même temps, l'intégrité du royaume, car en se remariant Anne rapportait son duché au domaine du roi. Bien qu'épris d'un amour sincère, du moins de Louis à sa femme, Anne et Louis s'opposeront en une joute terrible, pour la sauvegarde de leurs intérêts personnels, la reine voulant sauver l'autonomie de son duché, et le roi voyant d'un mauvais œil ce fief remuant échapper à l'orbite française.

Bien que Jeanne de France ait une place dans leurs cœurs, les Français accepteront cette « raison d'État » comme aurait pu le dire Richelieu. Les Français oui, mais pas la cour. Celle-ci, avec ce qu'elle comptait de plus grands seigneurs, reprocha longtemps à Louis son divorce. Mais une fois de plus Louis XII préférait se tenir au-dessus des haines que certains portaient à son égard, et il n'agit point.

Ne croyons pas que la fille de Louis XI fut jetée au rebut après sa séparation avec le roi. Celui-ci lui donna l'investiture du Berry. Jeanne s'acquitta fort bien de sa charge et fonda également un ordre religieux, ce qui provoqua à son égard un regain de popularité, tant et si bien qu'à sa mort, le peuple se rassembla autour de sa tombe pour l'acclamer une dernière fois, avant qu'elle ne devienne sainte Jeanne de France, suite aux miracles qui s'étaient produits sur son tombeau.

POLITIQUE INTÉRIEURE

Mais revenons à l'action politique personnelle du nouveau souverain. Après avoir réduit les tailles d'un dixième, il se lança dans quelques remaniements administratifs. Tout d'abord il créa un Parlement à Rouen et à Aix-en-Provence, donc deux cours souveraines de justice, ayant droit d'enregistrement et de remontrance, garantissant l'indépendance locale de cette justice par rapport au Parlement de Paris. Ceci peut sembler contre

nature, quand on sait que les rois de France ont souvent tenté de centraliser le pouvoir et les institutions, qu'à la rigueur ils ne touchaient pas aux institutions locales déjà existantes. Mais là il s'agissait d'un renforcement du pouvoir local. Le fait est que chez les Capétiens en général, le plus souvent c'est le pragmatisme qui commande. Ainsi qu'importe de décentraliser le pouvoir de justice, puisque cela permet dans un premier temps de rabaisser la force et le pouvoir du Parlement de Paris, dans un second temps de calmer les velléités d'autonomie féodale en les prenant de court, enfin d'assurer une justice plus proche des justiciables et un pouvoir de la robe qui fait pièce à la noblesse d'épée tumultueuse.

Enfin, il confirma les acquis et privilèges administratifs de la Bourgogne et de la Bretagne, la Bourgogne parce qu'il fallait la ménager en tant qu'acquisition récente et proche de l'empire, la Bretagne parce qu'Anne le voulait ainsi, et qu'il valait mieux ne pas froisser les Bretons. On était bien loin de Louis XI, un nouveau pas était franchi, et il n'était plus besoin du tour de vis du feu roi pour sauvegarder l'unité du royaume. Décidément les Valois avaient gagné la partie. Louis XII avait bien mérité son titre de « Père du peuple », que ses sujets lui accordèrent très tôt.

La politique intérieure de Louis et de ses collaborateurs ne s'arrêtait pas là. Un effort considérable fut accompli pour la rénovation des routes et le désensablement des cours d'eau, afin de faciliter les communications et les échanges. Travail de désensablement qui avait d'ailleurs commencé à la fin du règne de Charles VII, après la période destructrice de la guerre de Cent Ans. Parallèlement, l'industrie minière fut encouragée en Bourgogne et au Creusot, pour le cuivre, le plomb et la houille.

Enfin notons l'interdiction aux officiers royaux d'occuper des charges électorales dans les lieux où ils étaient nommés,

évitant ainsi un cumul des pouvoirs et des charges.

Le plus grand projet des réformes administratives de Louis XII n'est pas un code monstrueusement détaillé et novateur. En fait il s'agit de placer par écrit toutes les coutumes de France, travail de Sisyphe, commencé sous Charles VII, et même on peut dire sous Philippe le Bel.

LA GUERRE EN ITALIE REPREND

Néanmoins ce n'est pas en politique intérieure mais sur la scène européenne que Louis XII allait porter le plus son énergie.

Imaginant tous les intérêts qu'il pourrait en tirer, Louis XII décida de reprendre à son compte la politique italienne de son prédécesseur. Mais cette fois avec un tout autre objectif. Finies désormais les chimères du Sud de la botte, le Valois s'Orientait vers les douces plaines de la Cisalpine. Ayant des droits sur Milan de par sa grand-mère Visconti, il réclamait le duché sur les Sforza, tenants irréguliers du lieu.

La diplomatie du souverain était claire, le but était d'isoler Milan, en se rapprochant de Venise, des Suisses, des Borgia et du pape. Cette politique fut finalisée par l'offre aux alliés de la France de compensations prises sur le Milanais, ou bien avec les Borgia, par la perspective d'un mariage royal. À l'échelle européenne, Louis savait pertinemment que Maximilien de Habsbourg ne laisserait pas son allié milanais tomber, qu'il ne permettrait pas aux Français de s'implanter durablement dans le Nord de l'Italie, épine dorsale de l'empire. Aussi, pour parer à toute éventualité, en 1498, Louis XII renouvela son traité d'amitié d'Etaples avec l'Angleterre et ensuite avec le roi Jean de Danemark. Ultime précaution, au cas où la versatile Angleterre déciderait de rejoindre le camp de l'empire, Louis réaffirma son amitié avec l'Écosse, accaparant les forces

PRÉLUDE à LA LUTTE CONTRE CHARLES QUINT

François I^{er} acheva de désarmer ses adversaires, en alliant en 1517 au traité de Cambrai l'empereur Maximilien et Charles d'Espagne contre les Turcs. Puis en 1518 il signa la paix définitive avec Henri VIII qui rendit Tournai à la France. Une fois de plus, on se prit à rêver dans toute l'Europe de la paix universelle de la chrétienté unifiée qui allait unir ses efforts pour la reconquête de Jérusalem.

Mais la mort en 1519 de l'empereur Maximilien allait rompre le faible équilibre de la paix en Europe. En effet la couronne impériale étant élective, quatre candidats se proposèrent à la succession : Henri VIII, Charles d'Espagne, François I^{er} et Frédéric de Saxe. François engagea des millions d'écus, remplit les poches de princes électeurs, assura l'empire de ses bonnes grâces, il fit même un instant figure de favori. Mais ceux qui font naître l'esprit national au XIX^e siècle devront bien admettre, cette fois, que si les princes électeurs lui ont donné tort c'était parce que François I^{er} n'était pas allemand. Soutenu par Fugger, un influent banquier, Charles d'Espagne (un Allemand, lui) fit pencher la balance en sa faveur, et devint empereur.

Désormais la France était prise dans la tenaille des possessions Habsbourg, un combat à mort allait se livrer devant les yeux de l'histoire, l'issue en serait la prééminence en Europe ou la mort par asphyxie du royaume de France. L'Occident se trouvait à une croisée des chemins comme cela arrive parfois dans l'histoire, il avait le choix entre l'hégémonie Habsbourg et

une Europe impériale ou bien une Europe des nations et de l'équilibre. Le sort de notre continent et donc celui de la chrétienté se trouvaient entre les mains de trois hommes, François I^{er}, Charles Quint et Henri VIII. Regardons avec attention ces pages d'Histoire lourdes de conséquences.

Charles d'Espagne, qui était donc devenu Charles Quint, fit valoir ses droits sur la Bourgogne, par rapport à son ancêtre Charles le Téméraire. La lutte devenait inévitable, et pour renforcer leurs positions, François I^{er} et Charles Quint recherchèrent l'alliance avec l'Angleterre. Henri VIII sembla d'abord séduit par l'alliance française, mais l'entrevue avec François I^{er} au camp « du drap d'or » était trop fastueuse, et Henri se sentit écrasé. Bien que s'étant prouvé l'un l'autre une chaleureuse et véritable amitié, les deux souverains se séparèrent sans signer d'accord, Henri préférant rester neutre, et regarder la lutte dans son insularité protectrice. En habile politique, il n'oubliera pas bien sûr de faire valoir son amitié aux deux souverains conservant deux fers au feu, on n'est jamais trop prudent.

L'ORAGE ÉCLATE

La situation dans laquelle se trouvait la France, en ce début de conflit, était on ne peut plus périlleuse. Elle se trouvait coincée entre les possessions espagnoles de Charles Quint, et le Saint-Empire. Entre les deux souverains, comme nous le disions précédemment, l'entente était consommée et devait faire place aux armes, malgré une certaine bonne intelligence originelle, due en grande partie aux précepteurs des deux souverains. Mais pour ces deux politiques à l'esprit supérieur, ne s'agissait-il pas d'une politesse de façade, veillant à sauvegarder les apparences,

mais n'oubliant pas que les intérêts de leurs possessions les condamnaient au combat ? L'élection de Charles en 1519 au trône impérial rendait la suite inéluctable.

Les hostilités furent ouvertes à partir de 1521, à la suite de deux incidents diplomatiques. Dans l'Est de la France, François soutenait le duc de Bouillon dans sa querelle avec Albert de Nassau, prince d'empire. Restait également l'éternelle question de la Bourgogne, et voici le tableau planté pour le conflit. Henri VIII tenta bien un ultime effort pour empêcher la guerre, mais il était trop tard. La guerre se déclencha partout à la fois, en Italie contre les troupes d'occupations du Milanais, sur les Pyrénées contre les troupes royales qui soutenaient le roi de Navarre dans sa lutte pour la récupération de son royaume sur le royaume d'Espagne, et enfin les hostilités se déclenchaient sur l'Escaut contre les impériaux. Comme si cela ne suffisait pas, Henri VIII voyant qu'il ne pouvait plus empêcher ce conflit déclara la guerre à François I^{er}. Un coup de poignard dans le dos afin de s'attirer les bonnes grâces du Habsbourg?

Concrètement les Français devaient abandonner le Milanais, car malgré le soutien des Suisses ils étaient repoussés par les Impériaux.

Comme chaque fois lorsque la défaite plane, il fallait s'attendre à des trahisons et ce conflit ne fit pas exception. Le connétable de Bourbon passa à l'ennemi dès 1523. Bourbon fuyait n'ayant pu accomplir son rêve de partage de la France avec les Anglais et les Impériaux, il fuyait malgré la clémence du roi, mais il fuyait parce que le Parlement qui se sentait soudain patriote avait juré sa perte par la confiscation de ses biens. Mais pouvait-on vraiment en vouloir à Bourbon quand on sait que Louise de Savoie, mère de François I^{er}, avait préparé sa perte de longue date et tentait de s'emparer de ses terres en le

état, avec un excédent très léger dans les caisses.

Tous ces changements réclamaient une réorganisation du système de l'impôt. Celui-ci s'organisait jusque là autour du trésorier de France, des receveurs généraux et des changeurs du trésor. Tout cela était concentré dans la capitale, et gérait des finances lointaines, avec des pertes évidentes, causées par la distance et les intermédiaires entre le contribuable et le Trésor. François puis son successeur modifièrent ce système datant du fond des âges.

Les trésoriers de France furent décentralisés et envoyés en province, dans seize circonscriptions fiscales, les généralités. Restaient à Paris le trésorier de l'épargne et les intendants des finances. Le grand avantage de ces nouveaux agents de la fiscalité royale était qu'ils étaient révocables, à la différence de leurs prédécesseurs (les derniers vestiges de la féodalité dans le fonctionnement administratif de l'État volaient en éclats).

Deux révoltes urbaines marquèrent néanmoins le règne de François I^{er}. Tout d'abord celle de La Rochelle, qui s'était soulevée contre l'augmentation de la gabelle dans certains ports. Comme souvent en ce temps-là, les émeutiers revinrent à leur travail à l'approche des étendards du roi. François pardonna.

À Lyon ce fut toute autre chose. Lorsque les habitants se révoltèrent contre la fiscalité royale et municipale, les bourgeois de la ville refusèrent l'aide de l'armée et réduisirent l'insurrection eux-mêmes, forts de ce privilège qui était le leur. Mais comme il arrive souvent à cette époque lorsque le peuple s'autogère, la répression fut sanglante.

POLITIQUE MATRIMONIALE

Dans toutes ces guerres italiennes, élargies à l'Europe, avec le bras de fer Valois-Habsbourg, pour la domination finale, la diplomatie tenait une place fondamentale, elle se concrétisait sous diverses formes, subsides, donations de territoires mais aussi le mariage.

Ainsi en 1533 eut lieu le mariage entre le futur Henri II, alors cadet, et Catherine de Médicis nièce du pape Jules II. Cette union permettrait, dans l'immédiat, un rapprochement sensible entre la cour de France et le Vatican, et même dans une plus large mesure, un rapprochement avec toute l'Italie.

Le but était de se faire bien voir des principautés italiennes afin de reprendre le Milanais et d'enfoncer un coin dans le flanc des Habsbourg. Justement, reprenons le cours des événements du règne en ce qui concerne la sempiternelle guerre Valois-Habsbourg.

LA GUERRE REPREND

L'alliance turque dont nous avions parlé plus haut y sera mise rapidement à rude épreuve. La mort en 1536 du duc François Sforza, duc de Milan, ralluma les prétentions françaises sur le Milanais, et donc les hostilités avec l'empire.

Cette fois François I^{er} prit l'initiative, en attaquant la Savoie et le Piémont. La réponse de Charles Quint ne se fit pas attendre longtemps. Dès l'année suivante les impériaux envahissaient la Provence et mettaient le siège devant Marseille. Mais cette fois, la victoire ne sourit pas à Charles Quint qui, devant la détermination des troupes royales, se replia, abandonnant la Provence avec de nombreuses pertes.

Devant cette guerre où se succédaient sans cesse revers et victoires, Charles Quint plia le premier et accepta le 18 juin 1538 la signature d'une trêve de dix ans, œuvre du connétable de Montmorency, véritable homme de confiance du roi, et de son protégé, le chancelier Poyet. François abandonnait ses

prétentions sur le Milanais, la Bourgogne demeurait française et enfin François épousait Eléonore d'Autriche, confirmation de la Paix des Dames. Mais la trêve était fragile.

L'entourage du roi jugeait cette trêve insuffisante, et ne faisait pas confiance à Charles Quint. Montmorency décida donc de tenter un rapprochement plus poussé entre les deux souverains. Mais Charles donna le Milanais à l'infant Philippe, et l'assassinat à Venise de l'ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte acheva de consommer la trêve. Cette provocation ne resta pas sans suite. François I^{er} reprit les hostilités et Montmorency vit sa carrière politique s'arrêter là, du moins le pensait-il, car il n'était pas tout à fait oublié dans l'esprit du roi et sa faveur sous Henri II prouvera qu'à un certain niveau en politique, si l'on sait rebondir et se montrer indispensable, rien n'est jamais perdu.

En 1542 les hostilités se rouvrirent. Charles Quint mit le siège devant Perpignan, tout en attaquant dans le Nord du royaume. Face au danger que représentait cette double attaque, François I^{er} réagit en appelant à l'aide Soliman le Magnifique. Mais rien ne semblait pouvoir arrêter Charles Quint, qui envahit la Champagne et poussa ses troupes jusqu'à Château-Thierry.

À ce moment-là Henri VIII estima l'instant propice pour rouvrir les hostilités, trouvant que le roi de France n'avait pas à empêcher le mariage de son fils avec la reine d'Écosse. La situation était d'autant plus propice que Charles Quint semblait à son zénith. Il débarqua en France et mit le siège devant Boulogne, qui tomba. Mais l'intendance impériale vint en aide à la France, bien malgré elle. En effet n'ayant plus de quoi nourrir ses troupes, Charles Quint, éternel impécunieux, fut contraint de se replier sur le Nord du pays, le royaume était sauvé.

Enfin la diplomatie royale portait ses fruits, la pression des

ADMINISTRATION ET FISCALITÉ

Face à la crise qui couvait et suite à la guerre, les besoins d'argent s'étaient fait de plus en plus sentir, ce qui amena le roi à une réforme de l'administration officière. En effet, les officiers du royaume payant leurs charges, cette source de revenus ne pouvait être négligée et de plus l'augmentation du nombre des officiers permettait de mieux contrôler un pays vif et en plein essor, malgré le ralentissement léger de l'économie et les guerres. Ainsi le nombre de tenants d'offices royaux allait augmenter durant le règne d'Henri II jusqu'à 10 000 personnes. Volonté personnelle d'Henri que cette augmentation, nous avions largement dépassé les 5 000 – 8 000 officiers de François I^{er}, mais étions encore loin des 50 000 – 60 000 de l'époque colbertienne.

Les officiers royaux appartenant fondamentalement aux corps de justice, Henri développa en province toute une petite administration, beaucoup plus hiérarchisée et substitut du pouvoir royal à des centaines de kilomètres de la capitale. Ainsi on vit la naissance de l'intendance, si chère au colbertisme. L'intendant n'était pas alors l'envoyé en mission qu'il deviendra avec Colbert sous Louis XIV, mais bien que véritable agent du roi, administrateur et juriste, il était également un complément apprécié par les administrations locales, car s'entourant de tout un petit groupe de fonctionnaires, il soutenait le Parlement dans son rôle fiscal et judiciaire, avant de le concurrencer au XVII^e siècle où il deviendrait exclusivement un représentant du pouvoir central. Mais n'anticipons pas.

Cette métamorphose du corps officier s'accompagna d'une augmentation très légère des impôts, ainsi que d'une meilleure

perception tout comme sous François I^{er}. Henri, grâce à l'outil qu'il mettait en place et qui était l'aboutissement de siècles d'un travail patient, permettait au pouvoir royal de tenter des projets audacieux, grâce à une meilleure connaissance du pays réel, lointain et profond.

L'appareil d'État, nous le voyons, bien qu'encore archaïque par rapport à l'État moderne, s'affinait de décennies en décennies.

LE ROI FACE AUX PROTESTANTS

Avec la mort de François I^{er}, l'ère de la tolérance relative s'achevait pour les protestants. Ceux-ci face au danger devenaient plus militants que par le passé, ce qui, début du cercle vicieux, entraîna une répression encore plus grande et parallèlement un militantisme religieux plus grand et ainsi de suite, jusqu'au point culminant de la guerre civile.

Le pouvoir royal ne pouvait rester sans réagir, et face à la montée en puissance des élites protestantes, et à cause du développement de la réaction catholique, le roi prit les devants pour ne pas être débordé de partout et ainsi garder sa position d'arbitre, quitte à soutenir plus activement un parti que l'autre, afin d'éviter l'explosion, et ne serait-ce que parce que le parti en question représentait alors 94 % des Français (au moins). Pour Henri II en tout cas, l'intransigeance était à l'ordre du jour face au protestantisme.

Des « Chambres ardentes » furent instituées de 1547 – 1551. La chambre ardente est originairement un tribunal d'exception, convoqué par le roi, chargé de régler les crimes d'État et les affaires exceptionnelles. En l'occurrence, on peut estimer qu'Henri II abusa de la convocation de ces chambres pourtant particulières, une Chambre ardente ayant été instituée dans

chaque Parlement, pour juger les protestants relevant de chaque Parlement, avec de manière assez fréquente lorsque l'accusé n'abjurait pas son hérésie, le bûcher. Notons que ces chambres étaient vues d'un mauvais œil par l'Église, et ce pour deux raisons. Premièrement car elle jugeait les peines trop sévères, deuxièmement car elle estimait que juger les hérétiques relevait de sa juridiction.

Ces organes répressifs ne firent d'ailleurs qu'aggraver la situation. Cette politique de fuite en avant atteignit son paroxysme le 2 juin 1559, par l'édit d'Ecouen qui constituait un acte brutal vis-à-vis des protestants ne leur laissant que le choix entre l'exil et la lutte armée, puisqu'il y était proclamé de procéder à « l'expulsion, punition et correction des hérétiques. »

C'est d'ailleurs là, comme nous le verrons plus bas, que les guerres de religions allaient vraiment trouver leur source, du moins en France. En effet le protestantisme devenant un État dans l'État, et le parti catholique s'étant trouvé un maître en la personne du duc de Guise, tous les éléments étaient prêts pour les guerres civiles qui allaient dépasser le pouvoir royal et ensanglanter la France jusqu'en 1598. Malgré tout, la répression restait encore modérée voire faible à l'échelle de l'État. En revanche ce sont les particuliers qui commencèrent peu à peu à s'entre-tuer. Si l'orage n'avait pas éclaté plus tôt, c'est bien à cause de cette rude fermeté du roi, appuyé en cela par les Parlementaires du royaume, qui soutenaient leur souverain. Mais si Henri n'avait été là, il est probable que les Parlements auraient été le fer de lance de la réaction, comme l'avait prouvé le Parlement de Paris, en s'épurant lui-même de ses rares éléments protestants, dans la décennie 1550-1560. Et Henri, qui jusque-là tenait d'une main de fer tous les partis, n'allait pas tarder à mourir. Que se passerait-il une fois le monarque

Catherine savait également que la paix intérieure ne pourrait être rétablie que si le roi tenait son rôle de grand justicier unificateur, et que pour y parvenir, il fallait rétablir dans les consciences ce prestige de la royauté, qui avait été si durement battu en brèche par la controverse religieuse. Partant de ce principe, pendant deux ans, Catherine de Médicis voyagea à travers tout le royaume avec son fils Charles IX et toute sa suite. Le but de ce voyage était de montrer le roi à ses sujets, pour rehausser le blason de la royauté.

Ce ne furent donc que chasses, fêtes, représentations publiques de la gloire royale... Mais bien sûr derrière cette façade le gouvernement continuait de travailler, et tentait toujours de régler le contentieux entre les deux partis. Par exemple, c'est durant ce voyage que Charles signa l'ordonnance de Moulins, texte de loi sur l'organisation de la justice, et qui fit foi jusqu'en 1789. Le roi y codifiait le fonctionnement des remontrances des Parlements et y rappelait le devoir des Parlements de publier et appliquer les édits royaux. Cette ordonnance faisait suite à celle rappelant l'inaliénabilité du domaine royal. Autrement dit, il s'agissait, là encore, dans cette période de crises, de raffermir le pouvoir du souverain. L'idée de la reine-mère, qui s'était rapprochée des catholiques tout en restant à l'écoute des protestants, était une fois de plus de proposer une voix médiane qui assurerait la paix, d'où les projets d'édits de tolérance, et ce grand tour de France qui permit aux populations de mieux connaître le roi.

À la tête de l'État, un léger remaniement du conseil unifia celui-ci, en en excluant les protestants, mais pas les Guise trop puissants pour être atteints. L'idée de base était de donner vaille que vaille une plus grande cohérence à la politique royale, écartelée jusqu'ici entre tous les partis. Enfin, là où le roi n'allait pas, ses envoyés le représentaient afin de marquer une

présence conciliatrice au milieu des luttes à peine achevées et qui allaient bientôt reprendre.

LA DEUXIÈME ET LA TROISIÈME GUERRES DE RELIGION

Mais comme nous le disions, la paix ne pouvait pas durer. Les protestants craignaient de plus en plus un massacre généralisé orchestré en commun par l'armée royale sous les ordres de Guise et des Espagnols combattant en Flandre contre les révoltés hollandais calvinistes. Ainsi, en 1567 les huguenots attaquèrent les premiers, avec le projet de s'emparer du jeune Charles IX, personnalité effacée et légèrement dépassée par les événements, dès la fin de la trêve, mais leur offensive sera de courte durée. Ils sont battus à la bataille de Saint-Denis, où Montmorency est tué, juste après avoir donné la victoire au roi. Cette défaite contraignait les huguenots à demander la paix, elle fut signée à Longjumeau au mois de mars 1568. On en restait au statu quo. Si ce n'était que Catherine de Médicis et le jeune roi étaient jetés dans les bras du duc de Guise par la force des choses.

Les huguenots s'estimaient toujours insatisfaits, d'autant plus que, bien qu'officiellement achevée, la guerre continuait sous la forme de pillages et d'escarmouches. La France, ainsi, goûtait à l'amère saveur de la guerre civile.

Les huguenots une fois de plus rompirent la paix les premiers, au mois de septembre. Le vieux l'Hospital venait de se retirer du conseil, c'étaient désormais les bellicistes qui menaient à la cour, plus rien dans les deux camps ne semblait alors pouvoir empêcher un nouvel affrontement.

Une fois encore les catholiques furent victorieux. Le duc d'Anjou, futur Henri III, aidé par le maréchal de Tavannes,

remporta en 1569 à Jarnac une victoire éclatante au mois de mars, puis une autre victoire à Moncontour en octobre. Hélas nous étions bien loin des temps chevaleresques, et cette fois ce fut Condé qui fut tué d'un coup de pistolet le soir de Jarnac.

Les huguenots à bout de force acceptèrent de signer la paix, le roi et Catherine de Médicis leur octroyèrent l'édit de Saint-Germain, qui leur donnait la liberté du culte dans certaines provinces, ainsi que des places de sûreté et l'interdiction du culte catholique dans ces places. D'autre part toutes les professions furent ouvertes aux protestants. Un grand pas était franchi, d'autant plus que la donne était changée par la présence d'une véritable armée protestante sur le sol de France, et non plus un amalgame de bandes armées, petits nobles de province et soudards mal payés.

Enfin pour sceller le traité, un mariage fut décidé entre Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, et Henri de Navarre. Ainsi c'est par le mariage qu'il fallut concrétiser la réconciliation entre les Bourbon et les Valois. En cette année 1570 l'on pouvait penser qu'un compromis avait enfin été trouvé.

Si ce n'était que persistait l'antagonisme entre les deux extrêmes, chacun frustré par le trop grand nombre ou l'insuffisance des concessions.

L'ÉMANCIPATION

Dans la même année que celle de la signature du traité, il fut décidé du mariage de Charles IX avec Elisabeth d'Autriche. Cet événement poussa Charles à s'émanciper de la tutelle de sa mère, d'autant plus qu'il était majeur depuis quelques années déjà.

Pour bien marquer son émancipation, il lia avec l'amiral de

une position à la fois revendicatrice et aussi de faiblesse, en un temps où l'esprit de tolérance comme nous le concevons aujourd'hui n'avait pas lieu d'être, c'était même une idée inconcevable. Rares étaient les esprits qui prônaient la coexistence entre les deux partis, comme ceux que l'on appela les politiques.

OSCILLATION DE LA POLITIQUE ROYALE

Ainsi à travers la Ligue se formait une opposition dangereuse, car elle concernait des provinces entières. De plus, étant dirigée par le duc de Guise, il y avait désormais un danger direct pour le roi, car ce grand seigneur pourrait bien, profitant de sa popularité et de son pouvoir, revendiquer la couronne pour lui-même ou pour sa famille, on l'a vu.

Face à ce danger Henri III dut prendre les devants. En 1577 il revint sur certains articles de la paix de Beaulieu et prit le commandement de la Ligue, afin de maîtriser un peu le dangereux outil mis en place par un duc de Guise de plus en plus ambitieux et bien loin de l'esprit chevaleresque de son père. Il désamorçait le danger que constituait le duc de Guise en en devenant l'allié. Mais maintenant il s'aliénait les protestants! Qu'à cela ne tienne, il promulgua plus tard l'édit de Poitiers en faveur des protestants.

Par cet habile jeu de bascule, Henri III se jouait de tous ses adversaires, au risque de se faire haïr et ainsi maintenait sa position. Mais de sombres événements allaient finir par dépasser totalement le roi, qui désormais allait devoir choisir définitivement un camp.

LES TROIS HENRI

François d'Alençon avait combattu son frère pour le compte des huguenots. Plusieurs fois il s'était fait prendre et avait été pardonné, malgré ses luttes armées. Le pardon royal s'expliquait par le fait que François était l'héritier de la couronne, Henri n'ayant pas d'enfants. Mais le duc était de santé fragile, sa mort ouvrit une crise grave, car Henri III n'ayant pas d'enfants et étant lui-même le dernier des Valois, c'était au Bourbon Henri de Navarre de succéder à Henri III.

Un huguenot roi de France! C'est impossible, le roi doit être catholique pour régner. Cette situation ne pouvait pas durer. Il n'y avait que deux solutions, soit Henri de Navarre se convertissait au catholicisme, soit la couronne passait à un autre, mais ce serait enfreindre les lois de succession. La situation était d'autant plus dangereuse que les protestants s'étaient tous ralliés à lui, et sa personnalité hors du commun commençait à séduire certains catholiques modérés, las de la guerre, dans le Sud du pays, formant peu à peu une sorte de principauté protestante, échappant à l'autorité royale.

La Ligue s'insurgea contre le fait qu'un huguenot puisse devenir roi de France, ce qui était légitime, mais en revanche cela n'empêcha pas la Ligue de proposer le duc de Guise, comme successeur d'Henri III à la couronne de France. Désormais allaient s'affronter les trois Henri : Henri de Guise soutenu par le pape et Philippe II d'Espagne, Henri III et Henri de Navarre chef du parti huguenot.

La victoire sembla d'abord favorable à Henri de Navarre, qui vainquit le favori du roi à la bataille de Coutras, ce qui provoqua un timide rapprochement avec Henri III et surtout augmenta l'opposition de Paris au souverain.

Mais ces oscillations de la politique royale mécontentaient la Ligue, qui commençait à y voir clair. Notamment c'est Paris qui grondait. Lorsque le duc de Guise se rendit dans la capitale malgré l'interdiction du roi, un pas décisif fut franchi. L'accueil du roi était glacial, mais il avait pris ses précautions, la garde suisse fut rassemblée dans les murs de la ville, à deux pas de la personne du souverain. Lui-même s'entoura en permanence de son groupe de quarante-cinq mignons.

Paris n'était plus tenable, le peuple construisait des barricades et les Suisses étaient partout reçus à coup de pierres (ils avaient reçu l'ordre de ne point tirer !). C'est alors que Catherine tenta son dernier coup d'éclat, confirmation de son talent et apothéose de toute une carrière politique. Elle se rendit chez Guise, traversant Paris insurgé en chaise à porteurs. Une fois sur place elle le sonda, et voyant qu'elle ne pouvait rien en tirer, elle conseilla la fuite à son fils, qui obéit.

L'opposition croissante vis-à-vis du roi de cette ville ligueuse qu'était Paris forçait donc le souverain à quitter la capitale le 12 mai 1588.

Dans la fuite d'Henri III, il n'y avait ni la précipitation d'un fugitif qui se cachait, ni les lenteurs d'une fuite à Varennes. Henri fit seller ses chevaux et partit avec ses mignons, il passa par les jardins du Louvre avec une poignée de cavaliers, et ils se jetèrent dans la campagne, en direction de Chartres.

Mais Henri III n'était pas un sot, il laissait derrière lui sa mère Catherine, qui en imposa par son courage et son habileté politique, et aussi sa femme, qui Lorraine, était mieux à même de discuter avec les Guise.

Le monarque tenait à nouveau les choses en main. Paris honteux supplia le roi de revenir, mais celui-ci répondit en convoquant les États-Généraux, à Blois. Mais les Ligueurs s'opposèrent à tout accord avec Henri de Navarre, et forcèrent le roi à se mettre de leur côté. Henri III en réponse promulgua l'édit de Poitiers, première ébauche d'un véritable édit de tolérance, mais personne n'écoutait plus son autorité, qui venait

l'édit de tolérance d'Henri III. Mais la stature de l'homme n'était pas la même, et les malheurs de la guerre civile étaient passés par là, ouvrant les Français à un esprit semi-tolérant dans l'espoir de retrouver la paix, ceci faisait la différence.

Oui, il s'agissait bien là d'une exception européenne. Dans les pays protestants comme l'Angleterre, la Hollande ou la Suède, les catholiques étaient pourchassés, maltraités et risquaient en permanence pour leur vie. Le problème se posait à l'inverse dans les pays catholiques, où c'étaient les protestants qui subissaient des persécutions. Ainsi nous le voyons bien, la France s'érigeait en exemple non suivi de la tolérance religieuse. C'est une vérité qui allait rester jusqu'à Louis XIV, et malgré certaines nuances sous Louis XIII et Richelieu.

Bien sûr l'édit ne fut pas accepté d'une voix unanime d'un coup, les protestants le jugèrent insuffisant et les catholiques trop doux à l'égard des réformés, les Parlements, quant à eux, tentèrent de s'opposer par catholicisme intransigeant. Mais lorsque cela sera nécessaire, Henri saura imposer sa volonté pour l'intérêt supérieur de la France. Certes l'édit était imparfait, mais après plusieurs décennies qui avaient ruiné la France, il fallait la paix à tout prix.

S'ouvrit tout de même, vaille que vaille, une période de paix réelle, et de tolérance relative.

POLITIQUE MATRIMONIALE

Henri IV, la paix revenue et sa légitimité assise, aspirait à de plus grandes visées pour sa politique matrimoniale. Marguerite de Valois avait cessé de plaire, et son caractère trop libre vis-àvis de son mari, à toujours se chercher des amants en concurrence à l'époux qui, lui, naviguait de maîtresse en maîtresse, était déplaisant. Il y avait d'ailleurs bien longtemps

qu'Henri et la reine Margot faisaient château à part, chacun vivant avec un autre. Henri avait eu Gabrielle d'Estrées, il voulait en faire une reine de France, mais sa mort prématurée coupa court au projet. Le Vert-galant se tourna alors vers Henriette d'Entragues, qui obtint bientôt les mêmes faveurs que Gabrielle. Les bâtards succédèrent aux bâtards, les petites maîtresses aux petites maîtresses, le roi conservait son affection à Henriette, mais le temps avançait, il allait falloir à Henri trouver une femme légitime autre que Marguerite de Valois et engendrer une descendance légitime. Mais ce fut bel et bien la mort de Gabrielle qui entraîna l'ouverture des négociations pour un mariage avec une Médicis.

Restait à régler le problème du mariage avec Marguerite de Valois. La reine ne fit aucun obstacle, désireuse de retrouver sa liberté et de quitter un mari qui lui avait été imposé et qu'elle n'aimait pas. On prétexta les circonstances du mariage, la nonconsommation (fort douteuse vu les mœurs des deux époux) de l'union et le cousinage. La dispense papale arriva et Henri put envoyer sa demande en mariage à Marie de Médicis, fille du grand-duc de Toscane. Louis XIII naquit en 1601 de ce mariage tardif.

Mais le mariage avec Marie n'était pas une idylle, loin de là. Femme acariâtre, elle ne saura jamais s'entendre avec son mari, ce qui explique peut-être, une fois le devoir accompli, les nombreuses maîtresses que conserva le roi. Parmi elles, Charlotte de Montmorency, qui fit l'objet d'un amour très platonique, puis épistolaire.

De toute manière, le but de ce mariage était surtout d'opérer un rapprochement avec les puissances italiennes non-Habsbourg et d'engendrer une descendance légitime.

LE ROI RELANCE LE PAYS, ÉQUIPE MINISTÉRIELLE

Après les aventures italiennes des Valois, la lutte contre la maison de Habsbourg et huit guerres de religions, la France était épuisée, mais la reconstruction avait déjà commencé. Il s'agissait donc pour Henri IV et ses ministres d'accélérer le mouvement de relance économique, pour faire face le plus tôt possible à l'avenir. Autrement dit, le pouvoir royal allait devoir s'investir dans la vie économique des Français, pour les aider à se relever, car l'État ne peut vivre si le pays est pauvre, et le pays ne peut vivre sans l'État. Ainsi, le pouvoir royal allait adopter désormais une démarche interventionniste secondant les efforts des Français. Saluons d'ailleurs cette prouesse, étant donné que dans la France monarchique, l'État était très peu présent dans la vie de tous les jours des Français pour ne pas dire même inexistant dans bien des cas, se contentant du domaine régalien.

Remarquons parmi les grandes figures du règne d'Henri, Sully. Compagnon de lutte du roi, il a fait toutes les guerres de religion. Administrateur hors pair, grand financier, ce partisan de la tolérance, foncièrement huguenot, sera le meilleur soutien du roi, et celui qui, avant et durant le règne, lui fut le plus fidèle, sans pour autant le suivre en tout.

Le roi commença par l'accroissement du royaume, en acquérant tous les territoires entre la Saône et le Rhône sur la Savoie, juste retour des choses après la trahison du duc de Savoie, moyen de rehausser le prestige de la France et de montrer sa force. Puis avec l'aide de Sully et de ses autres collaborateurs, aussi bien catholiques que protestants, il se lança dans le redressement économique, déjà amorcé par les Français eux-mêmes.

Dans cette grande œuvre de redressement, nombreuses sont

qu'on la retrouve dans le caractère d'enfant du jeune souverain on l'a vu.

Profond admirateur de son père qu'il avait finalement peu connu, il n'en restait pas moins méprisant voire haineux envers ces bâtards du roi qui lui faisaient de l'ombre.

Louis XIII, dès l'enfance, se montra tel qu'il serait plus tard, renfermé, inflexible devant le devoir et la charge de l'État, comme le montre cet échange entre son précepteur et lui-même alors qu'il n'avait pas neuf ans :

- « Monseigneur il faut aimer la justice. »
- « Non, il faut faire la justice. »

LOUIS XIII ENTRE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Certains hommes arrivent sur scène sans bruit. Pour Louis c'est un coup de tonnerre qui le révéla à la France à seize ans à peine.

Louis XIII, roi renfermé et secret, avait été maintenu dans l'inactivité, à l'écart du pouvoir, par une mère qui, maintenant qu'elle tenait la barre du gouvernement, n'était pas prête de la lâcher. Pourtant le jeune roi était pleinement conscient de sa charge, de ses droits et surtout de ses devoirs. Mais n'osant et ne pouvant rien faire, il attendait une aide. On se gardait bien de la lui donner, tout le monde à la cour se réjouissait de l'isolement du jeune souverain, qui permettait aux courtisans de s'arracher des terres, des charges et des pensions, profitant de l'indolence d'une reine-mère complaisante, tant qu'elle conservait le pouvoir.

Cette assistance dont Louis avait tant besoin, ce sera le compagnon du roi, Luynes, qui la lui apportera. Homme de bon secours, il s'était toujours montré proche du jeune souverain,

qui lui portait une admiration sans borne. C'est lui qui lui conseilla de prendre la réalité du pouvoir par la force, ne pouvant faire entendre sa voix au milieu d'une cour où Concini recevait plus d'égards que ce souverain à l'abandon.

Le 26 avril 1617, Concini fut tué par un capitaine de la garde, avec l'assentiment de Louis XIII, meurtre de raison d'État. Après l'assassinat de Concini les ministres et la reinemère furent exilés au château de Blois, d'où ils ne tardèrent pas à s'enfuir. Condé fut rappelé, ainsi que tous les anciens ministres d'Henri IV, qui avaient été progressivement éloignés comme nous l'avons vu précédemment. Richelieu, qui tenait les affaires étrangères sous la régence, fut exilé en Avignon d'où il prépara son retour car le roi n'ignorait pas ses qualités, reconnues dans toutes les sphères du pouvoir, . Mais pour le moment, le temps était à la table rase et à la reprise en main. Donc rien ne devait rester des hommes de la régence, tous exilés, mis à part quelques glorieuses exceptions. La régence était finie, désormais Louis XIII gouvernait par lui-même.

Le peuple, quant à lui, suivit le mouvement et même le devança en s'emparant du cadavre de Concini pour le découper en plusieurs morceaux, preuve du soutien populaire au roi certes, mais aussi et surtout, symptôme de la haine envers ce courtisan italien, qui avait eu le tort de diriger la France, tout en étant étranger et surtout en méprisant les Français.

Remarquons au passage que Louis XIII que l'on prenait pour un faible se contentant très bien de son second rôle venait d'arracher le pouvoir à sa mère et de s'imposer à la France à quinze ans et demi. Courage personnel et initiative politique dans la droite ligne d'un Philippe-Auguste, qui se dressa contre sa famille au même âge.

DES TEMPS TROUBLES

Après la mort de Concini et la disgrâce du ministère de régence, le roi choisit comme principal ministre un homme loyal, actif, mais maladroit dans l'art de faire passer ses mesures, Luynes dont nous avons parlé plus haut.

Cette maladresse provoqua l'union des grands du royaume autour de Marie de Médicis, qui préféraient voir Louis XIII sous tutelle qu'indépendant. Ils se regroupèrent en une armée, qui fut écrasée et dispersée à la bataille des Ponts-de-Cé, le 17 août 1620, provoquant une réconciliation forcée entre la mère et le fils.

Malgré le retour à l'ordre, Luynes accumulait à nouveau les maladresses et notamment en proclamant le retour au culte catholique en Navarre et en Béarn. Cette mesure fut celle de trop, Henri IV l'avait déjà imposée avec difficultés, mais il avait eu cette flexibilité qui le caractérisait, et qui faisait toute la différence d'avec Luynes. Face à ces désordres, Louis XIII impatient de montrer son autorité si longtemps refoulée, se rendit en Béarn et rattacha le fief au domaine royal, de force. Les protestants se révoltèrent.

Louis XIII fit alors preuve de la brutalité inflexible qui le caractérisera plus tard, il décida d'écraser la révolte dans le sang. D'abord victorieuse, la campagne menée par Luynes tourna court, l'armée royale fut défaite à Montauban en 1621, et comme un malheur n'arrive jamais seul, Luynes mourut durant l'expédition. Louis le regretterait longtemps, mais ce sinueux courtisan était devenu un ange de mauvais conseil. Profitant de la faveur du roi, il tentait de se hausser plus haut encore que Concini, sa mort délivrait le roi d'un poids, mais elle lui enlevait aussi un fort soutien. L'avenir s'annonçait bien sombre.

Louis, revenant sur son intransigeance passée, accepta de

III. LOUIS XIV

1638-1643-1715

PRÉLUDE À LA FRONDE

OUIS XIV, CET ENFANT DU MIRACLE, n'avait que cinq ans lorsque son père mourut, c'est donc sa mère qui exerça la régence, conjointement à Gaston d'Orléans frère du feu roi. Mazarin, lui, exerçait le rôle de principal ministre.

Fait cardinal grâce à Richelieu, il avait su se faire remarquer en tant qu'envoyé du pape lors d'une tentative de médiation de celui-ci entre Français et Espagnols. Fils de bonne famille, connu dans les cours d'Europe pour son esprit diplomate, brillant élève du grand cardinal, homme de main très utilisé à la fin du règne de Louis XIII, successeur désigné du cardinal de Richelieu, il aura fort à faire pour sauver le pouvoir royal comme nous allons le voir.

Le règne qui s'ouvrait commençait sous de bien bons auspices. Cinq jours après la mort de Louis XIII, la brillante victoire de Rocroi sonnait le triomphe français dans le Nord, et sa supériorité sur les Espagnols.

Mais revenons-en à la politique intérieure de la France. Le testament de Louis XIII, qui organisait la régence, forçait Anne d'Autriche à partager le pouvoir avec les grands, et notamment avec son beau-frère Gaston. Louis se vengeait ainsi par-delà la mort d'une femme avec laquelle il s'entendait médiocrement, et en laquelle il n'avait pas toute confiance. Situation inacceptable pour la régente, qui voulait tout ou rien. Notons tout de même pour sa défense que la famille de son mari regardait le pouvoir

royal avec un appétit indécent. Louis XIII mourut le 14 mai, le 18 le testament royal fut cassé en lit de justice au Parlement de Paris. L'annulation du testament de Louis XIII par le Parlement de Paris ouvrait, comme ce serait le cas un règne plus tard sous Louis XV, le renouveau des revendications de la robe.

Et malgré ces triomphes exaltants sur les frontières de la France et au Parlement pour l'instant docile, l'on sentait bien que Richelieu était mort, Mazarin manquait de poigne ou plutôt il se refusait à manier la hache. Les Italiens « n'ont plus la cote en France » depuis Concini, et Anne d'Autriche n'a pas la stature d'une Catherine de Médicis bien qu'elle fasse déjà preuve d'un peu plus de stature que Marie.

Le pouvoir royal semblant montrer alors un moment de faiblesse, les grands et les Parlements relevèrent la tête, pensant profiter de la situation pour exercer la réalité du pouvoir à la place du roi. Seulement il ne faut pas se laisser abuser par cette attitude de partage des pouvoirs, c'est un mot qui n'avait pas de sens dans l'Europe de l'époque, ou seulement dans quelques esprits intellectuels qui commençaient à émerger depuis le milieu du XVI^e siècle. Ce que les Parlements désiraient, c'était instaurer la « tyrannie » de la robe et ce que les princes imaginaient, c'était le retour à la situation des premiers Capétiens, c'est-à-dire un roi sous quasi-tutelle et des princes indépendants. Une autre faction se prononçait plutôt pour une assemblée oligarchique telle que le Parlement, détenant des pouvoirs très étendus, notamment en ce qui concernait l'impôt, l'armée, sans oublier la justice, prérogative des Parlements autant que du roi. Autrement dit, c'était la mise à bas de plus de 600 ans de travail des rois, qui s'annonçait. Mais ne dramatisons pas non plus, même si la révolte couvait, elle n'avait pas encore éclaté et lorsque cela se produira, les rebelles n'iront pas jusqu'où ils l'avaient prévu, en ce sens que ce n'étaient pas des partis organisés avec une vue commune, mais plutôt des groupements de juristes et d'hommes d'épées, intellectuels nourris aux idées humanistes et dont il se trouvait, bien malheureusement pour le pouvoir en place, qu'ils disposaient d'un large pouvoir d'intervention et d'un droit de regard dans les affaires du roi, droit qu'ils ont essayé de pousser jusqu'au bout, afin d'atteindre le pouvoir régalien.

Mais mis à part ces théories diverses et variées de refonte d'une partie du pouvoir royal, la réalité des revendications des futurs frondeurs concernait surtout les impôts et le centralisme royal.

L'autre grande faiblesse du pouvoir royal était d'avoir Mazarin dans ses rangs. Celui-ci, en effet, était détesté non seulement du peuple comme nous l'avons dit, mais aussi et surtout par les grands, qui ne lui pardonnaient pas la cassation du testament du feu roi, ainsi que le fait d'être un *homo novus* ou presque et donc non issu du clan de tel ou tel prince.

Du côté du peuple, le plus grand reproche était non fondé, mais il fallait bien trouver un responsable, il s'agissait de la baisse du niveau de vie depuis quelques décennies. Reproche non fondé en effet, car cette baisse était due aux récoltes, dont la qualité se répercutait en bien ou en mal sur l'économie, avec le cortège des malheurs des temps de disette : augmentation des prix, chômage, baisse des revenus de l'État, plus dans ce cas précis un état de guerre qui forçait le pouvoir à augmenter les impôts pour faire face aux dépenses nouvelles.

En conséquence, le peuple grognait, surtout à Paris pourtant exempté de taille, contre le coût de la vie, contre la régence, contre Mazarin, ce cardinal étranger, rendu responsable de toutes les misères du peuple. Le Parlement et les grands avaient beau jeu alors de se présenter en défenseurs du peuple et du roi.

son temps, est de nos jours reconnu à sa juste valeur, montra tout son talent et servit la France, la menant là où elle n'avait jamais été, économiquement et il y avait du travail, lorsque l'on sait que la flotte de guerre de la France ne comptait alors que douze navires, et qu'à la mort de Colbert elle en avait déjà plus de cent-vingts, nous pouvons mesurer un pan du travail accompli.

Dès l'ouverture de son règne personnel, Louis XIV se trouva deux ennemis, les jansénistes d'abord qui, derrière un gallicanisme chevronné, formaient l'élite des Parlements. Le second ennemi du roi était bien moins dangereux et agressif car fidèle au pouvoir, aussi le roi le protégea-t-il dans les premières années du règne, mais il constituait un foyer d'insécurité en cas de guerre contre une puissance protestante, il s'agissait des huguenots. Mais pour le moment, nous étions encore au temps de la paix intérieure.

Remarquons néanmoins les premières vagues du règne. Légers remaniements ministériels, la haute noblesse, les prélats et les courtisans furent renvoyés du conseil d'en haut, pour laisser la place à des ministres bureaucratiques, pleins de talents, issus de la bourgeoisie et de la noblesse de robe, quelques grands noms du royaume restaient néanmoins au conseil pour leurs talents. Quant au gros de la troupe des révoqués, il leur restait toujours leurs pensions et le monde de l'art, dont ils étaient les mécènes, pour se consoler.

En revanche, il se fit une grande transformation au sein de l'État en ce début de règne, et qui passa quasiment inaperçue. Il s'agissait de l'abaissement du chancelier face au contrôleur général des finances, nouveau poste de l'État, qui allait émerger dans les années qui suivirent. Ainsi comme le fait remarquer Emmanuel Le Roy Ladurie, il s'agissait bel et bien de la victoire

de « l'État de finance » sur celui de « justice »,²⁶ grande prérogative pourtant du pouvoir royal, et qui aura tendance à refaire surface avec Louis XV et la controverse Parlementaire, pour définitivement disparaître sous Louis XVI avec la fin de la monarchie.

PREMIÈRES GLOIRES ET NOUVEAUX CONSEILS

Un an à peine après la prise de pouvoir personnel de Louis XIV, celui-ci aligna deux coups d'éclats. Tout d'abord il racheta Dunkerque, que Cromwell avait reçu en gage d'amitié durant la guerre contre l'Espagne en échange de son soutien. Puis, peu après, il s'empara de la Lorraine, grâce au traité de Montmartre, signé le 6 février 1662 avec le duc de Lorraine, qui conservait l'usufruit de son domaine. Mais la Lorraine ne resta en France que bien peu de temps, l'empire ne tolérerait pas cette prise de pouvoir qui enlèverait une épine à la France, et Louis ne voulait pas non plus déclencher un conflit européen, alors que le Saint-Empire ne s'était pas encore remis de la guerre de Trente Ans, et que la France, elle-même, sortait d'une guerre longue contre l'Espagne.

Initialisés dès 1661, grand changement du règne à la tête de l'État, de nouveaux conseils apparaissent, qui se superposèrent aux traditionnels conseils d'en haut, conseil des dépêches etc.

Ainsi naquit du cerveau louisquatorzien et de celui de ses collaborateurs un conseil des finances et du commerce, un conseil des affaires religieuses (Religion Prétendue Réformée RPR), un conseil des parties... toutes ces petites assemblées de ministres étaient présidées par le roi, et constituées d'un nombre très restreint de participants, à la différence des anciens conseils. Le but était simple, rapidité, efficacité, secret.

Le plus surprenant dans ces évolutions du début du règne était que la tâche ne faisait pas peur à un roi que ses contemporains imaginaient léger et frivole. Ils devraient bientôt déchanter. Tous ces changements étaient sa volonté, son œuvre, et il assumait ces charges qu'il s'imposait. Présider un conseil n'est pas une mince affaire, et Louis XIV dans cette optique, était dans la ligne des rois paperassiers qui écrivaient et lisaient sans cesse des mémoires et des rapports, afin de se tenir au courant de tout.

LE ROI MÉCÉNE

Louis, qui était tout entier dirigé vers la gloire de son royaume, proclama qu'il verserait une pension aux savants, écrivains et peintres qui, par leurs qualités, méritaient de servir la France et son roi. À cet effet, en 1663 fut créée l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

En 1665 tout semblait servir le prestige du jeune roi et de ses collaborateurs. La création du *Journal des savants* sonna comme une consécration dans la première politique de mécénat du roi.

Dans la droite ligne de cette politique, nous noterons en 1666 la création de l'Académie des Sciences et de l'Académie de France à Rome.

Après la guerre de Dévolution, en 1668, fut construit l'observatoire de Paris, suivi un an plus tard par l'Académie de Musique. L'Académie d'Architecture fut inaugurée en 1671. Enfin, joyau de cette politique, en 1670 les travaux du château de Versailles débutèrent.

Toute cette politique glorieuse, œuvre commune de Louis XIV et Colbert, était une réussite totale, tant pour le prestige de la France en Europe que pour les retombées concrètes pour

par la chaleur des esprits, qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement plutôt que de la rallumer de nouveau par une forte contradiction, surtout quand la corruption n'est pas bornée à un certain nombre connu, mais répandue dans toutes les parties de l'État. »²⁷

Ainsi on peut penser que l'inflexion violente de la politique anti-protestante du règne est bel et bien due à la peur de mourir avant d'avoir achevé l'œuvre.

Certains parleront de la responsabilité de madame de Maintenon dans la révocation de l'Édit de Nantes. Il est vrai que l'épouse secrète du roi et maîtresse en titre faisait peser sur sa majesté une atmosphère plus religieuse, plus pieuse que ce n'était le cas par le passé, du temps de la Montespan ou de la reine Marie-Thérèse. À ses débuts, Louis avait eu une vie plus libre au niveau religieux, mais ne nous imaginons pas un vieillard enfermé dans les dévotions et esclave de sa maîtresse.

Le roi restait un homme ferme, passant le plus clair de son temps avec ses ministres à décider des affaires du royaume. N'oublions pas non plus que le peuple souhaitait la révocation. Ainsi, Louis XIV a révoqué l'Édit de Nantes de manière indépendante, après s'être concerté avec ses ministres et son confesseur.

Enfin le 18 octobre 1685, l'Édit de Fontainebleau révoquant l'Édit de Nantes fut enregistré avec joie par le Parlement de Paris, les autres Parlements suivirent avec le même entrain, seule l'Alsace n'enregistra pas l'édit. Dans toute la France, la joie fut immense, partout l'on dansait, chantait, riait et buvait devant la possibilité de l'unité de la foi enfin retrouvée. Mais pour les protestants, il n'y avait plus que deux solutions, la conversion ou l'exil clandestin (200 000 suivront cette voie), où encore pour les plus hardis, la clandestinité et la révolte.

Louis XIV avait-il fait une erreur ? Oui, du point de vue de la perte de savoirs et de capitaux, ainsi que du point de vue humain, bien que de nombreuses régions n'aient pas senti le départ des protestants du point de vue économique, il y eut même des exemples comme la ville de Nîmes pourtant en plein cœur des régions protestantes, où la situation économique, indépendamment de la révocation, s'améliora après 1685. Non, du point de vue du contexte religieux de l'époque, de ce que pouvaient attendre les Français et même de l'engagement contracté par le serment du sacre de Reims.

Enfin au regard de la situation européenne, la révocation de l'Édit de Nantes, c'était la fin d'une exception française. Rappelons en effet le caractère profondément anti-huguenot de l'Espagne, ou encore un Saint-Empire romain germanique appliquant le *cujus regio ejus religio*, enfin une Angleterre qui interdisait aux papistes l'accès aux fonctions publiques ou encore une Prusse qui maintiendra une politique anti-catholique jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

LES RÉUNIONS

Depuis la paix de Nimègue, en 1678, le roi, avec l'aide de ses juristes et de ses ministres, tentait de s'approprier définitivement l'Alsace, en exhumant des traités oubliés dans le fond des âges, et en faisant jouer des actes de justice qui permettrait de faire valoir la suzeraineté française, dans le but de s'assurer la sécurité à l'Est, selon le principe du pré carré et de la ceinture de fer. Cette politique avait été permise par le traité lui-même, qui entourait les annexions de 1678 d'un flou juridique donnant à Louis XIV : « les territoires et leurs dépendances ».

Dès lors, les juristes français eurent beau jeu, à l'instigation

du roi lui-même, de vérifier tous les droits féodaux de la région, pour procéder à des transferts d'hommages vassaliques, de l'empereur au roi.

Peu à peu toute l'Alsace non française fut rattachée à la France, manquait encore la république marchande de Strasbourg, clé de voûte et point final de la conquête de l'Alsace. Ce fut chose faite dans la nuit du 27 au 28 septembre 1681. Désormais la place était entièrement investie, et la ville marchande jouait le rôle d'un poste avancé à l'extrême Est de la France, face à l'empire et aux principautés allemandes.

Pour l'Empereur cela en était trop, il réclama réparation, car l'Alsace, ne l'oublions pas, était terre d'empire. Les nobles allemands possédant des territoires en Alsace et qui se trouvaient lésés par cette politique se tournèrent vers l'empereur, qui devenait ainsi leur unique rempart contre la France. La politique louisquatorzienne, avait ici pour effet de souder des féodaux jaloux de leur indépendance derrière leur empereur.

En 1684 à la trêve de Ratisbonne, il fut décidé que l'Alsace, la Sarre, le Luxembourg, Montbéliard et Casale Monteferrato seraient annexés par la France pour une durée de vingt ans. Le pré carré était complété, la France en sécurité. L'hexagone, au sommet de sa gloire et de sa puissance, se préparait à subir les plus grandes épreuves du règne, mais néanmoins l'essentiel serait sauvé grâce aux annexions alsaciennes et flamandes. Nous ne risquions pas de revoir une situation comme celle que le pays avait traversée au lendemain de la bataille de Saint-Quentin sous Henri II, où les Espagnols menaçaient directement Paris.

DIPLOMATIE

Remarquons néanmoins, avec les réunions et la révocation, un remaniement de la diplomatie européenne.

plaine de Malpaquet dans l'extrême Nord du pays, entre Maubeuge et Valenciennes. La bataille fut enragée, Villars luimême fut blessé et dut être évacué. La cavalerie de la maison du roi lançait contre-attaque sur contre-attaque, brisant l'élan des coalisés. Enfin les troupes françaises se retirèrent dans un ordre parfait, et le maréchal put écrire à Louis XIV, qu'encore une défaite comme celle-ci et : « votre majesté peut compter que ses ennemis seront détruits. »

Outre-Manche, Marlborough tomba en disgrâce, améliorant la situation pour la France, car privant les alliés de leur meilleur stratège avec le prince Eugène. Mais la victoire, la vraie, sourit enfin à la France, une fois de plus à deux doigts du gouffre, à la bataille de Denain où le duc de Villars arrêta l'avance du prince Eugène, sauvant ainsi la France de l'invasion. Quelques jours avant la bataille, Villars s'était rendu à Versailles où le roi l'avait reçu, lui disant très clairement que s'il perdait la bataille qui s'annonçait, il se rendrait personnellement sur le front des opérations, afin de réunir les dernières troupes pour tenter un dernier assaut et « périr ensemble où sauver l'État. » C'est par surprise et sans bruit que les troupes royales franchirent l'Escaut, fondant sur le prince Eugène et le contraignant à la retraite.

Enfin, en 1714, la paix fut signée à Utrecht et Rastadt. La France devait donner à l'Angleterre la baie d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve. Mais le principal était conservé, car le royaume gardait sa forme de 1697 et Philippe d'Anjou restait roi d'Espagne. Les possessions italiennes et flamandes de l'Espagne, quant à elles, iraient à l'Autriche. La France goûtait enfin à une paix bien méritée, pansant ses plaies. Mais pour Louis XIV, les luttes n'étaient pas achevées.

Unigenitus

L'opposition janséniste était devenue telle que le roi prit la grave décision de faire expulser les religieuses de Port-Royal, symbole et centre principal du mouvement janséniste, de faire raser l'abbaye et de faire exhumer les corps des cryptes qui furent ensuite jetés à la fosse commune. Les dernières sœurs, quant à elles, étaient exilées aux quatre coins du royaume et se virent contraintes, en dépit de leur âge, souvent vénérable, de rouler sur les plus mauvaises routes de France. En 1713 le pape Clément XI condamnait le jansénisme par la bulle *Unigenitus*. Notamment le pape condamnait chez les jansénistes la remise en cause du libre-arbitre, par la grâce et la prédestination, exprimée dans les thèses du père Quesnel dans ses commentaires sur le Nouveau Testament d'après la traduction de Maistre de Saci, traduction d'abord condamnée par le pape (puis finalement tolérée), car trop éloignée de la vulgate. Le roi avait demandé à Rome la bulle *Unigenitus*, pour lui venir en aide, mais le voici bien en peine à ce moment-là de la faire approuver en France par l'épiscopat, pris de sympathie voire noyauté par le jansénisme. Il faut dire que les jansénistes avaient tout pour plaire. Leurs intellectuels, qu'ils soient morts ou vivants, n'étaient autres que la mère Angélique Arnaud, Blaise Pascal, le père Quesnel, Racine... L'archevêque Paris, Noailles, de jansénisme, avait été victime d'une cabale organisée par le confesseur du roi, et l'affaire découverte il avait bénéficié du juste soutien de Louis XIV, ce qui le plaçait en contradiction avec la politique générale sur le jansénisme. Rappelons enfin la position gallicane des jansénistes qui plaisait à un épiscopat français qui, depuis le plus haut Moyen-Âge, ne voyait pas d'un bon œil l'influence de Rome.

Louis mourut trop tôt pour mettre bon ordre à tout cela, et

de toute manière peut-être était-il fatigué maintenant de tous ces conflits, qui le poursuivaient depuis son enfance. Aussi, ce serait à Louis XV et à ses ministres de régler la question janséniste.

La légende veut néanmoins que sur son lit de mort, Louis XIV ait dit à ses proches : « *Les pierres de Port-Royal m'étouffent!* »

Phrase révélatrice que des générations de jansénistes se transmettent, pieusement, depuis.

LAFIN

Les épreuves de la fin du règne avaient amené les Français à d'immenses sacrifices, le roi avait poussé le don de sa personne à l'État jusqu'au bout, confirmant, pour ceux qui en douteraient, un esprit d'union entre le roi et son peuple.

La paix était revenue, le royaume se relevait peu à peu : pour preuve les récoltes, pour preuve la démographie, qui comblait les saignées de la guerre d'Espagne, enfin preuve ultime, la production manufacturière qui ne cessait d'augmenter, notamment dans le domaine du textile. L'œuvre de Louis le quatorzième était accomplie. Il laissait un pré carré presque achevé, une nation qui malgré les épreuves se trouvait étonnamment prospère, enfin une situation diplomatique brillante.

Les Bourbon à Madrid, qui l'aurait imaginé sous Louis XIII ou même au début du règne de Louis XIV ? Enfin, la lutte contre l'hégémonie Habsbourg, commencée sous François I^{er}, était pleinement achevée et la France avait échappé à un encerclement qui l'aurait sûrement étouffée.

Après plusieurs semaines d'une longue agonie, où le roi fit preuve d'un grand courage, le 1^{er} septembre 1715 Louis XIV

le montrent ses appartements privés à Versailles, il ne chercha jamais à faire comprendre sa politique au peuple, ce qui le desservit durant tout son règne. Regardons par exemple les éternelles luttes contre les Parlements. Louis finit par se mettre la bourgeoisie des villes à dos, ne cherchant pas à se justifier par des manifestes, alors que le Parlement, lui, se drapa dans la bannière de la défense des intérêts du peuple (parfois avec raison, mais plus souvent cette volonté fut usurpée par le Parlement pour des intérêts égoïstes). Bien sûr nous pourrions le comprendre, quel intérêt pouvait avoir Louis XV à se justifier, alors que son pouvoir était légitime et que sa politique tout entière se devait d'être tournée vers le bien commun ? Mais la France restait sourde à ces arguments que le pouvoir, d'ailleurs, n'utilisait que peu. Hélas pour le roi, le XVIII^e siècle fut celui de la naissance de l'opinion publique au sens moderne du terme. Mais il lui restait néanmoins un immense avantage sur son successeur Louis XVI, il n'avait jamais douté de sa charge de monarque.

LE MINISTÈRE FLEURY

Fleury allait s'attacher à certaines mesures pour assurer paix et stabilité au royaume de France, dans la plus parfaite ligne de l'ancien abbé Dubois, devenu cardinal sur le tard. La stabilisation de la monnaie en 1726 faisant de la livre tournois une monnaie sans inflation ni dévaluation sensible, de 1726 – 1789 l'alliance avec l'Angleterre de Walpole, grand pacifiste devant l'éternel, le rapprochement avec l'Espagne, la mise au pas des Parlements et des jansénistes étaient les grands traits de son ministère. Ce en quoi il n'y avait pas de grands changements avec la période de la régence. Néanmoins tout n'était pas heureux dans la diplomatie du cardinal, notamment en ce qui

concernait nos intérêts maritimes, menacés en certains points à partir de 1727, suite au rapprochement opéré entre Madrid et Vienne, afin de contrecarrer l'influence maritime prépondérante de l'Angleterre et de la France. Ainsi, les Espagnols allèrent même un moment jusqu'à mettre le siège devant Gibraltar.

Mais Fleury et Walpole veillaient, et rapidement des négociations s'engagèrent pour éviter la guerre. Elles aboutirent en 1731-32, à une renonciation de l'Autriche à la compagnie d'Ostende, que celle-ci avait mise en place pour marquer sa puissance sur l'océan et ainsi pouvoir rivaliser avec les grandes puissances maritimes. Du côté espagnol, la France pourrait revenir à Philippe V en cas de mort de Louis XV sans postérité, Parme revenait à l'un des fils de Philippe, et les navires pris durant ce court échange belliqueux furent rendus d'un côté comme de l'autre. Triomphe extérieur qui précédait ceux de l'intérieur, véritable marche triomphale pour Louis XV et son vieux ministre. Grande réussite pour les hommes de bureau qu'étaient les secrétaires d'État de l'appareil versaillais et qui furent les artisans de l'ombre de cette victoire diplomatique, où la France avait montré sa force sans en user, afin d'éviter la guerre selon le vieux principe si vis pacem para bellum.

Le 24 mars 1730, grande réussite de la politique de Fleury : la bulle *Unigenitus* fut enregistrée par le Parlement de Paris, en lit de justice, de manière définitive, en tant que loi d'État et non plus simplement religieuse, et à force de souplesse et de fermeté, le Parlement accepta de renoncer à toute ingérence dans les affaires religieuses, isolant l'archevêché janséniste qui avait trouvé initialement soutien auprès de la robe Parlementaire. C'était un rude coup porté au jansénisme français, qui avait opéré avec le relâchement de la régence un retour en force dans les esprits cultivés. En 1726 était même lancée une gazette clandestine à publication hebdomadaire, et qui allait paraître

presque sans discontinuer jusqu'en 1804, *Les Nouvelles ecclésiastiques*. C'est là que s'exprimait la littérature de combat de l'augustinisme français. Une régularité de publication qui fait douter de l'efficacité de la soi-disant censure royale, si décriée par la suite.

Nous avons du mal de nos jours à bien percevoir l'âpreté de cette lutte, qui va opposer un courant du catholicisme au pouvoir royal et à la papauté. Pour bien nous en rendre compte, il suffit de voir les grèves Parlementaires à répétition, d'autant plus graves que, le Parlement étant cour de justice, s'il se mettait en grève, le juge ordinaire continuait de juger, mais les affaires traitées par les cours du Parlement étaient bloquées, ces cours ne travaillant plus, désorganisant tout le fonctionnement de la justice sur sa circonscription. Ainsi lorsque le Parlement de Paris cessait de travailler, la justice était touchée jusqu'à Orléans. Cela constituait un véritable contrepoids au pouvoir royal. Rajoutons à cela les exils du Parlement en province, le manque de soutien des évêques etc. Le fait que Fleury ait réussi à trouver un accord était une prouesse en soi, même si personne n'était dupe et que les Parlementaires se faisaient encore parfois tirer l'oreille, mais en apparence tout était là.

Finalement, le coup de grâce porté au jansénisme vint de l'intérieur : d'une part du non-renouvellement de ses élites intellectuelles, de l'autre de l'apparition de la Franc-Maçonnerie, qui allait détourner une partie de celles-ci vers d'autres champs de batailles. Bien sûr le Parlement restait fidèle au poste, l'expulsion des jésuites en 1762 en était un bon exemple, mais *grosso modo*, la bourgeoisie parisienne et l'épiscopat rentrèrent dans le sentier balisé de la foi officielle, avant de se jeter dans les bras des philosophes, nouvel ennemi du pouvoir royal traditionnel. Les jansénistes, par la suite, se replièrent sur eux-mêmes, ayant tendance à vivre quelque peu en

L'Autriche avait, pensait-elle, isolé la Prusse, et la guerre se préparait, ce que Frédéric II n'ignorait pas. Aussi attaqua-t-il le premier, jetant la France dans une guerre dont elle ne voulait pas, Louis XV pensant que sa diplomatie équilibriste pourrait, comme au temps du cardinal de Fleury, sauver la paix. Erreur de calcul, confirmée par l'invasion brutale de la Saxe et du Nord de l'Autriche par les troupes de Frédéric II. Dans un premier temps la France fut victorieuse face à l'Angleterre, mais une erreur capitale allait être commise, quand les troupes françaises intervinrent en Allemagne, ouvrant ainsi un second front. À partir de ce moment-là, les échecs allaient se suivre dans les colonies et en Allemagne, l'effort étant porté sur deux théâtres d'opération très éloignés l'un de l'autre, ce qui empêchait de concentrer toutes les forces du royaume en un seul point, unique moyen pourtant de vaincre, en tout cas face aux Anglais dont la puissance navale, redoutable, nécessitait un tel effort. Pouvionsnous faire autrement ? Si nous abandonnions l'Autriche, nous perdions notre allié continental. Ainsi notre système d'alliances comportait-il en germe les causes de notre future défaite. Comme un avertissement, notre flotte, battue en diverses batailles, ne faisait plus le poids, et un transport de troupes en Amérique ou outre-Manche était devenu une opération très difficilement réalisable, condamnant notre empire colonial à plus ou moins long terme.

Pourtant tout n'était pas perdu. Ainsi, lorsque nous prîmes pied au Hanovre, où lorsque nous forçâmes la Prusse à reculer. Mais l'infatigable Angleterre était là qui veillait, soutenue par le génie militaire de Frédéric II.

En 1757, Charles de Soubise, duc de Rohan, proche de la Pompadour et envoyé en Allemagne pour y soutenir directement l'Autriche, fut proprement humilié, par sa défaite à la bataille de Rosbach, où il croyait tenir Frédéric II et se fit écraser par un

ennemi inférieur en nombre et en armes. Sur mer, c'était l'hallali, la flotte était bel et bien bloquée dans nos ports, d'où elle se faisait hacher chaque fois qu'elle tentait quelque chose.

Madame de Pompadour, maîtresse de Louis, venait de faire nommer, grâce à son influence, Choiseul comme ministre du roi, celui-ci s'attacha à rétablir la situation. Il tenta de regrouper tous les États bourboniens derrière la France, en un pacte de famille. Mais il semblait être déjà trop tard.

Finalement après d'autres victoires et d'autres défaites, le pacte fut signé le 15 août 1761. En réponse les Anglais envahirent les îles espagnoles des Antilles et la Floride. Soulignons au passage que ce chef-d'œuvre de la diplomatie française prévoyait dans une clause secrète l'intervention militaire de l'Espagne contre l'Angleterre. Nous en avions grand besoin, avec la multiplication des fronts, sur terre, sur mer, aux Indes, en Amérique, en Allemagne. Mais ce soutien de dernière minute ne changea rien au résultat final, il contribua même à l'aggraver.

La guerre touchait à sa fin et au mois de février 1763 fut signé le traité de Paris, par lequel la France céda à l'Angleterre le Canada et ses possessions des Indes. La Floride passa de l'Espagne à l'Angleterre et Louis XV, s'en voulant d'avoir fait subir un tel préjudice à l'Espagne, lui donna la Louisiane, un peu forcé il fallait bien le dire, par l'habituel jeu des compensations, cher à la diplomatie. Sur le continent, la Prusse sauvée in extremis par un spectaculaire retournement des alliances qui avait vu la Russie rejoindre son camp obtenait la paix elle aussi et rien ne changeait sur la carte de l'Europe.

Mais la désaffection des Français par rapport à l'empire était telle que la perte de l'empire colonial n'affecta pas les sujets du roi. Rajoutons pour expliquer ce fait que seules les Antilles apportaient des avantages économiques à la métropole. Pourtant la perte de l'empire était lourde de conséquences. Elle amoindrissait le prestige et la puissance de la France, elle faisait reculer le royaume des lys aussi bien en Amérique qu'en Inde, sans oublier les populations françaises du Québec et de Louisiane, francophones et catholiques, pour qui l'occupation britannique et anglicane allait constituer un long calvaire et une humiliation. Mais qui s'en souciait, à l'image de Voltaire demandant pourquoi nous devions mourir pour ces quelques arpents de glace ?

LES PHILOSOPHES

Comme nous l'avons fait remarquer, ce siècle était marqué par l'opposition Parlementaire et janséniste. Mais comme le jansénisme était en perte de vitesse et que l'histoire n'aime pas le vide, un nouveau mouvement, bien plus efficace celui-là, allait se mettre en marche et prendre le pas, par la nouveauté de ses idées. Il s'agissait de concepts qui allaient justement emporter la monarchie, le mouvement philosophique, qui marqua le siècle de Louis XV dès les années 1740.

Le fait que la censure royale soit inexistante dans les faits fit que les écrits de ces philosophes comme Voltaire, Rousseau ou Diderot, parurent et se diffusèrent sans aucune difficulté réelle. La propagande royale étant également quasi inexistante, ils n'eurent aucun mal non plus à transformer les esprits de la bourgeoisie. Le règne fut parsemé par leurs œuvres. Dès 1721 Les Lettres persanes de Montesquieu, dénonçant la société française d'alors et l'auteur pointant du doigt ce qui constituait selon lui les abus de la monarchie. À partir de 1751, L'Encyclopédie, œuvre majeure des Lumières, regroupe autour de sa rédaction les plumes majeures de l'époque, Diderot, d'Alembert, Voltaire... Cette œuvre d'érudition ayant pour but

aborder son règne. Le principe était de faire « le Bien », à tout prix, le bonheur du peuple devait passer avant toutes les considérations, le roi devait se sacrifier à ce bonheur. Le père de Louis XVI avait l'habitude de dire : « Si j'avais le malheur de devenir roi. »

Phrase terrible que l'on retrouve dans le testament de Louis XVI à l'adresse du futur Louis XVII : « Si mon fils avait le malheur de devenir roi. »

Ce n'est pas ainsi que leurs prédécesseurs concevaient leur charge ou alors ils ne le formulaient pas. Tous voulaient le bonheur de leur peuple, tous craignaient la charge royale, mais aucun n'était prêt à tout sacrifier pour le bonheur, et à proclamer que devenir roi était un malheur. Ce changement dans la mentalité royale allait se ressentir sur tout le règne.

Homme attentionné au travail, d'une grande intelligence, il n'en avait pas moins un autre défaut d'éducation, compte tenu de ce qu'était la France royale, et vu l'œuvre que lui laissait le vieux roi à achever : Louis, bien que sachant dans la théorie comment fonctionnait le royaume, le sachant même très bien, n'en avait pas pour autant assisté aux conseils, alors que c'était la tradition. Aujourd'hui encore, on se demande pourquoi son grand-père l'avait tenu à l'écart de la politique de la fin du règne, ce qui s'en ressentirait.

Marié à une princesse relativement « primesautière », Louis sembla dès le début de son règne frappé par le destin, étant donné le mal qu'il eut à avoir des enfants. Mais n'exagérons pas en ce qui concerne le caractère de Marie-Antoinette, nous ne serons pas du camp des lanceurs de boue, bien qu'il soit vrai que la reine, caractère léger, eut le malheur d'être mariée bien jeune au dauphin de la première nation d'Europe. D'autres furent mariées plus jeune encore, il est vrai, mais les temps et les caractères n'étaient pas les mêmes. En tout cas le fait est qu'au

commencement de leur union, Louis et Marie-Antoinette firent figure, aux yeux de la France, de couple modèle.

LE GRAND CHANGEMENT

Alors que Louis XV contractait la petite vérole, la cour quitta Versailles, à cause des risques de contagion. Aussi le château était presque vide lorsque le roi mourut le 10 mai 1774. Louis XVI apprenant la nouvelle était au désespoir, le voilà roi : « *Ô mon Dieu, mon Dieu aidez mon insuffisance.* » proclama-t-il alors qu'on lui annonçait la mort de son grand-père.

En attendant que le gouvernement ne commence, Louis XVI et les siens allaient de châteaux en châteaux : la Muette, à Choisy, à Marly, à Compiègne... on retrouvait le caractère nomade de la monarchie. En septembre 1774, la cour regagna Versailles. Depuis mai, Louis avait néanmoins commencé à régner, et dès le départ, il donna le ton de ce qui allait suivre. Il refusa le don de joyeux avènement, traditionnellement versé par les villes au roi. Fin mai, le roi appela Maurepas, non pas comme ministre mais comme conseiller. Maurepas, homme de plus de soixante-dix ans, dévot et ami des philosophes. Le ton était là, ce serait un gouvernement catholique et philosophe, deux caractères incompatibles à l'époque, en France, la suite le montrera.

Louis XVI désirait le changement, il aimait son grand-père et l'admirait certes, mais il voulait rénover l'État, et ce grand admirateur des Lumières allait se laisser abuser par certains de ses proches, s'engageant dans des réformes malheureuses, inspirées par des ministres « bienveillants ». Le grand mot d'ordre était : « faisons-le bien ». Il n'y avait rien de mal à cela, bien au contraire, mais la grande erreur des nouveaux ministres et de Louis XVI dans ces premières années de règne fut de ne

pas tenir compte de la réalité de la France, de vouloir faire le bien selon les souhaits supposés des sujets et non leurs souhaits réels. En d'autres termes, la coupure avec le passé qu'allaient tenter des hommes tels que Turgot fut trop rapide voire prématurée. Vouloir tout changer et tout unifier, dans une France habituée à un certain mode de vie, était l'œuvre d'un intellectuel de salon, voyant le pays de son fauteuil. Cela était d'ailleurs d'autant plus étonnant de la part de Turgot, qui avait été longtemps un intendant de première qualité dans le Limousin, près de la réalité des choses.

Le 24 août de l'année de son avènement, le roi renvoya tous les ministres de son grand-père, sauf Maupeou qui, en tant que chancelier, était inamovible, et qui comptait bien rester à son poste pour sauver les meubles de sa politique. Mais, détesté de la coterie aristocratique versaillaise, il ne pouvait plus guère influer sur les événements. Louis XVI reforma son conseil à partir d'anciens collaborateurs disgraciés par Louis XV, comme Maurepas qui avait quitté les affaires en 1749, car trop proche des Parlementaires. Il s'entoura également d'amis des philosophes, comme Vergennes et Turgot.

Deuxième grande erreur de ce début de règne, Louis XVI rappelait les anciens Parlementaires, pensant ainsi les calmer. Ceux-ci, réinstallés à la condition de se tenir tranquilles, promirent tout ce que l'on attendait d'eux.

Mais cet acte resta sans effet et les Parlements remercièrent le roi en devenant l'un des éléments majeurs du déclenchement de la Révolution. Maupeou prononça alors ces paroles amères, mais ô combien véridiques : « *J'avais fait gagner au roi un procès vieux de trois siècles. S'il veut perdre sa couronne, il en est bien le maître!* »

La nouvelle équipe ministérielle arrivait au pouvoir la tête bourrée d'idées novatrices, toutes plus dangereuses les unes que

généralisée contre le pouvoir royal. Le clergé, la noblesse et les notables exhortent le peuple à l'insurrection, celle-ci ne se fait guère attendre, des émeutes éclatent un peu partout dans le royaume. La troupe tire, mais parfois elle refuse et demeure l'arme au pied pendant que les représentants du pouvoir sont molestés. À Toulouse un officier rend sa démission, parce qu'on lui demande de faire tirer sur la foule. La situation est devenue quasiment insurrectionnelle. Pour revenir à l'ordre, il n'y a plus que deux solutions, la répression brutale en s'appuyant sur l'armée généralement fidèle en dépit de ces exemples malheureux, ou la fuite en avant, Louis choisit la seconde.

Pour calmer le peuple, Louis XVI convoque les États-Généraux pour mai 1789. C'est une nouvelle reculade devant les demandes du Parlement. Et comme cela ne suffit pas, Loménie de Brienne est renvoyé le 24 août et le lendemain Necker, étant considéré comme le seul capable de rétablir la situation financière, est rappelé aux affaires.

Puis enfin les Parlements sont rétablis, dans la plénitude de leurs pouvoirs. Reste à savoir quelle forme adoptera cette assemblée des États-Généraux. Faut-il, comme par le passé, placer tous les ordres au même nombre de députés, ou augmenter ceux du Tiers, compte tenu du poids démographique réel de celui-ci? Après moult discussions, Louis penche pour le doublement du Tiers, qui à lui seul dispose d'autant de députés que la noblesse et le clergé. Mesure égalitaire dans l'air du temps, mais c'était un risque dans le contexte du moment, car donner tant de pouvoir au Tiers-État, c'était prendre des risques inconsidérés. Le roi pouvait s'en douter, les cahiers de doléance montraient un grand nombre de revendications émanant du Tiers-État, en matière d'impôts, certes, mais également d'égalité par rapport aux autres ordres. Ces députés, issus de la bourgeoisie notable, étaient nourris par les idéaux des Lumières,

tous le savaient, les troubles récents montraient que la situation en France demeurait tendue, voir explosive. Louis XVI, une fois de plus, sciait la branche sur laquelle il était assis. De son côté, le Parlement, en exigeant que le découpage du royaume en circonscriptions électorales soit le même que celui de 1614, frustrait le Tiers, et ainsi se déconsidérait, passant du côté des amis du peuple à celui de ses adversaires. Ainsi, par les maladresses des divers camps des luttes endémiques de la royauté française, la voie se déblayait peu à peu pour une véritable révolution, faisant entrer sur la scène politique des acteurs nouveaux.

PRÉLUDE À LA FIN D'UN MONDE

Les États-Généraux allaient s'ouvrir dans une atmosphère lourde. L'hiver avait été vigoureux et l'été était particulièrement dur, pour l'année 1788 la récolte avait été mauvaise, et une partie du bétail était perdue. La France était loin de mourir de faim, mais les prix avaient néanmoins augmenté, et tout cela déplaisait au peuple.

Enfin le 4 mai 1789 ce fut, dans les rues de Versailles, la procession d'ouverture des États-Généraux, la royauté dans tout son faste, la nation rassemblée en États et dans les rangs des députés, Mirabeau, La Fayette, le duc d'Orléans, mais aussi Robespierre.

Le 5 mai c'était la première séance des États. Là le roi et Necker prononcèrent, chacun, les discours tant attendus par les députés, où ils donnèrent l'esprit des États-Généraux : réforme fiscale, renflouement des caisses, ce qui eut pour effet immédiat de décevoir toute une partie du Tiers, qui espérait des réformes de société dans l'esprit des Lumières. Dans les jours qui suivirent, le ton monta, le Tiers-État voulait tout réformer, tout

de suite. Louis, pourtant, avait encore l'initiative. Mais, refusant de prendre des décisions fermes et multipliant les maladresses, comme par exemple en faisant siéger le Tiers-État dans la salle des menus plaisirs, c'est-à-dire la salle des séances plénières, lui donnant ainsi les apparences d'une assemblée à part entière, il préparait la chute.

Déjà, le 17 juin 1789, le Tiers se constituait en assemblée nationale, estimant qu'il représentait la Nation à lui seul (98 % des Français dans les faits, on ne peut le nier.). Les jours suivants, les premiers ralliements s'opéraient, des membres du clergé rejoignant l'assemblée. Louis XVI songea alors à briser l'assemblée, tout simplement en l'empêchant de se réunir. Les députés, désœuvrés, n'ayant pas de lieux de réunions, le roi pourrait tenir une séance plénière des États avant que l'assemblée n'ait eu le temps véritablement de prendre des décisions.

Le 20 juin, en application de ce plan, la salle des menus plaisirs fut fermée au motif qu'il fallait la préparer pour la séance plénière. Le Tiers ne pouvant se réunir se rendit à la salle du Jeu de Paume, où fut prononcé le fameux serment, celui de ne jamais se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Un nouveau pas était franchi, le Tiers, rejoint par une partie de la noblesse et du clergé, s'érigeait en assemblée constituante, et avait décidé, sans l'avis du roi dont c'est pourtant la prérogative, de donner une constitution à la France. La dérive du Tiers était de taille, si Louis XVI ne réagissait pas, on pouvait déjà enterrer la monarchie traditionnelle de la France.

Devant la pression qui montait, Louis XVI refusa les décisions du Tiers-État, faisant alors preuve de poigne, avant de reculer comme toujours. Notamment en autorisant finalement le clergé et la noblesse à rallier l'assemblée constituante, reconnaissant de fait son existence.

bruit en tombant que celle de n'importe quel homme », phrase contredite par tout le dispositif déployé précédemment. À la vérité, la mort de Louis XVI, comme nous l'avons vu, était plus qu'un coup de canon, dans l'immédiat c'était un défi lancé à l'Europe.

Danton l'avait dit, il fallait jeter à la face de l'Europe : « une tête de roi ! »

LA DYNASTIE CAPÉTIENNE, CONCLUSION

« La transcendance est coupée. » Le mot de la fin nous semble juste, des historiens l'ont utilisé avant nous ; en effet par ce geste la République avait mis fin à 1300 ans d'Histoire. Mais était-ce vraiment la fin ? Oui en quelque sorte, car après ce 21 janvier 1793 l'Histoire a pris un tour nouveau et plus rien ne sera jamais comme avant, mais l'on n'efface pas plus d'un millénaire d'un coup d'acier.

Aux heures les plus tourmentées de la Révolution, des hommes se lèveront en souvenir de l'antique royauté, et pas ceux que l'on aurait pu attendre. Ce ne fut pas la noblesse qui se leva, ni même le clergé, mais la paysannerie. Vendée, Bretagne, Normandie, Mayenne, Sarthe, Lyonnais, Bordelais... Dans toutes ces régions, ce sont des paysans qui vont se battre pour défendre leur Dieu et leur roi.

Ils seront vaincus dans le sang, au prix de centaines de milliers de morts, les derniers feux ne s'éteindront totalement qu'en 1815, après une flambée générale qui aura tout de même duré de 1793 – 1799!

Au-delà de ces mouvements de résistance au nouveau régime et en faveur de l'ancien, remarquons également ce que l'on pourrait appeler une tentation monarchique française. L'esprit de la royauté de Clovis était mort, mais le régime monarchique tentait toujours la France. Du Premier empire, avec son régime monarchique, sa noblesse, son décorum rappelant l'antique royauté capétienne, en passant par la restauration, tentative malheureuse de retour à la période royale, le Second empire, calqué en bien des points sur le premier, jusqu'à la V^e

République, que l'on a accusée d'être un régime présidentiel ou une monarchie républicaine. N'oublions pas non plus les flambées royalistes qui vont perdurer jusqu'à la seconde guerre mondiale et même jusqu'à aujourd'hui si l'on considère les mouvements royalistes, certes souvent groupusculaires, mais bien vivants et pas forcément composés de nostalgiques, loin de là. Non, décidément, l'Histoire ne meurt pas.

L'exécution du roi fut un symbole, mais la monarchie n'était pas morte, malgré les espérances des conventionnels. Combien de preuves restaient, combien de témoins d'une glorieuse épopée ? Saint-Denis, Versailles, Reims, Paris, Rocroi, Bouvines... notre mémoire ne peut pas être insensible à tous ces noms, auxquels s'associent des hommes comme Philippe-Auguste, Suger ou encore Turenne, Condé et Louis XIV. Ces hommes ont façonné une nation, cette nation c'est la France, leur souvenir est partout, des grandes villes au plus reculé des villages, dans les églises, les forêts, les châteaux. Pour effacer non pas cette page mais ce livre entier de la vie de la France, les conventionnels auraient été obligés de faire plus qu'exécuter un homme dont le seul crime avait été d'être, dans toute son âme et malgré ses erreurs, qu'il le veuille ou non, le représentant vivant de 1 300 ans d'histoire.

MORPHOLOGIE DE L'HISTOIRE

Maintenant que nous avons étudié l'histoire de la monarchie capétienne à travers celle de ses rois, et avant de nous attaquer à celle des institutions de cette monarchie, jetons un regard d'ensemble, une vue panoramique sur les grandes lignes directrices de cette histoire. Ce sera en quelque sorte la synthèse finale d'une histoire de près de 900 ans.

1. D'HUGUES CAPET À PHILIPPE-AUGUSTE, LE ROI À LA

Toutes lesquelles choses ci-dessus, je confirme par serment qu'ainsi Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide. »

Puis le roi jure de vivre et mourir catholiquement.

Vient alors la bénédiction des ornements royaux, la couronne, l'épée, le sceptre, la main de justice, les éperons, la tunique de sous-diacre, celle de diacre, le manteau fleurdelisé représentant « la chasuble du prêtre ».

L'archevêque oint le roi, à genoux devant l'autel. L'onction finie, il est recouvert des habits du sacerdoce précédemment bénis : « O Christ, sacrez vous-même ce roi pour le gouvernement. »

Puis l'archevêque donne l'anneau royal au souverain : « Recevez cet anneau... afin que par son secours vous teniez vos sujets dans l'union. »

L'archevêque donne au roi son sceptre et sa main de justice. Le sacre est achevé, commence le couronnement.

Les douze pairs de France, six pairs laïcs et six pairs ecclésiastiques, représentant les grands fiefs originels du royaume, sont appelés vers le roi par le chancelier. L'archevêque prend alors la couronne jusque là posée sur l'autel, et il la tient au-dessus de la tête du roi, chaque pair la soutenant en y portant la main.

Enfin l'archevêque pose la couronne sur la tête du roi. Le roi est ensuite assis sur son trône, il écoute une ultime oraison, reçoit le baiser de l'archevêque, puis celui des pairs, enfin les portes de la cathédrale sont ouvertes au peuple qui rentre pour admirer son roi dans un silence respectueux. Suivent les acclamations répétées de « Vive le roi! »

On entonne le *Te Deum*, puis vient la messe, au début de laquelle le roi remet symboliquement à l'archevêque une coupe de vin et deux pains, l'un en or l'autre en argent, ainsi qu'une

bourse contenant treize pièces d'or. Le roi communie sous les deux espèces, c'est-à-dire par le corps et le sang du Christ, et il quitte la cathédrale.

Le lendemain il touche les écrouelles, usant de son pouvoir de roi thaumaturge pour la première fois. Il pose ses mains sur les scrofuleux (anémie tuberculeuse) et prononce la phrase : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. »

Enfin c'est la grâce de certains prisonniers et le retour vers la capitale.

Attardons-nous maintenant sur la symbolique du sacre, dans ses grandes lignes. Les vêtements sacerdotaux ainsi que l'onction, font du roi un roi prêtre, le rapprochant de Dieu, sur le modèle du roi biblique Melchisédech.

La main de justice symbolise le rôle justicier du roi, et le sceptre ainsi que l'épée sont les attributs de pouvoir qui lui permettront de faire rendre cette justice. Les éperons en font un roi guerrier et premier des nobles du royaume. La couronne estil besoin de le préciser symbolise sa fonction royale et les fleurs de lys l'origine davidique de son pouvoir, ce qui renforce son rôle de roi Très-Chrétien, roi prêtre choisi de Dieu.

L'élévation du roi sur son trône par les deux évêques de Laon et de Cambrai, pour recevoir l'approbation de la foule, est le symbole de l'élection populaire, selon le principe de la souveraineté que nous aborderons plus bas.

L'intervention des pairs symbolise l'union des provinces du royaume derrière le roi, d'après la vieille métaphore selon laquelle le roi est la tête d'un corps, les différentes composantes de la France en sont les membres. Après tout le roi ne s'intitule-t-il pas, lui-même, le souverain d'une multitude de républiques (au sens de la *res publica*) ?

La thaumaturgie du roi contribue également à en faire une personne sacrée.

Le roi de France, notons-le, est le seul souverain sacré en Occident et le seul à pouvoir guérir par apposition des mains avec le roi d'Angleterre, don que même le pape ne possède pas. On mesure ici toute la portée sacrée et religieuse du sacre, et l'importance de sa description pour mieux comprendre les institutions de la monarchie.

LA SOUVERAINETÉ

Le rite du sacre nous pousse à regarder l'origine du pouvoir et la notion de souveraineté dans la France royale, autrement dit la légitimité du pouvoir royal.

Avant toute chose, prenons bien en compte un postulat de départ, propre aux contemporains de l'institution royale et encore propre à toute institution religieuse digne de ce nom. Toute souveraineté émane de Dieu, tout pouvoir vient de lui. Comme le dit saint Paul : « *Nulla est potestas a Deo.* » (« il n'est pas de pouvoir qui ne soit de Dieu »).

Quant à la définition de la souveraineté, laissons ici la parole à Bernard Basse dont nous nous sommes déjà largement inspirés un peu plus haut :

« [...] La souveraineté apparaît comme étant le moyen par lequel les hommes, faits pour vivre en société, s'organisent en un groupe social pratiquement indépendant, et le maintiennent dans sa cohésion. »³²

La souveraineté est une « puissance absolue et perpétuelle ».

Dieu est Dieu de la multitude, la souveraineté émane de lui sur tous les hommes, mais les hommes délèguent cette souveraineté à un seul, choisi du Seigneur comme d'eux. C'est la symbolique du consentement de l'assemblée lors du sacre. Nous avons ici union autour du roi, entre deux souverainetés : la souveraineté divine dont tout pouvoir émane, et la souveraineté

IV. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME FISCAL

DU PRINCIPE ORIGINEL DE L'IMPÔT À LA RÉALITÉ DE L'ÉTAT

UX ORIGINES DE LA MONARCHIE, les théoriciens et le roi lui-même proclamaient que le souverain devait vivre du sien. C'est-à-dire que ses dépenses devaient être entièrement soutenues par les revenus de son domaine. Autrement dit, le roi se considérait et était considéré comme un féodal parmi les autres, du point de vue des finances. Les dépenses extraordinaires et les impôts n'étaient tolérés qu'en cas de crises majeures, de guerres. En dehors de ces périodes le roi ne pouvait prélever d'impôts. Mais les exigences d'un État moderne sont autrement plus importantes que celles d'un État moyenâgeux, où l'on fait la guerre quarante jours par an, traditionnellement, rarement plus et avec des moyens réduits, plus proches d'une juxtaposition d'initiatives privées que des réelles actions d'État.

Un État moderne exige l'entretien d'une force armée permanente, la mise sur pied d'une administration, l'entretien de routes, de forteresses, la création de toute une pompe et d'un certain apparat. Les revenus du domaine royal ne pouvaient plus y pourvoir, il fallait un impôt.

Ce fut la taille, que Charles VII fit voter par les États-Généraux pour le temps de la guerre, et qui ne fut jamais révoquée par la suite.

PERCEPTION DE L'IMPÔT DIRECT

Reste à nous intéresser au mode de perception de l'impôt direct. La France est divisée en généralités, circonscriptions administratives et fiscales sur lesquelles règnent des intendants et des trésoriers royaux, représentants du roi chargés de missions diverses, allant de la construction de routes à la réglementation de la circulation du blé, en passant par la perception de l'impôt. Créées sous Charles VII pour faciliter celle-ci, les généralités étaient originellement au nombre de quatre. Au fur et à mesure que la France s'accroissait, et pour des raisons de simplification de la perception, leur nombre augmenta progressivement. En 1789 on comptait vingt-neuf généralités divisées en élections, sortes de sous circonscriptions, régies par des officiers du roi, appelés élus, chargés du recouvrement de l'impôt.

Les généralités étaient Bordeaux, Aix, Amiens, Bourges, Caen, Chalons, Dijon, Grenoble, Riom, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rouen, Toulouse, Tours, Nantes, Orléans, Limoges, Moulins, Soissons, Montauban, Alençon, Metz, La Rochelle, Lille, Auch, Besançon, Pau, Bayonne.

La taille se levait selon le modèle suivant : le conseil du roi évaluait les besoins de l'État sur l'année, et ensuite répartissait le poids de la taille sur l'ensemble des généralités, selon leurs capacités propres. Une généralité qui aurait souffert de la guerre ou d'une épidémie serait moins imposée qu'une généralité florissante. Une fois le montant de l'impôt réglé et réparti par généralités, les intendants ou les trésoriers généraux recevaient dans leur généralité une feuille récapitulative de l'impôt à lever. Les élus recevaient alors l'ordre de parcourir leurs élections pour dresser un bilan de l'état des paroisses afin de répartir le poids de l'impôt selon la paroisse. Une fois le poids de l'impôt

réparti, chaque paroisse élisait des collecteurs chargés de la levée de l'impôt. Le collecteur était responsable sur ses biens propres du recouvrement de l'impôt et de la bonne marche de l'opération, ce qui avait pour résultat de fidéliser le personnel et de le responsabiliser.

L'impôt, une fois levé, passait des mains du collecteur à celles d'un receveur particulier qui transmettait ensuite à un receveur général. Le résultat de l'impôt était alors entreposé au trésor de l'épargne.

Il faut distinguer deux types de taille, la taille réelle et la taille personnelle. La première est basée sur la terre, en vigueur dans le Sud du pays. Ne payent l'impôt que les possesseurs d'une terre roturière, en sont exemptés les propriétaires de terres nobles. Un noble peut ainsi payer la taille parce que possédant une terre roturière, tandis qu'un roturier s'en verra épargner parce que possédant une terre noble. La taille personnelle, en vigueur dans le Nord du pays, est basée sur les personnes et exempte tous les privilégiés, entendons par là la noblesse, le clergé, mais aussi certaines villes ou communautés qui, au cours de l'histoire, avaient obtenu des exemptions d'impôt, comme c'est le cas de Paris.

La levée de la taille se déroule ainsi dans les pays d'élection, il en est de même dans les pays d'État, sauf que la levée de l'impôt passe par le contrôle des États, qui versent la taille non sous la forme d'un impôt mais du don gratuit dont nous avons déjà parlé. Le jeu d'équilibre est alors le suivant, les États tentent de verser le moins possible et l'intendant exige le plus possible, au final on en arrive souvent à un juste milieu qui est celui de la taille exigée par le conseil.

PERCEPTION DE L'IMPÔT INDIRECT

TOUS OFFICIERS

Ces représentants de la justice du roi, qu'ils soient prévôts, baillis où Parlementaires, ont en commun d'être propriétaires de leur charge. Ils l'auront achetée à prix d'or et en seront les légitimes propriétaires à vie, voire parfois à titre héréditaire. Certes cet état de fait empêche le menu peuple d'accéder aux charges de la justice, en revanche cela garantit une inamovibilité des juges et leur totale indépendance par rapport au pouvoir ou à tout groupe de pression quel qu'il soit, autrement dit l'indépendance de la justice.

CONCLUSION GÉNÉRALE

INALEMENT, QUE RETENIR DE LA MONARCHIE FRANÇAISE, du point de vue de ses institutions comme de son histoire ? Que c'est un régime difficile à saisir, divers, et dont les formes varient au cours des siècles.

Une monarchie autoritaire certes, où le roi conserve toujours le dernier mot face à ses interlocuteurs.

Une monarchie sous tutelle aussi, le roi devant se soumettre aux lois fondamentales du royaume, qui le dépassent, ainsi qu'au serment du sacre ; s'il se fait parjure, le roi peut provoquer le soulèvement du peuple, délié de son serment de fidélité. C'est le cas du tyrannicide théorisé par les monarchomaques durant les guerres de religion et qui coûta la vie à Henri III et Henri IV.

Enfin une monarchie tempérée, où les trois pouvoirs (judiciaire, législatif et exécutif) sont partagés entre les différents corps du royaume, comme on l'a vu. Le roi est le juge suprême dans son royaume, mais la justice est indépendante et souveraine. Le roi fait les lois, mais il doit obligatoirement passer par les Parlements qui ont leur droit de contrôle. Le roi a le privilège d'exécuter les lois, mais la justice a souvent pouvoir de police, on l'a vu.

Donc une monarchie effectivement difficile à saisir, où le roi règne et gouverne, mais où il doit compter avec la France. Il est bel et bien la tête d'un corps dont les différentes composantes de la France sont les membres. Car ne l'oublions pas, la France d'alors se conçoit comme une société organique, composée de corps intermédiaires, ayant chacun leur rôle, leur utilité, leur importance, et se concurrençant bien souvent pour affirmer leur

supériorité. Le ciment de cette société, c'est certes le sentiment d'appartenir au même peuple, celui d'avoir la même religion, mais c'est aussi le roi. « *Je suis le souverain d'une multitude de républiques* » disait Louis XIV.

La monarchie française, dès lors, quand on la compare aux autres monarchies de son temps, est un régime d'équilibre, c'est peut-être sa caractéristique la plus importante. Ainsi, le roi de France est à la fois tout puissant et mis sous tutelle par des institutions, ce que l'on peut comparer avec, par exemple, la situation de la monarchie anglaise, où le souverain a peu à peu perdu tous ses pouvoirs, pour ne plus être qu'un souverainfigure de proue. Il y a donc en Angleterre déséquilibre entre le pouvoir royal et le pouvoir Parlementaire. Prenons le cas inverse de l'Empire russe, où le Tsar exerce un pouvoir arbitraire, sans partage et souvent sanguinaire. Dans ce cas, on ne peut même pas parler de déséquilibre des pouvoirs, puisqu'il n'y a qu'un pouvoir, soit l'autocratie tsariste, soit l'autocratie des boyards. Regardons également le du Saint-Empire cas germanique, où l'empereur dispose théoriquement de pouvoirs immenses, mais est en fait considérablement affaibli par la structure même de l'empire, où le pouvoir réel est aux princes. Il y a là déséquilibre entre le pouvoir du souverain et celui des princes. La monarchie française fait dès lors figure de modèle d'équilibre entre les différents pouvoirs.

Autre point qui distingue la monarchie française des autres, son étonnante stabilité politique. En effet, d'Hugues Capet jusqu'à Louis XVI, une seule famille a régné sur la France, sans querelles dynastiques. De Clovis à Louis XVI, le fond institutionnel est grosso modo demeuré le même. Bien sûr, la France n'a pas échappé aux convulsions des guerres, des épidémies, des luttes fratricides, des crises diverses, mais le régime est resté stable, et il a été un vecteur de stabilité

entre armagnacs et bourguignons.

1415: Bataille d'Azincourt.

1420 : Signature du traité de Troyes. Henri VI sera reconnu comme roi de France à la mort de son père Henri V, Charles VII déclaré bâtard.

1422 : Mort de Charles VI. Charles VII roi de France.

1428 : Début du siège d'Orléans.

1429 : Début de l'épopée de Jeanne d'Arc. Levée du siège d'Orléans. Charles VII sacré dans Reims libéré.

1430 : Jeanne d'Arc prisonnière de Jean de Luxembourg. Jugée par l'évêque Cauchon.

1431 : Jeanne d'Arc brûlée.

1435 : Charles VII parvient à détacher les bourguignons de l'alliance anglaise.

1438 : Promulgation de la Pragmatique Sanction de Bourges. Sujet de querelle avec le pape jusque sous François I^{er}.

1453 : Victoire de Castillon en Guyenne, les Anglais sont « boutés hors ».

1456 : Jeanne d'Arc réhabilitée.

1461 : Mort de Charles VII. Louis XI roi de France.

1465 : Début de la Ligue du Bien Public, menée par Charles le Téméraire, contre la politique de réformes du roi. Louis XI doit plier.

1467: La ligue se reforme, mais Louis est victorieux.

1475 : Traité de Picquigny entre la France et l'Angleterre. Fin officielle de la guerre de Cent Ans. Louis XI signe également à Souleuvre une paix avec Charles de Bourgogne.

1477 : Mort de Charles devant Nancy. Louis se jette sur les terres du Bourguignon.

1483 : Mort de Louis XI. Charles VIII roi de France.

1487 : Début de la Guerre Folle.

1490 : Fin de la Guerre Folle. Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne.

1494 : Début de la campagne italienne de Charles VIII.

1495 : Chute de Naples puis retraite française.

1498 : Mort de Charles VIII. Louis XII roi de France.

1499 : Louis XII obtient l'annulation de son premier mariage et épouse Anne de Bretagne. Louis XII reprend les campagnes italiennes de son prédécesseur.

1514 : Mort d'Anne de Bretagne.

1515 : Mort de Louis XII. François I^{er} roi de France. Victoire de Marignan.

1516 : Signature du concordat de Bologne entre François I^{er} et Léon X.

1519 : François I^{er} candidat à la couronne du Saint-Empire, évincé par Charles Quint.

1521 : Début de la guerre avec Charles Quint.

1525 : Défaite de Pavie. François I^{er} prisonnier des impériaux.

1526: Libération du roi.

1535 : Ambassade de France auprès de la Sublime Porte.

1547 : Mort de François I^{er.} Henri II roi de France. Il institue les premières Chambres ardentes devant juger les protestants.

1557 : Les Espagnols prennent Saint-Quentin. La route de Paris est ouverte. L'offensive s'arrête faute d'argent.

1558 : Prise de Calais par le duc de Guise.

1559 : Paix de Cateau-Cambrésis. Mort d'Henri VIII. François II roi de France.

1560 : Conjuration d'Amboise. Mort de François II. Charles IX roi de France. Catherine de Médicis régente.

1562 : Massacre de Vassy. Début de la première guerre de religion.

1570 : Édit de Saint-Germain. Préfiguration de l'Édit de Nantes.

1572 : Henri de Navarre épouse Marguerite de Valois. Massacre de la Saint-Barthélemy.

1573 : Henri III roi de Pologne.

1574 : Mort de Charles IX. Henri III roi de France. Il rentre en France.

1576 : Henri III condamne la Saint-Barthélemy et octroie la tolérance religieuse. Fondation de la Ligue catholique.

1584 : Guerre des trois Henri, Henri III, Henri de Navarre, Henri de Guise.

1588 : Assassinat du duc de Guise, alliance entre Henri III et Henri de Navarre, héritier du trône.

1589 : Assassinat d'Henri III. Henri IV roi de France. Protestant, il n'est quasiment reconnu par personne.

1593 : Henri IV abjure le protestantisme.

1594 : Henri IV est sacré à Chartres.

1598 : Promulgation de l'Édit de Nantes. Paix avec l'Espagne.

Ces pages ne sont pas disponibles à la prévisualisation.

comtes de Blois disposaient déjà d'une puissance Les importante capable de rivaliser avec la force capétienne, l'union avec la Champagne en faisait les plus grands seigneurs de France, enserrant le domaine royal au sud-ouest avec Blois, et au nord-est avec Champagne. La famille de Blois-Champagne, d'ailleurs, s'opposa fréquemment aux Capétiens. Ne refusèrentils pas l'hommage vassalique à Henri I^{er} et ne portèrent-ils pas les armes contre lui ? Le comté était également l'une des provinces les plus riches et les plus brillantes de France. Pour preuve, la renommée de la foire de Provins, au cœur du comté, qui a traversé les siècles. Mais le déclin finit par venir. Vaincus par Louis VII, puis par Philippe-Auguste, les comtes durent s'incliner devant le pouvoir royal. Thibaut de Champagne, impécunieux, alla jusqu'à abandonner contre argent, à Saint Louis, les comtés de Blois, de Sancerre et de Chartres. Ultime feu de la dynastie, le comte Thibaut héritait, par sa mère, du royaume de Navarre. Lorsque sa petite-fille, Jeanne de Navarre, épousa Philippe le Bel, elle faisait rentrer dans le domaine royal le royaume de Navarre, la Brie et le comté de Champagne. Enfin, Jean II le Bon annexa au domaine la Champagne en 1361.

BOULOGNE: Le comté de Boulogne est créé en 880 par le comte de Ponthieu (possessionné dans la Somme et le Boulonnais), pour le neveu du comte de Flandre, Baudouin le Chauve. Les comtes sont héréditaires à partir de 965. Alliés de Guillaume le Conquérant, les comtes de Boulogne en retireront des fiefs anglais. Le comte de Boulogne, ennemi déclaré de Philippe-Auguste, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, le comté passera au roi. Louis VIII le Lion en fait don à son frère, Philippe Hurepel, en 1224. En 1260, le comté de Boulogne passe à la maison d'Auvergne.

BOURBON: Le duché de Bourbon fut d'abord une baronnie, fondée au x^e siècle. La baronnie de Bourbon est entourée par l'Auvergne au sud, le Berry au nord et à l'ouest, la Nièvre au nord et la Bourgogne à l'est. D'ascendance carolingienne, la dynastie des barons de Bourbon s'éteint en 1200. C'est l'union en 1276 de Béatrix de Bourbon avec le comte de Clermont, frère de Louis IX, qui permet d'ériger le Bourbonnais en duché, avec Louis le Boiteux, fils de Robert de Clermont, comme premier duc. La famille des ducs de Bourbon, liée à la famille de France, lui restera fidèle, s'unissant à la famille royale à plusieurs reprises. Ainsi, Pierre de Beaujeu, fils de Charles de Bourbon, épousera Anne de Beaujeu, fille de Louis XI. Sous le règne de François I^{er}, la trahison du connétable de Bourbon provoqua le rattachement de ses domaines à la couronne. Ce qui n'empêche pas la dynastie de se poursuivre et de prospérer par les alliances matrimoniales, notamment avec la famille d'Albret. Henri IV n'est-il pas un Bourbon?

BOURGOGNE: Le duché de Bourgogne, fondé en 877 par Charles le Chauve pour le comte d'Autun Richard le Justicier, englobe la région de Dijon, Autun et Chalon-sur-Saône. Soutien des Robertiens, Raoul de Bourgogne accéda lui-même à la royauté. C'est son beau-frère, Giselbert, qui reprit le duché. La Bourgogne va alors passer dans l'orbite capétienne. Hugues le Grand s'empare du duché, puis il en fait don à deux de ses fils, Otton puis Henri. À la mort du dernier, Robert II le Pieux s'empara du duché. Son fils Henri I^{er} laissa le duché à son frère rebelle. Le duché de Bourgogne est entré dans la mouvance capétienne et n'en sortira plus. Lorsque la dynastie s'éteint en 1363, Jean II le Bon fait main basse sur le domaine et le donne à

son fils Philippe le Hardi, frère de Charles V. Commence la deuxième dynastie des ducs de Bourgogne, la plus connue, autant pour ses luttes avec le roi que par l'accroissement extraordinaire qu'elle donna à la Bourgogne, en faisant une sorte de nouvelle Lotharingie. Nous connaissons la suite, la mort en 1477 de Charles le Téméraire et le rattachement du duché à la couronne.

Bretagne : Agglomérat de principautés et royaumes divers, déchirés en guerres internes, la Bretagne va peu à peu s'unifier sous l'autorité d'un seul souverain, nommé à la fois roi et duc, selon les annales. La Bretagne, bien que théoriquement soumise à une lointaine influence franque, se concevait comme un État indépendant. Le dernier duc breton donna sa fille à Geoffroy Plantagenêt, mettant fin à la véritable indépendance bretonne. La mort du fils de Geoffroy, Arthur, fit tomber la Bretagne dans l'orbite capétienne, par le mariage d'Alix de Bretagne, sœur d'Arthur, avec Pierre Mauclerc, arrière-petit-fils de Louis VI. Mais la Bretagne conserve des libertés importantes et une véritable autonomie de fait. Déchirée par la guerre de Cent Ans, via l'opposition entre Jean de Montfort et Charles de Blois, la Bretagne est toujours farouchement indépendante dans l'esprit, mais la défaite du duc François II face à Louis XI et le mariage de sa fille Anne de Bretagne avec Charles VIII puis Louis XII mettait fin à l'autonomie bretonne. Rattachée définitivement et sans ambiguïté au domaine en 1532, la Bretagne conserva ses privilèges jusqu'en 1789.

COMTÉ DE LA MARCHE : Le comté de la Marche, fondé en 968, est situé entre le Poitou sur sa frontière ouest, le Berry au nord, l'Auvergne sur son flanc est et le Limousin au sud. Il y eut en réalité, assez rapidement, deux comtés de la Marche. Fidèles

Ces pages ne sont pas disponibles à la prévisualisation.

511-549

Cinq-Mars (Henri Coëffier de Ruzé, marquis de) 457

Claude de France 357, 361

Clément (Jacques)422

Clément II 72

Clément V 205, 209

Clément VII 265

Clément VIII 439

Clément XI 50

Clèves (Marie de) 411, 415

Clisson (Olivier de) 278

Clovis 418, 77, 79, 18, 566, 576, 608, 630

Cœur (Jacques) 472

Colbert (Jean Baptiste) 392, 442, 462, 472–481, 490, 507, 516, 584

Coligny (Gaspard de Châtillon, comte de) 390, 402–409, 417

Commynes (Philippe de) 329

Concino Concini 444-449, 462, 464

Condé (Louis de, dit le grand Condé) 395–397, 403–411, 446, 467–490, 640

Conrad II d'Allemagne 68

Conrad III d'Allemagne 116, 140

Constance d'Arles 59–70, 618

Conti (Armand de Bourbon, 1^{er} prince de) 468, 469

Corday (Charlotte) 543

Craon (Pierre de) 278

Crépy (Raoul de) 75, 76

\mathbf{D}

Dammartin (Renaud de) 148–151, 318
Danton (Georges Jacques) 561–564
Diderot (Denis) 527, 528
Dreux (Pierre de) 146
Dreux (Robert de) 119
Dubois (Guillaume) 505–513
Duby (Georges) 25, 86, 664
Duguet (Jacques-Joseph) 613
Dunois (François de) 334
Duprat (Antoine) 370

\mathbf{E}

Edgerworth (Henri Essex) 563
Edouard I^{er} d'Angleterre 197–203
Edouard II d'Angleterre 203, 211, 219
Edouard III d'Angleterre 225–233, 242–249, 253, 261–263
Edouard IV d'Angleterre 324
Edouard VI d'Angleterre 389
Egret (Jean) 522, 664
Eléonore d'Autriche 380
Elisabeth Ière d'Angleterre 391
Elisabeth d'Autriche 407
Entragues (Henriette d') 434

Étienne de Blois 69, 120, 122

Étienne de Garlande 101, 102

Étienne Marcel 246–250, 591, 621

Eudes (comte de Paris) 31, 32, 617

Eudes I^{er} 33–37

Eudes de Crécy 91

Eudes-Henri (frère d'Hugues Capet) 43, 61

Eugène de Savoie-Carignan 498–500, 515

F

Fénelon 483, 495, 532, 537

Ferdinand d'Aragon 356

Ferrant I^{er} d'Aragon 341

Fitz-James (Charles de) 523

Flandre (Ferrand de) 147–151, 168

Fleury (Hercule de) 510-520, 625

Fleury (Joly de) 530, 547

Flotte (Pierre) 210

Foix (Gaston de) 269, 276, 358

Foulque (archevêque de Reims) 36

Fouquet (Nicolas) 464, 476, 477, 519, 585

François I^{er} 277, 313, 331, 357, 359, 361 et ss., 385, 392, 503, 585, 623, 636

François II 395 et ss., 403, 623, 637

François II de Bretagne 317–323, 333, 337

Françoise Autrand 279

Frédéric II de Prusse 519–526, 561

Ces pages ne sont pas disponibles à la prévisualisation.

VI. Louis XI

VII. Charles VIII

VIII. Louis XII le Père du peuple

IX. François I^{er}

X. Henri II

XI. François II

XII. Charles IX

XIII. Henri III

TROISIÈME PARTIE: LES CAPÉTIENS BOURBONS

I. Henri IV

II. Louis XIII

III. Louis XIV

IV. Louis XV

V. Louis XVI

LA DYNASTIE CAPÉTIENNE, CONCLUSION

LIVRE SECOND : LES INSTITUTIONS DE LA MONARCHIE

I. Le roi, la couronne et la souveraineté

II. Les conseils du roi

III. Les assemblées

IV. Le fonctionnement du système fiscal

V. La justice

CONCLUSION GÉNÉRALE

Annexes

Chronologie sommaire Glossaire Index Bibliographie

- 1. Georges Duby, Le Moyen-Âge, Hachette, 1987, p. 61.
- 2. Cf. Glossaire p. 630.
- 3. Cf. Glossaire p. 627.
- 4. Cf. Glossaire p. 630.
- 5. Cf. Glossaire p. 629.
- 6. Jacques Flach, *Les origines de l'ancienne France*, L. Larose et Forcel, 1886, p. 146.
- 7. Antoine de Lévis Mirepoix, *La monarchie française*, Perrin, 1965, p. 26.
- 8. Theis Laurent, Robert le Pieux, Perrin, 1999, p. 54.
- 9. Antoine de Lévis Mirepoix, *La monarchie française*, Perrin, 1965, p. 38-40.
- 10. Georges Duby, Le Moyen-Âge, Hachette, 1987, p. 209-211.
- 11. Ivan Gobry, Louis VI, Flammarion, 2003, p. 157.
- 12. *Ibid.*, p. 70.
- 13. Ivan Gobry, Louis VII, Flammarion, 2003, p. 243-253.
- 14. Cf. Glossaire p. 628.
- 15. Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Gallimard, 1996, p. 88-95. *Ecclésiaste* IX, 16.
- 16. Lévis Mirepoix, *ibid.*, p. 237.
- 17. Cf. Glossaire p. 628.
- 18. Cf. Glossaire p. 629.
- 19. « Si tu veux la paix, prépare la guerre ».
- 20. Lévis-Mirepoix, ibid., p. 294.
- 21. Se reporter à l'ouvrage d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'État Royal*, Hachette, 1987, dont l'une des problématiques centrales est cette évolution de l'État.
- 22. Cf. Glossaire p. 630.
- 23. Concept développé par Emmanuel Le Roy Ladurie dans *L'État Royal*, Hachette, 1987.
- 24. Simon Champelou cité par François Bluche dans son *Louis XIV*, Fayard, 1986, p. 26.
- 25. François Bluche, Louis XIV, Fayard, 1986, p. 61.
- 26. Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Ancien Régime*, Hachette, 1987, p. 207 290.
- 27. Louis XIV, Mémoires, Sicre, 2001, p. 46.
- 28. François Bluche, Dictionnaire du Grand siècle, Fayard, 1990, p. 1290.
- 29. Jean Égret, *Louis XV et l'opposition parlementaire*, Armand Collin, 1970, p. 133.
- 30. Bernard Basse, La constitution de l'ancienne France, DMM, 1986, p.

- 101 107.
- 31. Michel Antoine, *Louis XV*, Fayard, 1989, p. 123 130.
- 32. Bernard Basse, ibid., p. 159.
- 33. Marc Bloch, *Les rois thaumaturges*, Gallimard, 1983, p. 52 67.
- 34. Cité par Bruno Neveu dans l'ouvrage de Ran Halévi : *Le savoir du prince*, Fayard, 2003, p. 203.